Etude des sensibilités paysagère et naturaliste au regard de l'éolien industriel en Lozère

PHASE I : DIAGNOSTIC

Atelier Cassini
6 place du Général De Gaulle
48 000 Mende
www.atelier-cassini.com

ALEPE
Montée de Julhers
48 000 Balsièges
alepe.servhome.org

Sommet du Finiels, vue vers le massif de la Margeride

Avril 2011

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale de la Lozère

SOMMAIRE DE L'ETUDE

Introduction p. 5

CHAPITRE I : ETUDES DES SENSIBILITES PAYSAGERES

1) Généralités p. 8
2) Découpage des secteurs en fonction des entités paysagères p. 9
3) Des configurations de relief propres à chaque secteur p. 11
4) Le choix des points de vues
- *Les points stratégiques du relief* p. 13
- *Les points stratégiques des circulations* p. 15
5) Les protections patrimoniales p. 19
6) Les parcs éoliens existants p. 21
7) Etude des compatibilités paysagères
- *Secteur 1 : Gorges et causses* p. 22
- *Secteur 2 : Les vallées cévenoles* p. 28
- *Secteur 3 : Mont Lozère / Goulet / Mercoire* p. 31
- *Secteur 4 : Les Avants-causses* p. 36
- *Secteur 5 : De marvejols à La Canourgue* p. 42
- *Secteur 6 : l'Aubrac* p. 48
- *Secteur 7 : Margeride occidentale* p. 52
- *Secteur 8 : Margeride orientale* p. 60
8) Les paysages compatibles à l'éolien - Conclusions à l'échelle de la Lozère p. 69

CHAPITRE II : ETUDES DES SENSIBLITES NATURALISTES

1) Généralités sur les impacts environnementaux p. 73
2) Les oiseaux et l'éolien industriel p. 74
3) Les chiroptères et l'éolien industriel p. 76
4) Définition des zones les plus favorables à l'accueil d'éoliennes p. 80
5) Synthèse des sensibilités écologiques p. 93
6) Recommandations pour la recherche de sites d'implantation d'éoliennes et pour les études d'impact p. 98
7) Bibliographie de l'étude naturaliste p. 102

CHAPITRE III : AUTRES PARAMETRES

1) Les servitudes techniques p. 107
2) Répartition et distances du bâti p. 109

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC : IDENTIFICATION DE SITES EOLIENS POTENTIELS

1) Méthodologie d'identification des sites potentiels p. 113
2) Les sites éoliens potentiels p. 115

ANNEXES DU DIAGNOSTIC p. 119

INTRODUCTION

Cadre général de l'étude

Dans le cadre des politiques nationale et européenne de lutte contre le changement climatique et de diversification des sources d'énergie, la France s'est engagée dans un programme ambitieux de développement des énergies renouvelables. Ce programme prévoit notamment que la part de consommation assurée par des énergies renouvelables soit portée à 23% à l'horizon 2020. A ce titre, l'objectif de développement de l'éolien terrestre proposé par le ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire et de la secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie est fixée à environ 20 000 MW, et doit être réalisé de manière à **éviter le mitage du territoire et de prévenir les atteintes aux paysages, au patrimoine et à la qualité de vie des riverains.**

Cet objectif national doit être décliné région par région et une circulaire du 26 février 2009 a demandé que soit élaboré le volet « énergie éolienne » du futur schéma régional des énergies renouvelables. Depuis lors, la loi n° 2009-967 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement a été publiée le 3 août 2009. Elle dispose dans son article 19 que : *« Dans chaque région, un schéma régional des énergies renouvelables définira, par zones géographiques, sur la base des potentiels de la région, et en tenant compte des objectifs nationaux, des objectifs qualitatifs et quantitatifs de la région en matière de valorisation du potentiel énergétique renouvelable et fatal de son territoire. […] Ces schémas auront en particulier vocation à déterminer des zones dans lesquelles les parcs éoliens seront préférentiellement construits ».*

Par ailleurs, la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 a prévu l'élaboration d'un Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE). Il sera doté d'une annexe, le schéma régional éolien, qui définira les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne et dans lesquelles devront obligatoirement se situer les futures Zones de Développement de l'Eolien (ZDE).

En Languedoc-Roussillon, il a été établi un document de travail, en date d'octobre 2010 qui sera versé comme contribution pour l'élaboration du futur volet éolien du SRCAE. Le document fait apparaitre une zone propice de développement de l'éolien pour la Lozère **(cf. carte ci-contre extraite du document de travail d'ocobtre 2010)**. Dans ce contexte, la Direction Départementale du Territoire (DDT) de la Lozère a souhaité disposer d'un document de référence qui, fondé sur une analyse détaillée des enjeux paysagers et naturalistes dans la « zone propice au développement de l'éolien », répondrait aux objectifs suivants :

- proposer une répartition spatiale des parcs éoliens au sein de cette zone, selon une double logique de densification des parcs existants et de création en nombre limité de nouveaux parcs
- établir des recommandations sur la composition, notamment paysagère, de ces futurs parcs.

Toutefois, cette zone propice au développement de l'éolien n'étant pas encore définitive et validée, et dans le souci d'apporter des éléments de réponses aux habitants, aux élus et aux développeurs de projets situés en dehors de la zone propice, le diagnostic de cette étude a été élargi à l'ensemble du département. Cette étude des sensibilités paysagère et naturaliste au regard de l'éolien industriel en Lozère comporte 3 phases :

1- Diagnostic
2- Proposition des scénarios de répartition spatiale des parcs éoliens
3- Déclinaison du scénario retenu, élaboration de principes directeurs pour la composition paysagère du parc

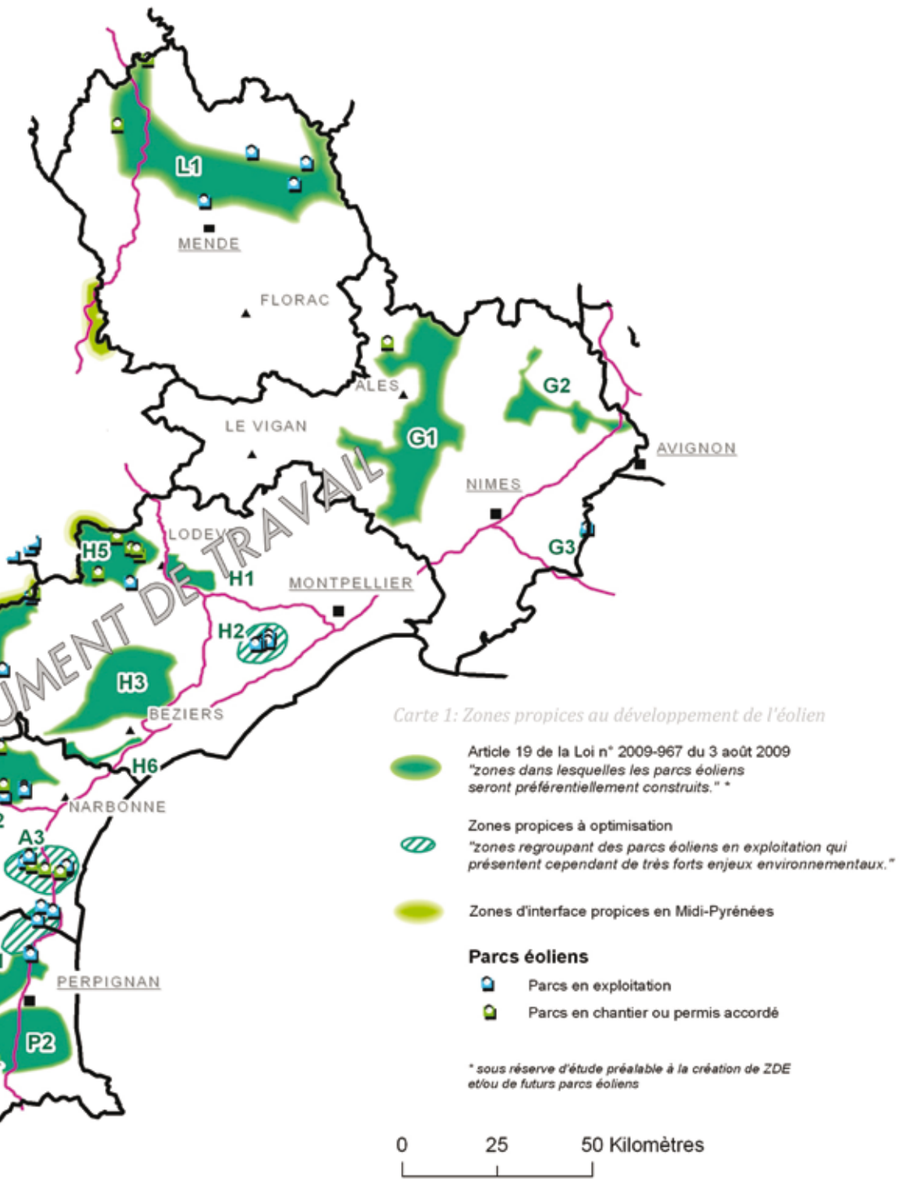

CHAPITRE I

ETUDE DES SENSIBILITES PAYSAGERES

Sommet du Finiels, vue vers le massif de la Margeride

1) Généralités

Objectif de l'étude paysagère

L'objectif majeur de l'étude paysagère est d'**identifier les paysages potentiellement aptes à assimiler des éoliennes.** Cet objectif renvoie inévitablement à la notion « d'intégration paysagère » des éoliennes qui a longtemps été construite sur la dissimulation et la relativisation des impacts visuels. Aujourd'hui, la notion d'intégration paysagère évolue, notamment grâce à l'expérience accumulée au fil des années. En effet, certains parcs éoliens se sont avérés être de véritables erreurs tandis que d'autres, au contraire, ont eu plus de réussites. En s'appuyant sur ce passé, il semble désormais acquis que l'intégration paysagère des éoliennes doit plus se faire en fonction des caractéristiques du site. Autrement dit, on admet que certains paysages sont potentiellement capables d'accueillir des éoliennes et d'autres non. L'étude vise à identifier quels sont les paysages de Lozère compatibles avec des éoliennes.

Notions de compatibilité paysagère

Dans l'ouvrage *« Optimisation qualitative du déploiement éolien dans le paysage français »* réalisé par l'association des paysagistes conseils de l'Etat, un premier éclaircissement est apporté sur ce qu'est un paysage potentiellement compatible avec l'éolien (cf. page 8 de l'ouvrage).

La compatibilité d'un paysage vis à vis de l'éolien se définit sur deux registres.

Tout d'abord, certains paysages sont d'emblée inadaptés à l'éolien lorsque ceux-ci acquièrent un rôle emblématique ou particulièrement identitaire d'une région ou d'un territoire. On parle alors de **paysages emblématiques**, c'est-à-dire de paysages qui ne peuvent prendre le risque d'être transformés par une implantation d'éoliennes. Dans ce cas là, l'absence de compatibilité paysagère est définie dans une optique de sauvegarde du patrimoine paysager français. Le plus souvent, ces paysages sont facilement identifiables par leurs protections juridiques (site classé ou inscrit notamment) et/ou par les enjeux touristiques qu'ils représentent. Il s'agît en général de paysages déjà inventoriés par la DIREN. Dans le cas du département de la Lozère, cette notion prend davantage d'importance que sur d'autres territoires. A ce titre, la DIREN a déjà procédé à un premier inventaire des sites patrimoniaux du département sensibles à l'éolien en 2005.

Toutefois, en dehors des paysages emblématiques, d'autres sont également inadaptés à l'éolien lorsque par exemple, la population locale est particulièrement attachée à tel ou tel paysage. Cet attachement n'est pas toujours aisément identifiable et dépasse parfois les qualités intrinsèques du paysage en question. En effet, l'attachement à un paysage dépend également de la culture, du type de population, des modes de vies et de la représentation sociale du paysage. **Cette étude n'a pas pour vocation d'analyser les facteurs sociaux du paysage.**

De même, l'absence de compatibilité est définie lorsque l'implantation d'éoliennes peut venir perturber des paysages ayant des enjeux touristiques ou de loirsirs importants (bien souvent, ces paysages sont ceux qui possèdent une valeur emblématique).

Enfin, le dernier aspect de l'incapacité d'un paysage à accueillir des éolienne repose sur la composition même de celui-ci. Si on aborde ici la dimension esthétique d'un paysage, l'argumentaire se construit néanmoins sur des éléments tangibles comme par exemple les rapports d'échelles. En effet, par leurs dimensions, les éoliennes ne peuvent s'intégrer lorsque la composition générale du paysage repose sur des éléments fins ou de petites dimensions. Dans ce type de paysage aux échelles fines, l'implantation d'éoliennes provoquerait un fort déséquilibre visuel.

Dans un second temps, les paysagistes conseils définissent ainsi un paysage potentiellement compatible avec des éoliennes :

« Nous considérons un paysage potentiellement compatible avec l'implantation de parcs éoliens lorsque :
- le paysage est constitué par des éléments (de topographie, de structures végétales, d'infrastructures, de bâti) de grande dimension et d'amplitude,
- le paysage intègre des infrastructures techniques, des constructions d'ordres industriels ou liés à la production, notamment de l'énergie,
- le paysage ne présente pas de caractères très singuliers ou n'est pas représentatif du territoire en présence.»

Dans la réalité, l'application de cette notion de compatibilité paysagère reste délicate. En effet, pour identifier la compatibilité d'un paysage, il faut faire plusieurs recoupements entre les différents aspects de cette notion. Par exemple, ce n'est pas parce qu'un paysage est de grande dimension et d'amplitude qu'il est nécessairement compatible avec des éoliennes, surtout si cette amplitude est un paysage emblématique. De même, ce n'est pas parce qu'un paysage ne présente pas de caractères singuliers qu'il est compatible si par exemple son échelle d'organisation ne se prête pas à l'éolien.

La présente étude vise donc à appliquer la définition d'un paysage compatible à l'éolien aux paysages de la Lozère et à engager une réflexion dans ce domaine en s'appuyant sur des arguments cohérents à l'ensemble du département.

Méthodologie de travail

Afin de définir la capacité des paysages lozériens à accueillir des éoliennes, nous les avons soumis à une série de photomontages, généralement accompagnés d'un croquis lorsque le photomontage ne suffit pas à traduire ou à représenter l'évolution paysagère engendrée par les éoliennes. Ces photomontages simulent des parcs éoliens théoriques, ils n'ont donc pas le même rôle qu'un photomontage réalisé dans le cadre d'une étude d'impact. Les implantations d'éoliennes des photomontages correspondent à des parcs « standards », c'est-à-dire avec une implantation globalement en ligne et avec un nombre d'éoliennes tournant autour d'une petite dizaine.

Chaque photomontage ou simulation d'implantation d'éoliennes est également dépendant d'un point de vue donné, c'est-à-dire de là où est prise la photo. Le photomontage sur un point de vue ne suffit donc pas à définir un site éolien intéressant du point de vue du paysage. Pour qu'un site éolien soit satisfaisant dans le paysage, il faut bien évidemment faire le tour et l'addition de tous les points de vues stratégiques depuis lesquels il est susceptible d'être vu (ce travail sera abordé dans la phase II de l'étude). Enfin, certains points du vues concernent des enjeux particuliers dépendant des problématiques spécifiques du lieu (ex : Châteauneuf-de-Randon, le Roc de Peyre, la croix du Mont Mimat, etc...), tandis que d'autres peuvent être généralisés aux problématiques d'une même entité paysagère (ex : causses ouvert, causses boisé, aubrac ouvert, etc...).

La réflexion paysagère menée s'appuie donc sur des paysages concrets et représentatifs de la Lozère. Ce procédé, s'il ne peut être totalement exhaustif, engage une réflexion ouverte, sans a priori sur tel ou tel paysage et au-delà du débat pro ou anti éolien. Le but de cette étude et de cette méthodologie de travail est de **définir où sont situés les meilleurs sites éoliens en Lozère.**

2) Découpage des secteurs en fonction des entités paysagères

Secteur 1 : Gorges et Causses
Entités paysagères : Le causse Méjan ouvert, Le causse Méjan boisé, Le causse de Sauveterre ouvert, Le causse de Sauveterre boisé, Le causse Noir, Les gorges du Tarn, Les gorges de la Jonte.

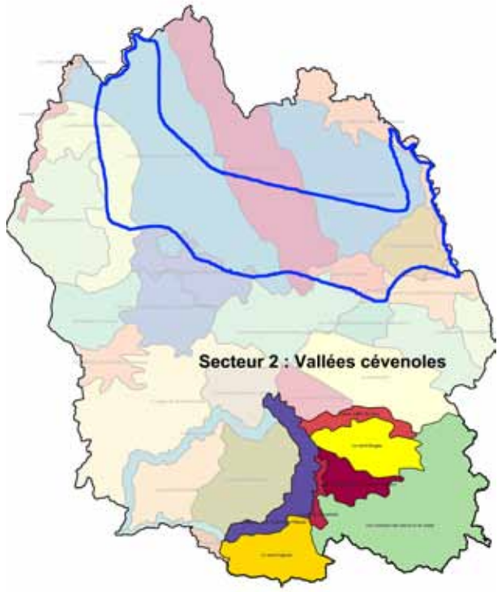

Secteur 2 : Vallées cévenoles
Entités paysagères : Le Mont Aigoual, Les cévennes des serres et valats, La Can de l'Hospitalet, Les vallées entre Cévennes et Méjan, La Can de Barre et le Plan de Fontmort, Le Mont Bougès, La Haute Vallée du Tarn.

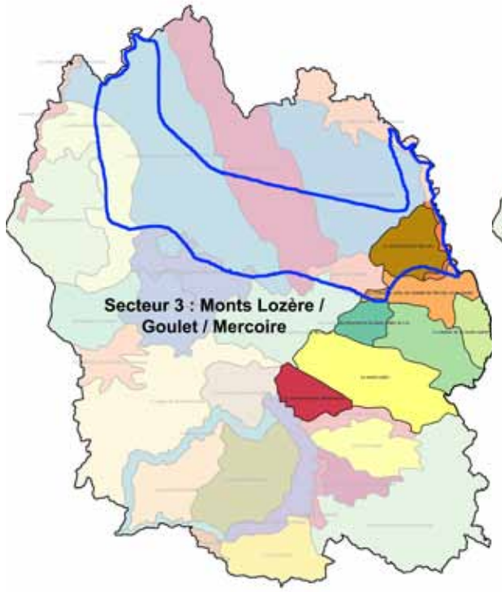

Secteur 3 : Mont Lozère / Goulet / Mercoire
Entités paysagères : La Can et les pentes des Bondons, Le Mont Lozère, Les chams du Bleymard et la Haute vallée du Lot, Le Plateau de la Garde-Guérin et ses abords, Le Chassezac entre le massif du Mercoire et du Goulet, Le Massif boisé de Mercoire.

Secteur 4 : Les avants Causses
Entités paysagères : La plaine de Montbel, Les avants-causses et les vallées autour de Mende.

Entité spécifique : Le plateau du Palais du Roi et le lac du Charpal

Secteur 5 : De Marvejols à La Canourgue
Entités paysagères : Les vallées du rebord Sud de la Margeride, Les trucs et les vallées autour de Chanac et Marvejols, La Vallée du Lot autour de La Canourgue.

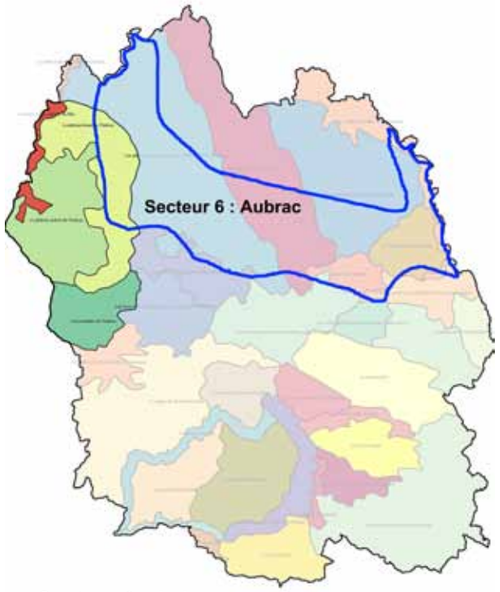

Secteur 6 : Aubrac
Entités paysagères : Les Boraldes de l'Aubrac, Le plateau ouvert de l'Aubrac, Le plateau boisé de l'Aubrac, La Haute vallée du Bès.

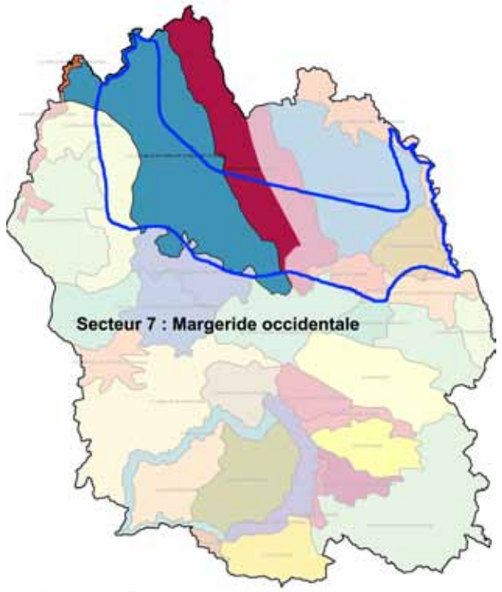

Secteur 7 : Margeride occidentale
Entités paysagères : Les plateaux et les vallées de la Margeride occidentale, La Montagne de la Margeride (partie Ouest), La vallée boisée et les gorges du Bès.

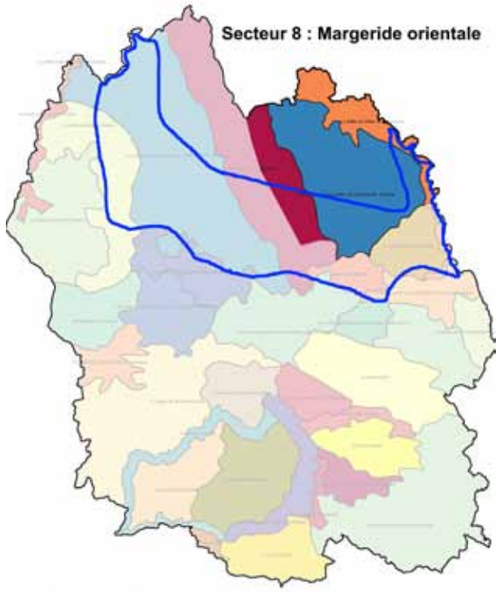

Secteur 8 : Margeride orientale
Entités paysagères : Les plateaux et les vallées de la Margeride orientale, La Montagne de la Margeride (partie Est), La vallée de l'Allier et ses versants.

Huit secteurs de paysage pour l'éolien

Afin de faciliter la compréhension de l'étude paysagère, nous avons découpé la Lozère en 8 grands secteurs. Ce découpage s'appuie en grande partie sur les entités paysagères de l'Atlas des paysages Languedoc-Roussillon. Chaque secteur regroupe plusieurs entités ayant la même typologie de paysages. Ce découpage délimite en quelque sorte les entités paysagères vis à vis de l'éolien : par la dimension des éoliennes, l'échelle des entités paysagères ne suffit plus.

Le trait bleu délimite le périmètre de la zone propice au développement de l'éolien du schéma régional (version octobre 2010).

Certains secteurs ne concernent pas la zone propice du schéma régional (secteurs 1 et 2), tandis que d'autres, au contraire, en couvrent une grande surface (secteurs 7 et 8 particulièrement). C'est pour cela que l'étude paysagère ne consacre pas la même importance à tous les secteurs : les secteurs les plus étudiés sont ceux qui sont concernés par la zone propice du schéma régional.

Enfin, même s'ils ne concernent qu'une petite partie de la zone propice du schéma régional, les secteurs 3, 4, 5 et 6 sont également des secteurs cruciaux vis à vis de l'éolien.

L'essentiel de la zone propice du schéma régional s'étend en partie sur les entités paysagères de la Margeride. Figurent également dans cette zone le causse de Montbel, le massif boisé de Mercoire et une portion du plateau boisé de l'Aubrac. De façon plus anecdotique, la zone s'étend sur une partie de l'entité paysagère de la vallée de l'Allier et ses versants.

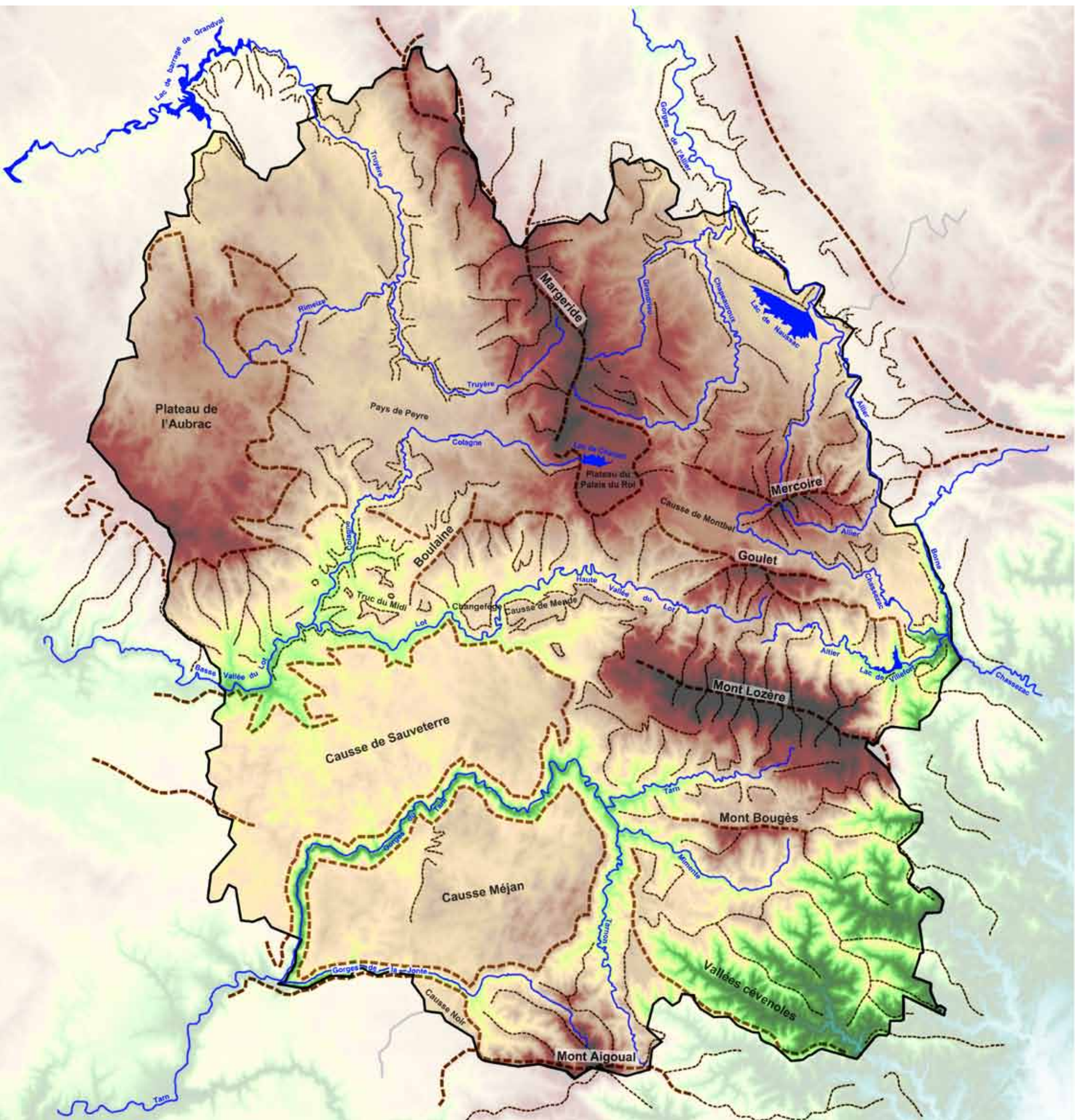

Carte des principales structures du relief de la Lozère

Les lignes de paysage

Lignes principales
(rebords de causses/plateaux, lignes de crêtes, ruptures de pentes)

Lignes secondaires
(rebords de causses/plateaux, lignes de crêtes, ruptures de pentes)

Altitudes

- 1 600 m
- 1 400 m
- 1 300 m
- 1 200 m
- 1 100 m
- 1 000 m
- 900 m
- 800 m
- 700 m
- 600 m
- 500 m
- 400 m
- 300 m
- 200 m
- 100 m

10 km

3) Des configurations de relief propres à chaque secteur

‘Les lignes de paysage’

La délimitation des 8 secteurs repose également sur la topographie générale de la Lozère. Avec ce paramètre, les délimitations des secteurs varient légèrement par rapport à celles établies avec les entités paysagères. Chaque secteur correspond presque à un bassin visuel où la composition du paysage induite par le relief possède un rythme et une structure qui leur sont propres.

C’est pour cela que la notion de ‘ligne de paysage’ est particulièrement importante en ce qui concerne l’éolien et le paysage. Ce sont ces lignes de paysages qui permettent de donner une limite cartographique à chaque secteur. Le plus souvent, les lignes de paysages correspondent à des crêtes, nombreuses pour le département de la Lozère. Il peut également s’agir de rebords de plateaux (ou de causses) marqués, où la rupture de pente est nette.

Dans le paysage, ces lignes matérialisent les différents plans comme le premier ou l’arrière-plan. Sur la carte de gauche, une distinction est faite entre les lignes de paysages principales pour la Lozère et celles qui ont un rôle plus secondaire. La première catégorie concerne les lignes de crêtes particulièrement importantes, celles qui bien souvent forment la ligne d’horizon des paysages lozériens.

Ainsi, les Mont Aigoual, Bougès, Lozère, Goulet et Mercoire sont assez souvent visibles sur les lignes d’horizons. Leurs sommets émergent facilement et servent donc de repères paysagers. Les rebords des causses de Sauveterre et Méjan, particulièrement marqués, ont également une grande importance. Cette ligne est moins évidente à tracer pour le plateau de l’Aubrac mais est tout aussi importante (la rupture de pente entre le plateau et les versants de l’Aubrac est plus douce). Sur la carte, nous avons délimité cette ligne en suivant d’abord la courbe de niveau des 1 200 et 1 100 mètres.

La crête principale du massif de la Boulaine est d’une grande importance : bien que douce et régulière, elle est très souvent visible dans l’horizon. Elle est en plus cadrée par des crêtes dominant directement la vallée du Lot au-dessus de Marvejols et Mende. Autour du causse de Montbel, plusieurs crêtes ont également une importance par leur rôle stratégique. Au Sud du causse une crête peut être tracée au moment où l’on plonge vers la haute vallée du Lot tandis qu’au Nord du causse, une autre crête délimite clairement le moment où les paysages deviennent ceux de la Margeride orientale. Le plateau du Palais du roi vient parachever l’ensemble comme marche intermédiaire entre vallée du Lot et massif de la Margeride.

Bien que pouvant être davantage considérée comme un haut plateau, la Montagne de la Margeride possède également une ligne de crête formant l’horizon selon que l’on se situe sur les versants occidentaux ou orientaux du massif. C’est cette ligne qui délimite la Margeride occidentale de la Margeride orientale. Pour la Margeride, cette ligne n’est pas non plus évidente à tracer et peut changer selon les points de vues où l’on se trouve.

De ces lignes principales partent tout un faisceau de lignes secondaires. Ces lignes sont secondaires par leurs étendues généralement plus petites, mais peuvent avoir tout autant d’importance d’un point de vue paysager. Par exemple, les lignes délimitant le causse de Mende, de Changefège ou le Truc du Midi ont une grande importance lorsque l’on se trouve dans la vallée du Lot. Ces lignes répondent davantage à des enjeux de paysages locaux comme les paysages de vallées. Ils n’ont pas de portée départementale.

Les problématiques de relief

Par cette délimitation en suivant les lignes du relief, chaque secteur aura sa propre manière de réagir face à une implantation d’éoliennes, répondant à chaque fois à une situation paysagère spécifique.

Le secteur 1 (Gorges et causses) sera par exemple confronté à la problématique d’une implantation d’éoliennes sur les causses et sur la relation visuelle d’un causse à l’autre. Ce secteur permettra également d’aborder la question d’éoliennes situées à l’aplomb des gorges. Cette question est d’ailleurs récurrente sur l’ensemble du département : la Lozère étant parcourue par de nombreuses vallées, pas un secteur ne peut échapper à cette configuration.

Le secteur 2 (Vallées cévenoles) répond également à cette situation d’éoliennes à l’aplomb de vallées. Toutefois, la problématique essentielle de ce secteur est celle d’un relief marqué par une multitude de crêtes.

La problématique se rattachant au secteur 3 est celle de l’enchaînement des Mont Lozère / Goulet / Mercoire formant un ensemble paysager progressif et indissociable. Le Mont Lozère apparaît évidemment comme le point d’orgue de cet enchaînement.

La situation du secteur 4 lui donne un rôle de coeur pour la Lozère car constitué d’un ensemble de marches intermédiaires (causse de Mende, causse de Montbel et plateau du Palais du roi essentiellement) permettant de passer de la Margeride orientale au secteur des causses et de la vallée du Lot. La problématique attenante à ce secteur est donc presque de l’ordre de la scénographie paysagère, c’est-à-dire de la manière dont on passe des paysages de Margeride à ceux des causses.

Cette problématique se retrouve également dans une moindre mesure au secteur 5, où la configuration de paysage est ici marquée par un rythme de paysage très bref avec les trucs et les vallées.

Le secteur 6 (Aubrac) possède une problématique vis à vis de l’éolien assez proche du secteur des causses.

Le secteur 7 (Margeride occidentale) a pour particularité d’avoir un versant de Margeride à l’Ouest plutôt marqué et d’être dans un bassin visuel délimité à l’Ouest par les versants de l’Aubrac.

A l’inverse, le secteur 8 (Margeride orientale) se distingue par un versant de la Margeride plus progressif et régulier, changeant légèrement la manière de réagir de ces paysages face aux éoliennes.

Carte des secteurs vis à vis du relief

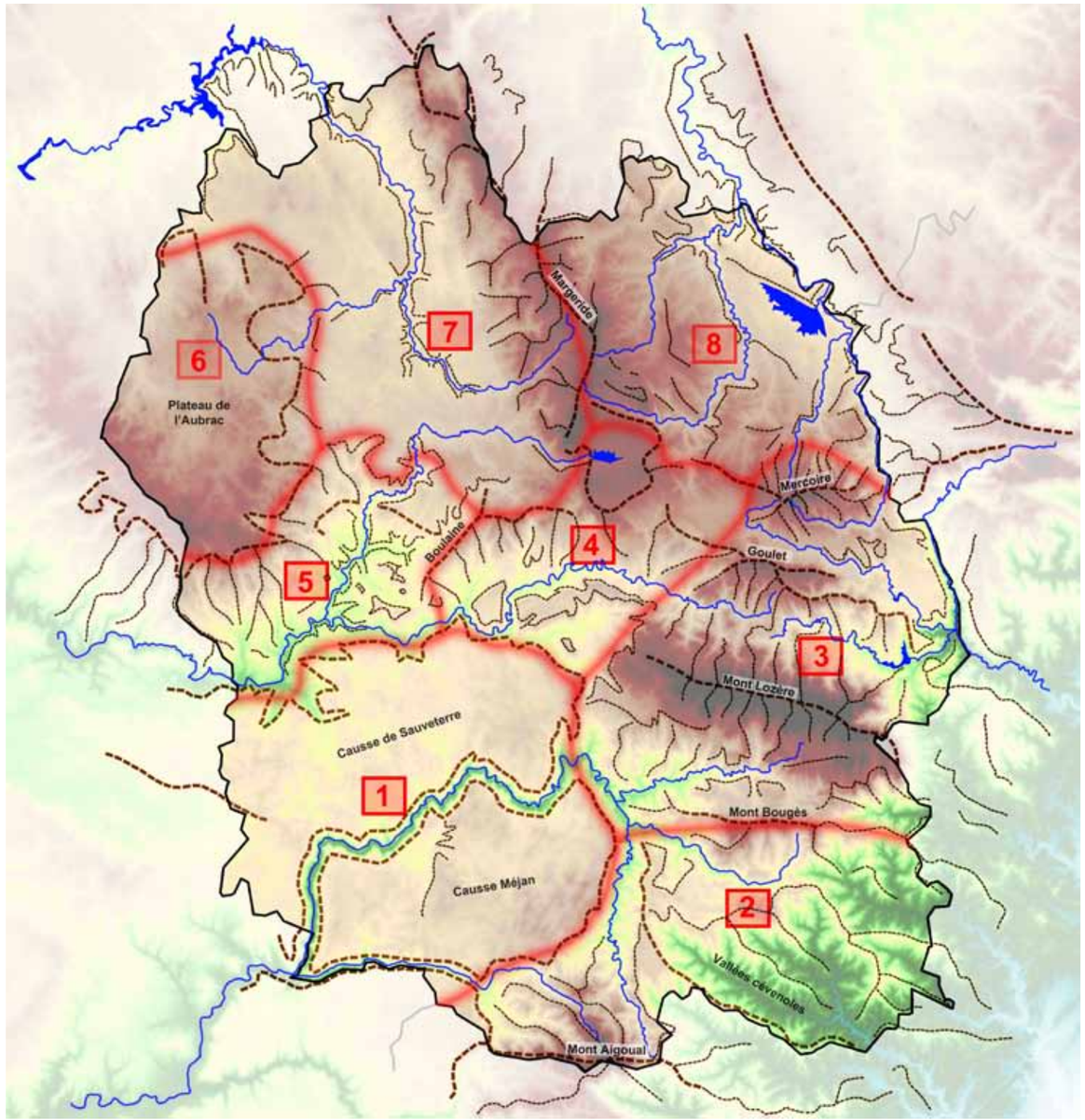

Secteur 1 : Gorges et Causses
Secteur 2 : Vallées cévenoles
Secteur 3 : Mont Lozère / Goulet / Mercoire
Secteur 4 : Les avants Causses
Secteur 5 : De Marvejols à La Canourgue
Secteur 6 : Aubrac
Secteur 7 : Margeride occidentale
Secteur 8 : Margeride orientale

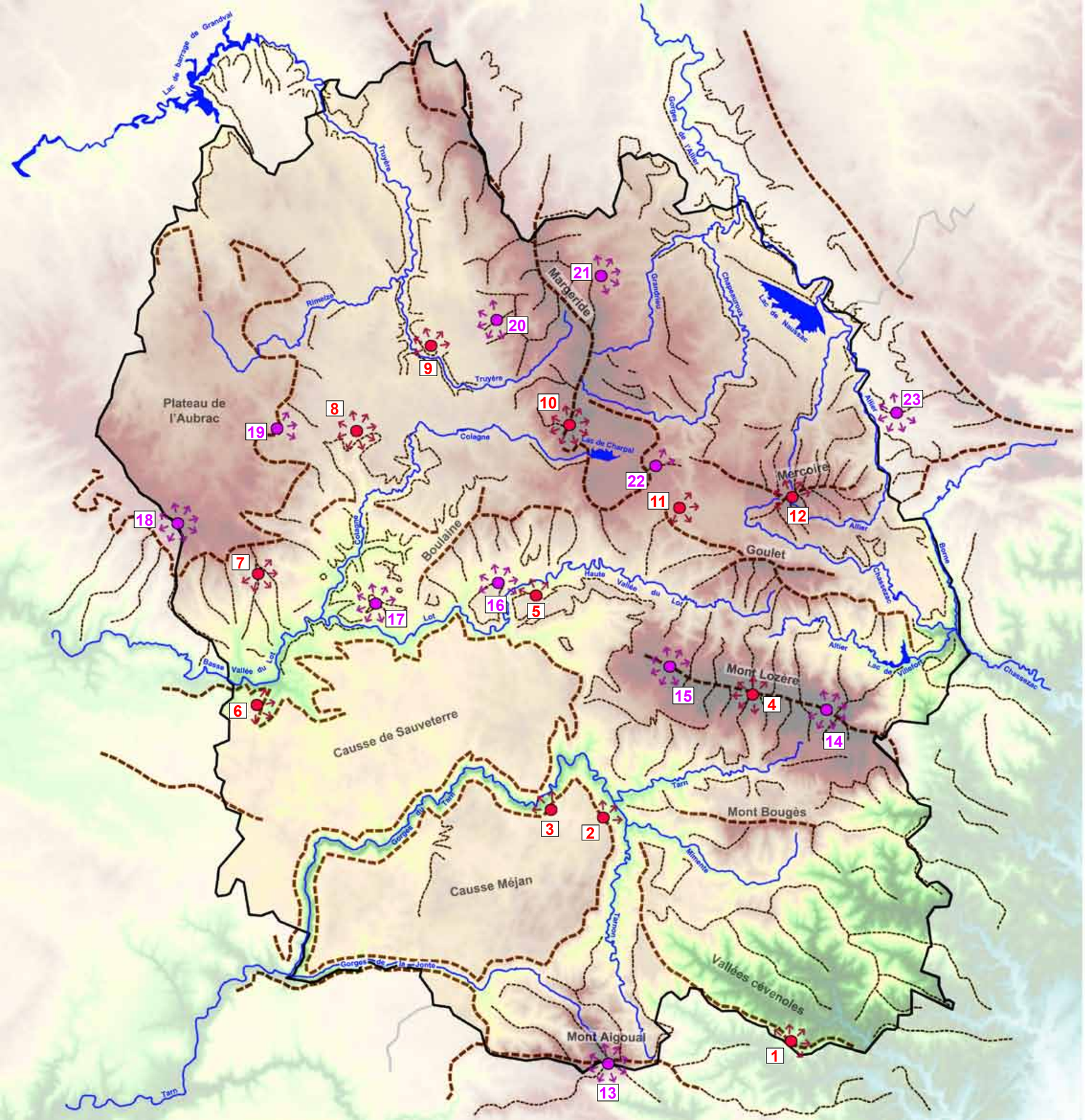

Carte des points de vues stratégiques du relief

Point de vue analysé dans la suite de l'étude

Point de vue méritant d'être étudié en détail dans le cadre de projets éoliens

Les lignes de paysage

Lignes principales
(rebords de causses/plateaux, lignes de crêtes, ruptures de pentes)

Lignes secondaires
(rebords de causses/plateaux, lignes de crêtes, ruptures de pentes)

Altitudes

- 1 600 m
- 1 400 m
- 1 300 m
- 1 200 m
- 1 100 m
- 1 000 m
- 900 m
- 800 m
- 700 m
- 600 m
- 500 m
- 400 m
- 300 m
- 200 m
- 100 m

10 km

4) Le choix des points de vue - *Les points stratégiques du relief*

Les points hauts étudiés

Le choix des points de vue s'est fait en croisant plusieurs critères. L'un des critères de sélection a consisté a choisir des points de vues capables d'aborder l'échelle du grand paysage, voire dans certaines cas, le 'très grand paysage'... Il s'agît donc de points de vues ayant un rôle particulièrement stratégique vis à vis du relief général du département.

C'est pour cela que ces points de vues se situent presque toujours sur les lignes de crêtes du relief, c'est-à-dire les lignes qui marquent l'horizon ou les différents plans dans le paysage. Il peut donc s'agir de sommets, de cols, de rebords de plateaux, et dans tous les cas, de points en situation de belvédère sur le paysage. **Tous les points répertoriés ici sont donc des points incontournables** pour l'élaboration des études d'impacts. En fonction de la situation du projet éolien dans le département et des visibilités des éoliennes, il sera donc impératif pour les développeurs de projet de prendre en considération ces points de vues.

Sur l'ensemble du département, nous avons repéré 23 points de vue nous semblant incontournables. Dans le cadre de l'étude des sensibilités paysagères, 12 d'entre eux ont fait l'objet d'une étude plus poussée (voir par ailleurs dans l'étude).

Tableau des points hauts étudiés

Point de vue	Altitude	Intérêt
1- St-Roman-de-Tousque / **page 28**	680 m	Permet de couvrir assez facilement d'un seul regard toute la profondeur des crêtes des vallées cévenoles.
2- Rebord du causse Méjan - Florac / **page 31**	1 065 m	Permet de couvrir tout le versant Sud du Mont Lozère et de distinguer notamment la Cham des Bondons ou la haute vallée du Tarn.
3- Rebord du causse Méjan - Montbrun / **page 17**	900 m	Permet d'illustrer la relation d'un causse à l'autre.
4- Sommet de Finiels / **pages 32-33**	1 699 m	L'étendue visuelle depuis ce point permet de couvrir presque l'intégralité du département. Vis à vis de l'éolien, ce sont surtout les vues par le Nord qui priment. La grande majorité des projets éoliens seront visibles depuis ce point.
5- Croix du Mont Mimat / **page 39**	1 060 m	Concerne essentiellement le bassin urbain de Mende et ses hauteurs. Il correspond au tronçon 'central' de la vallée du Lot. Ce point est indispensable pour les projets gravitant au Sud de la Margeride, notamment pour les projets d'extension du parc de Lou Paou
6- Rebord du causse de Sauveterre - vallon de St-Saturnin / **page 26**	850 m	Permet d'illustrer les vues depuis le couloir Sud de l'Autoroute et plus particulièrement du rebord du causse de Sauveterre vis à vis des vallées limitrophes comme celle du vallon de St-Saturnin. Ce point de vue est indispensable pour la projets voulant s'implanter sur le causse de Sauveterre et les Boraldes de l'Aubrac.
7- Col du Trébatut / **page 45**	1 120 m	Un peu comme le point de vue précédent, il montre la situation de belvédère général des Boraldes de l'Aubrac sur la partie Sud de la vallée du Lot et le rebord du causse de Sauveterre. Il est également indispensable pour les projets du causse de Sauvetterre et des Boraldes.
8- Roc de Peyre / **page 53**	1 179 m	Au-delà de l'aspect patrimonial de ce site (détaillé dans la suite de l'étude), ce point est l'un des rares à réellement dominer tout le plateau et versant de la Margeride occidentale. Il est donc indispensable pour les projets de ce secteur de la Lozère.
9- Baou de Lestival / **pages 54-55**	1 045 m	Ce point de vue correspond davantage à une situation au coeur de la Margeride occidentale. Sans être un belvédère particulièrement fort comme le Roc de Peyre, il permet d'offrir de grands panoramas. Il est donc également indispensable pour les projets de Margeride occidentale.
10- Truc de Fortunio / **page 56**	1 552 m	Comme point culminant de la Margeride, le Truc de Fortunio a une portée visuelle quasi départementale. Pour les projets situés dans la moitié Nord du département, il est incontournable.
11- Col de la Pierre Plantée / **pages 36-37**	1 265 m	Dominant le causse de Montbel, ce point est l'un permet une très grande ouverture sur les Mont Lozère, Goulet et Mercoire. Il est indispensable pour les projets visibles depuis le causse de Montbel.
12- Moure de la Gardille / **pages 62-63**	1 503 m	Faisant figure d'ultime belvédère du secteur 3 (Mont Lozère/Goulet/Mercoire), ce point permet de voir tous les plateaux orientaux de la Margeride jusqu'aux limites de l'Ardèche et de la Haute-Loire. Il est indispensable pour les projets situés en Margeride orientale.

Les points hauts à étudier

En complément à ces 12 points hauts étudiés par la suite, d'autres belvédères de grand paysage nous semblent incontournables pour l'étude de l'impact d'un projet éolien dans le paysage. Ainsi, 11 points de vue non étudiés par la suite mériteraient de figurer dans la liste des points de vues incontournables. Ces points de vues viennent clompéter la liste précédente, fournissant une liste plus complète mais probablement pas exhaustive.

Ici aussi, il s'agît de point en sommets, en rebord ou en col de relief. Seul le château de la Baume a une appelation d'ordre patrimonial mais entre bien dans la catégorie des points de vues en situation de belvédère sur le grand paysage.

Tableau des points hauts à étudier dans le cadre de projets éoliens

Point de vue	Altitude	Intérêt
13- Mont Aigoual	1 565 m	Pour les projets éoliens concernant le Sud du département, le sommet du Mont Aigoual est le point idéal pour mesurer l'impact des éoliennes dans le grand paysage.
14- Pic Cassini	1 680 m	Le sommet du Mont Lozère ne pouvant se simplifier à un seul point comme celui du Finiels, il sera parfois préférable d'étudier d'autres points haut du Mont Lozère. Le Pic Cassini apparaît comme incontournable pour les projets éoliens autour de la vallée de l'Allier, aussi bien côté Lozèrien qu'Ardèchois.
15- Serre des Countrastes	1 474 m	De la même manière, le serre des Countrastes, situé à l'extrême Est du Mont Lozère, permet d'aborder les projets gravitant autour de la Margeride orientale et Sud. Il est incontournable pour les projets situés à proximité de ce secteur de la vallée du Lot, notamment pour l'extension de Lou Paou et le causse de Montbel.
16- Signal de Flagit	1 093 m	Un peu comme le belvédère de la Croix du Mont Mimat, de point de vue offre une situation privilégiée sur le bassin de Mende. Toutefois, la principale différence réside dans le fait qu'il permet une très grande percée visuelle dans la vallée du Lot, allant jusqu'au causse de Montbel. Ce point est donc incontournable pour les projets situés sur les flancs Sud de la Margeride jusqu'au flanc Est du Goulet.
17- Truc du Midi	1 019 m	Parmis les petits reliefs caractérisant le secteur n°5, le sommet du Truc du Midi est l'un des meilleurs points hauts pour les projets du causse de Sauveterre, des Boraldes de l'Aubrac et dans une moindre mesure pour les projets au Sud de la Margeride occidentale.
18- Signal de Mailhebiau	1 469 m	Permet d'avoir une vue d'ensemble du plateau de l'Aubrac et est donc incontournable pour les projets de ce secteur.
19- Château de la Baume	1 140 m	Situé sur la rupture de pente entre le plateau de l'Aubrac et ses versants, les château du Baume et ses environs domine une bonne partie de la Margeride occidentale. Faisant en plus l'objet d'une protection règlementaire, il est incontournable pour les projets à l'Ouest de la Margeride.
20- Truc du Rouquet	1 247 m	Situé au pied du versant occidentale de la Margeride, juste au-dessus de St-Denis-de-Margeride, ce point de vue domine tous les plateaux Ouest et notamment le pays de Peyre.
21- Croix de Pasquet	1 304 m	Ce point de vue est en quelque sorte le symétrique du point précédent pour la partie orientale de la Margeride. Situé à quelques kilomètres à l'Ouest de Grandrieu, ce petit col permet une vue dégagée sur les plateaux Est de la Margeride et est donc à étudier pour tous les projets de ce secteur.
22- Plot de la Fage	1 437 m	Ce point est à la rupture de pente Est du plateau du Palais du Roi et domine donc toute la Margeride orientale jusqu'aux Monts d'Ardèche.
23- Croix de Bandon	1 179 m	Situé sur les hauteurs de St-Etienne-de-Lugdarès et dominant la vallée de l'Allier, ce point permet un vis-à-vis fort et direct avec les versants Est du Mercoire et du Goulet. Il est également à prendre en compte pour les projets situés aux limites Est de la Lozère.

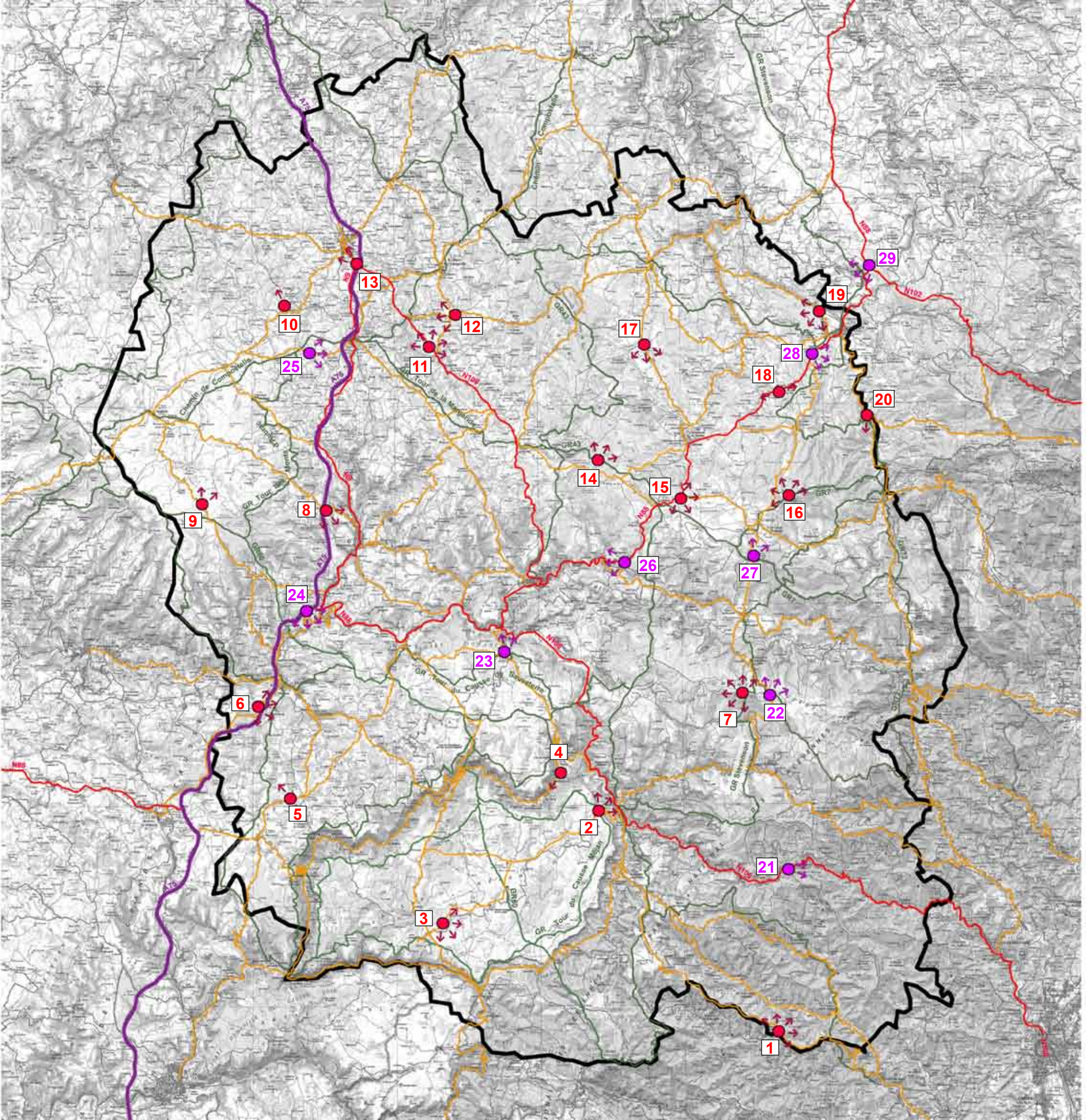

Carte des points de vues routiers et de randonée

Point de vue analysé dans la suite de l'étude

Point de vue méritant d'être étudié en détail dans le cadre de projets éoliens

A75

Nationales

Principales départementales

Principaux GR

10 km

4) Le choix des points de vue - *Les points stratégiques des circulations*

Les points stratégiques et les paysages du quotidien

Le deuxième critère ayant servi au choix des points de vues est celui des axes de circulations. L'ensemble des points de vue présents dans l'étude sont tous pris aux abords de routes ou de GR facilement accessibles afin de mieux représenter les paysages du quotidien. En s'appuyant notamment sur les comptages routier de la DDT et sur nos connaissances de la Lozère, les points de vue sont situés sur les routes les plus utilisées du département. Vis à vis de l'éolien, trois axes de circulations concentrent plus d'enjeux : l'A75, la N88 et l'ancienne N106 entre Mende et St-Chély-d'Apcher. Les autres points de vue sont pris depuis des départementales plus secondaires et d'autres depuis des points stratégiques de certains GR.

Dans ce domaine, vu l'étendue des sentiers de randonnées sur la Lozère et l'importance de cette activité en terme de loisirs et de tourisme pour le département, il est impossible d'être exhaustif. Si quelques points de vues depuis des GR ont fait l'objet d'une étude dans la suite du dossier, l'impact des éoliennes vis à vis des GR ne peut réellement se faire qu'au cas par cas et selon les sites envisagés.

La carte ci-contre à gauche localise le tracé des GR les plus importants pour la Lozère. En fonction de la situation des projets, il est donc recommandé d'étudier l'impact des éoliennes sur ces GR. A l'échelle du département, les GR cruciaux sont le GR de Stevenson (entrecoupé du GR7), le chemin de St-Jacques-de-Compostelle, le GR60 allant du Mont Aigoual au plateau de l'Aubrac, les GR thématiques 'Tour du causse Méjan' et 'Tour du casse de Sauveterre', le GR 'Tour de la Margeride' (dont certains tronçons reprennent celui du GR43), le GR 'Tour des Monts d'Aubrac' et le chemin de Régordane passant sur la limite orientale du département (correspondant en partie au GR72).

L'essentiels des points de vue répertoriés sur la carte ci-contre ont un rôle paysager stratégique, c'est-à-dire qu'ils correspondent le plus souvent à des évènements de paysages particulièrement forts. Il peut s'agir du passage d'un col, d'un champ de vision particulier, d'une fenêtre sur le paysage ou d'une situation en belvédère.

Cependant, d'autres points échappent à tout rôle stratégique pour présenter des paysages plus banaux mais plus représentatifs des paysages du quotidien. En effet, sur un trajet quotidien, le nombre de points de vues exceptionnels ou stratégiques depuis la route est relativement restreint et ne représentent bien souvent qu'une petite partie du temps de parcours. Ces autres points de vues tentent donc d'illustrer les paysages que l'on voit la plupart du temps.

Dans la suite de l'étude, 20 points de vues routiers (ou à proximité de GR) ont été détaillés. Certains d'entre eux ont déjà été identifiés comme des points stratégiques du relief (cf. pages précédentes). Parallèlement à cela, 9 autres points de vues sont localisés sur la carte de gauche comme méritant d'être étudiés lors de l'élaboration de l'impact paysager des projets éoliens.

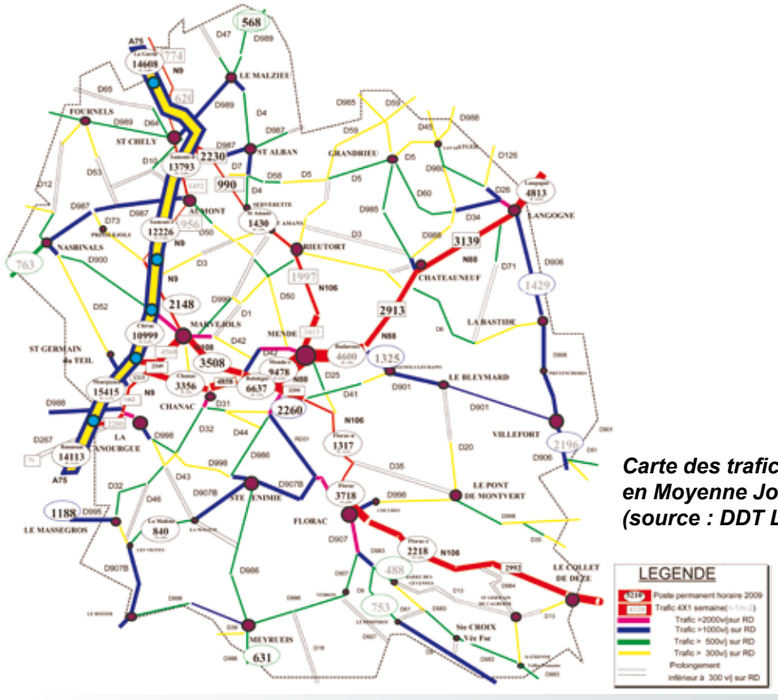

Carte des trafics routiers de 2009 en Moyenne Journalière Annuelle (source : DDT Lozère)

Tableau des points de circulation étudiés

Point de vue	Localisation	Intérêt
1- St-Roman-de-Tousque	D9	Ce point de vue a déjà été répertorié comme point haut stratégique. Il a donc un double intérêt puisqu'il reflète les paysages offerts depuis la route de la corniche des Cévennes. Cet axe de circulation possède, entre autres, des enjeux touristiques forts. Par endroits, la vue peut porter très loin, notamment sur les causses Méjan et Sauveterre.
2- Au-dessus de Florac	GR Tour du Causse Méjan / D16	De la même manière, ce point est un point haut stratégique. Il est de plus situé au carrefour des GR 'Tour du Causse Méjan' et de la D16 qui sont deux tracés régulièrement empruntés par les touristes et la population locale.
3- Alentours de l'Aven Armand	D9	Pris depuis la D9, non loin de l'Aven Armand, ce point illustre les paysages du causse Méjan ouvert.
4- Sortie de Quézac	D907bis	Sans avoir de rôle particulièrement stratégique, ce point reflète parfaitement les paysages de la D907bis, parcourant l'ensemble des gorges.
5- Baraque de Trémolet	D32	Pris aux alentours de la baraque de Trémaulet, au croisement des D32 et D46, ce point permet d'illustrer les paysages quotidiens du causse de Sauveterre.
6- Au-dessus de St-Saturnin	D267	Identifié également comme point haut stratégique, ce point est au carrefour de plusieurs axes de circulations. S'il est pris depuis la D267, il illustre également certains panoramas offerts depuis l'A75 sur son tronçon Sud de la Lozère.
7- Sommet de Finiels	GR Stevenson	En plus du point haut stratégique qu'il représente, le sommet de Finiels est le point de convergence de plusieurs sentiers de randonnée, dont le GR de Stevenson. Les enjeux touristiques qui s'y concentrent donnent encore plus d'importance à ce point de vue.
8- Sortie A75 / Marvejols	D990	Pris depuis la D990, ce point aurait pu figurer dans la liste des points hauts stratégiques tant sa position en belvédère sur Marvejols et la vallée du Lot est forte. C'est aux alentours de ce point que s'opère le basculement entre les paysages Nord de l'A75, peu intéressants, et les paysages Sud de l'A75, plus spectaculaires.
9- Col de Bonnecombe	D52	Ce point permet d'illustrer les paysages quotidiens de l'Aubrac ouvert. Il est légèrement stratégique puisqu'il permet de voir jusqu'au Plomb du Cantal qui se détache de la ligne d'horizon. Le col de Bonnecombe est une porte d'entrée de paysage pour la majorité des randonneurs de l'Aubrac.
10- Alentours de Fau-de-Peyre	D10	Ce point permet d'illustrer les paysages quotidiens de l'Aubrac boisé.
11- Baou de Lestival	N106	Pris sur la N106, le Baou de Lestival offre une belle ouverture sur les paysages de la Margeride occidentale.
12- Depuis la D7 aux alentours de Fontans	D7	Ce point de vue permet d'illustrer la majorité des paysages du versant occidental de la Margeride.
13- Sortie A75 / St-Chély-d'Apcher	A75 / N9	Pris à la sortie de l'A75 menant à St-Chély-d'Apcher, ce point est représentatif des paysages 'urbains' disséminés le long du tronçon Nord de l'A75.
14- Lac de Charpal	GR 43 'Tour de la Margeride'	Pris depuis la rive Sud du lac de Charpal, sur le GR43, ce point est autant stratégique que représentatif des paysages offerts depuis ce tronçon de GR sur le plateau du Palais du roi.
15- Col de la Pierre Plantée	N88	Figurant également dans les points de relief stratégiques, le col de la Pierre Plantée sur la N88 est un axe de circulation aux enjeux forts. L'ouverture des paysages sur le Mont Lozère notamment est soudaine et unique. Elle est d'autant plus importante que les paysages offerts avant ce point sont des paysages très cloisonnés (paysages de Margeride orientale ou paysages de vallées).
16- Moure de la Gardille	GR 7	Répertorié lui aussi au titre des points hauts stratégiques, le Moure de la Gardille est en plus au passage du GR7 et du sentier des sources de l'Allier. Ce point est donc doublement stratégique.
17- Environs de la baraque de la Motte	D985	Sur la D985 reliant Grandrieu à Châteauneuf-de-Randon, les environs de la baraque de la Motte sont des paysages ouverts donnant à ce tronçon une certaine sensibilité paysagère.
18- Baraque de l'Air	N88	Pour compléter l'analyse des paysages de la N88, ce point, pris à l'intersection de la route du hameau de Ville Vieille, est représentatif de la majorité des paysages offerts sur ce tronçon de la N88.
19- Naussac	D26	A la sortie de Naussac, tout le tronçon de la D26 empruntant la rive Nord du lac de Naussac est stratégique par les vues qu'il offre sur tout le versant oriental de la Margeirde.
20- Vallée de l'Allier	D906	Enfin, l'axe de la D906 étant un axe régulièrement emprunté par la population locale, il nous semblait important d'illustrer les paysages de cette route lorsqu'elle passe par la vallée de l'Allier.

Les autres points de circulation à étudier

En complément aux 19 points de vues de circulation analysés dans la suite de l'étude, 9 autres points de vues nous semblent particulièrement importants vis à vis de l'éolien. Ces points correspondent à des passages stratégiques pour des axes de circulations particulièrement importants pour la Lozère. Dans le cadre d'une étude d'impact, ces points de vues seront incontournables si le projet est potentiellement visible depuis ces endroits.

Tableau des points de circulation à étudier dans le cadre de projets éoliens

Point de vue	Localisation	Intérêt
21- Col de Jalcreste	N106	Même si les Cévennes sont a priori peut concernées par les projets éoliens, le passage du col de Jalcreste sur la N106 est une porte de paysage particulièrement forte, surtout lorsque l'on vient de Florac en direction d'Alès. Sur ce col, la vue porte loin et s'étend jusqu'aux plaines du Gard à l'horizon.
22- Alentours du col de Finiels	D20	Selon l'endroit où l'on se situe sur le Mont Lozère, les cadrages peuvent varier du tout au tout. Ainsi, depuis le col de Finiels sur la D20, les vues portent davantage sur l'Ardèche que sur la Lozère. Cette route étant particulièrement importante d'un point de vue touristique, ce type de point de vue est incontournable pour les projets éoliens d'Ardèche ou à l'Est de la Lozère.
23- Causse de Sauveterre	D31	Sur ce secteur de la Lozère, la N106 est régulièrement délaissée par la population locale pour emprunter la route du causse de Sauveterre, la D31, plus confortable et directe. Sur ce tronçon, des fenêtres très brèves sont parfois possibles sur la Margeride. Ainsi, sur un trajet d'Ispagnac à Balsièges, il est possible de voir les éoliennes de Lou Paou. Les paysages ouverts du causse de Sauveterre ne sont donc pas totalement à l'abris des projets éoliens de Margeride.
24- Vallée du Lot	Sortie A75 / Chanac	Dans l'optique de compléter les panoramas forts de l'A75, celui-ci permet d'avoir une belle vue sur tout ce secteur de la vallée du Lot et sur le rebord du causse de Sauveterre. Ce point de vue est donc incontournable pour tout projet situé sur le causse de Sauveterre. La configuration de paysage est un peu similaire à la configuration du point de vue n°6.
25- Environs de la Chaze-de-Peyre	D987	Lorsque l'on emprunte les routes du plateau de l'Aubrac pour redescendre vers la Margeride occidentale et l'A75, il est parfois possible d'avoir des vues sur tout le pays de Peyre avec en arrière-plan, le versant occidental de la Margeride. Ce type de point de vue est donc incontournable pour les projets de ce secteur.
26- Vallée du Lot	N88	Sur un trajet reliant Châteauneuf-de-Randon à Mende, un autre point de vue est tout aussi important que celui de la Pierre Plantée sur la N88 : lorsque la N88 plonge véritablement dans la vallée du Lot, il est possible d'avoir une vue portant jusqu'à la crête principale de la Boulaine. Ce champ de vision est à prendre en compte et à préserver. Il est incontournable pour les projets éoliens de ce secteur, mais aussi pour ceux gravitant autour du parc de Lou Paou.
27- Sommet du Goulet	D20 et GR 7	Depuis le Goulet, il est difficile de profiter des paysages théoriquement visibles depuis son sommet à cause des peuplements forestiers, généralement composés de conifères. Toutefois, par endroits, de fenêtres restent possibles. Bien qu'extrêmement brèves, elles sont alors incontournables pour les projets à l'Est de la Margeride.
28- St-Flour-de-Mercoire et domaine de Barres	N88	Pour compléter les vues depuis la N88, deux autres endroits sont importants sur cet axe : lorsque l'on arrive aux environs de St-Flour-de-Mercoire où la crête ardèchoise est fortement visible, et lorsque, aux environs du domaine de Barres, les vues peuvent porter jusqu'aux pieds du massif de Mercoire.
29- Pradelles	N88 / N102	Enfin, un autre point est incontournable pour les projets à l'Est de la Margeride : au croisement des N88 et N102, au-dessus de Pradelles, où l'ensemble du versant oriental jusqu'au Mercoire est visible.

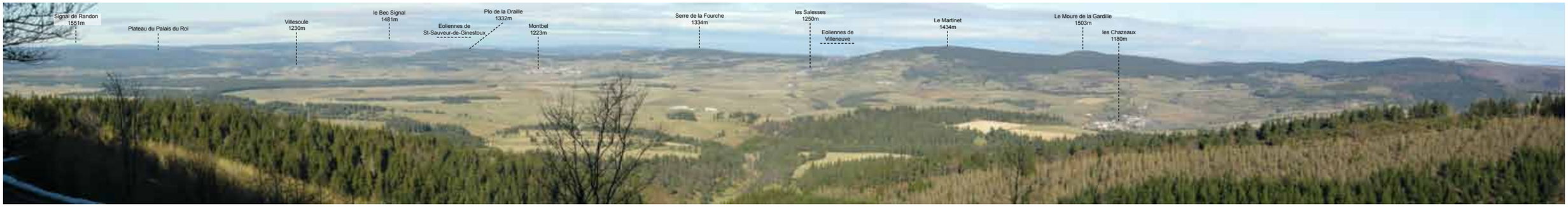

Vue depuis le Goulet, *en position intermédiaire entre Mont Lozère et Mercoire, le Goulet offre parfois des fenêtres intéressantes sur la Margeride orientale, avec en premeir plan, le causse de Montbel et le début de la vallée du Chassezac*

Vue aux alentours du col de Finiels (zoom x2,5, avec accentuation du mât des éoliennes), *ici, la vue porte plus sur la crête ardèchoise et notamment sur les éoliennes de St-Etienne-de-Lugdarès, situées à 33km de là, mais visibles par l'oeil humain.*

L'ensemble des points de vues stratégiques du relief et des axes de circulation, étudiés sur les pages suivantes ou méritant d'être étudiés plus en détail, vient donc se rajouter en quelque sorte aux point de vues identifiés comme remarquables ou sensibles lors d'un premier inventaire réalisé par la DIREN en 2005.

La carte ci-contre localise approximativement ces points de vues inventoriés en 2005. Ceux-ci concernaient majoritairement la moitié Sud de la Lozère et étaient moins nombreux sur la moitié Nord. L'étude des sensibilités paysagères vis à vis de l'éolien vient donc compléter cette approche en apportant plus de points de vues situés sur la moitié Nord, là où les enjeux éoliens du département sont les plus forts.

Lors de l'étude de l'impact des éoliennes dans le paysage, il sera primordial de prendre en compte tous ces points de vues en fonction de la visibilité des projets.

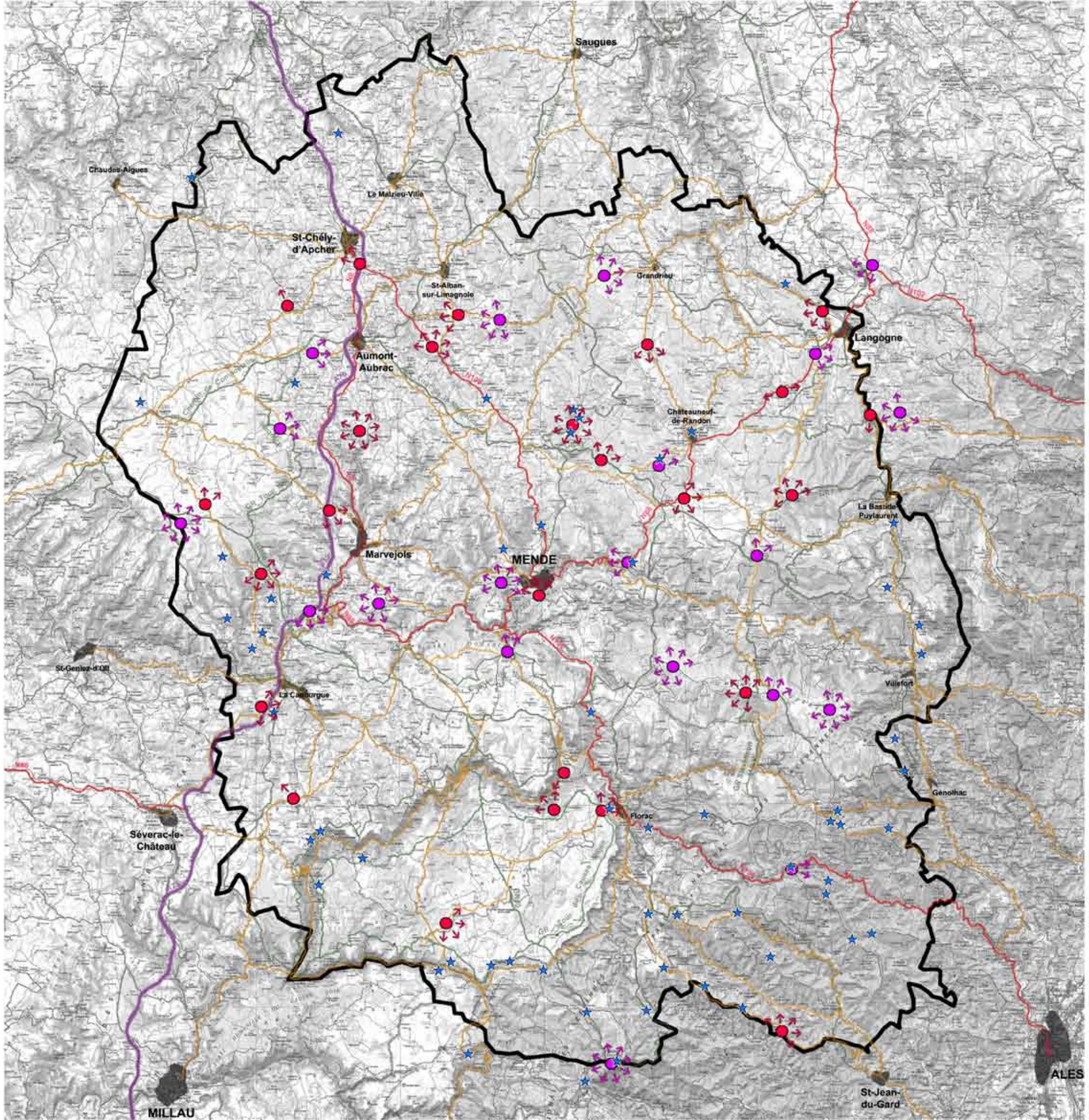

Carte des points de vues (relief et route)

Point de vue inventorié par la DIREN en 2005

Point de vue analysé dans la suite de l'étude

Point de vue méritant d'être étudié en détail dans le cadre de projets éoliens

10 km

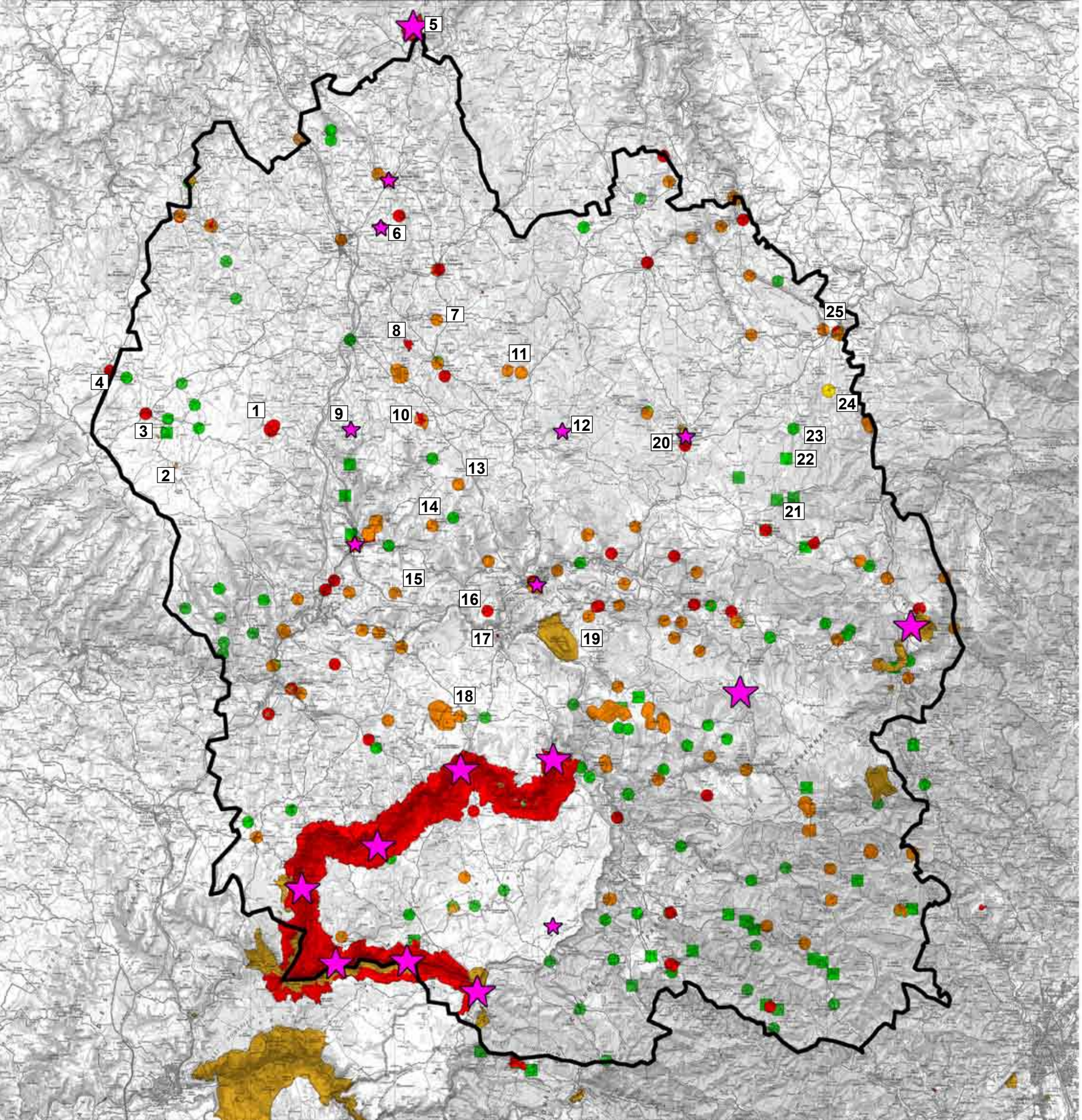

Protections patrimoniales

- Monument classé
- Site classé
- Monument inscrit
- Site inscrit

Inventaire de 2005

- Site bâti à protéger ou à valoriser
- Elément patrimonial à protéger ou à valoriser

Carte des sensibilités paysagères de la DIREN (2005)

- Elément patrimonial structurant de grand intérêt
- Patrimoine majeur

- Autre

10 km

5) Les protections patrimoniales

Généralités sur les protections historiques et patrimoniales

Lors de l'élaboration d'un projet éolien, la prise en compte des monuments ou sites protégés est fondamentale dans l'étude de l'impact des éoliennes. Dans ce domaine, tous les monuments ou sites ne sont pas au même niveau. Non pas à cause des éventuelles distinctions de classement (monument classé ou inscrit par exemple), mais par leurs configuration paysagère qui varie d'un site à l'autre. Dans le cas du département de la Lozère, la grande majorité des monuments ou sites protégés se trouvent en fond de vallée ou sur les versants de vallées. Ainsi, la vallée du Lot concentre une grande partie de ces protections, de même que le Tarn, l'Allier ou bien encore la Truyère. Hormis une implantation d'éoliennes directement à l'aplomb de ces vallées, les protections historiques qui s'y trouvent ont en général peu de visibilités du fait de leur encaissement. Pour ce type de monument ou site protégé, les chances de voir leur paysage modifié sont donc plus faibles. Pour les monuments situés en fond de vallée, l'établissement d'une distance minimale de sécurité n'est pas une priorité : elle doit se faire au cas par cas, selon la situation des projets et selon les visibilités éventuelles.

Toutefois, d'autres protections sur les monuments et sites échappent à ce phénomène lorsqu'ils occupent une position de belvédère ou lorsque la vue porte loin. Pour ce type de monument, la sensibilité vis à vis de l'éolien est plus importante puisque la vue sur le paysage est bien souvent plus ouverte. Dans ce cas là, il peut être nécessaire d'établir une distance minimale de précaution d'au moins 3 à 4 kilomètres. Cette distance restera néanmoins dépendante de la hauteur des éoliennes, de leur nombre ou bien encore du type d'implantation...

Sur la carte ci-contre à gauche, on peut observer un déséquilibre dans les protections entre la moitié Sud et la moitié Nord du département. Plus précisément, le quart Nord-Est du département fait l'objet de moins de protections sur les monuments et sites. Sur ce secteur, seuls la vallée de l'Allier et le pôle de Châteauneuf-de-Randon concentrent le plus de protections. Au-delà de ces deux points, la Margeride orientale est peu protégée.

Les protections les plus sensibles à l'éolien

Vis à vis de l'éolien, toutes les protections sur les monuments et sites ne sont donc pas au même niveau. Le tableau de droite dresse la liste de tous les éléments patrimoniaux les plus exposés à l'éolien, car offrant des vues larges sur le grand paysage. Il ne s'agît donc pas d'une liste exhaustive de tous les éléments patrimoniaux de Lozère protégés ou non, mais d'une sélection de ceux-ci en fonction de leur situation paysagère. Dans le cadre de projets éoliens, ce sont donc les monuments listés dans ce tableau qui devront être étudiés en priorité.

On retrouve dans ce tableau des monuments classés ou inscrits, des sites classés ou inscrits, des monuments répertoriés par la DIREN en 2005 et des éléments patrimoniaux répertoriés sur la carte des sensibilités paysagères de la DIREN de juillet 2005 (cf. carte en annexe page 127).

Les autres éléments patrimoniaux

La carte des sensibilités paysagères de 2005 réalisée par la DIREN pointe un certain nombre d'éléments patrimoniaux jugés de grand intérêt comme le site de Châteauneuf-de-Randon, la Tour d'Apcher, le Mont Mouchet ou bien encore la cathédrale de Mende. L'ensemble de ces monuments ou sites sont protégés, toutefois, cette carte répertorie également deux éléments de patrimoine ne faisant l'objet d'aucune protection règlementaire : le Roc de Peyre et le Truc de Fortunio.

En complément de cela, l'inventaire de 2005, réalisé également par la DIREN, apporte un éclairage sur les éléments patrimoniaux non protégés. Parmi ceux-ci et en collaboration avec le SDAP, plusieurs éléments de patrimoine nous semblent importants à prendre en considération dans le cadre de projets de parc éolien : le Moure de la Gardille (n°21), l'ancienne abbaye de Mercoire (n°22), la chapelle de Cheylard-l'Evêque (n°23) et l'ancien château du hameau des Choisinets (n°24). Les autres éléments de patrimoine non protégés sont à définir au cas par cas selon l'implantation des projets éoliens.

Enfin, d'autres éléments de protection du territoire à prendre en considération peuvent être signalés avec les projets du PNR Haut-Allier (cf. annexe page 125), du PNR Aubrac et du projet de classement UNESCO des causses et cévennes (cf. annexe page 126).

Tableau des monuments et sites les plus exposés à l'éolien

Elément patrimonial	Protection	Situation paysagère
1- Château de la Baume	Site classé	Vue sur une grande partie de la Margeride occidentale. Le château est implanté sur le versant du plateau de l'Aubrac.
2- Lac de St-Andéol et ses abords	Site inscrit	Ce site est surtout concerné par les projets éoliens de l'Aubrac, d'autant que ses abords permettent de voir une grande partie du plateau ouvert.
3- Lac de salhiens	Site inscrit	Même configuration que le lac de St-Andéol.
4- Eglise de St-Urzice	Monument classé	Depuis le village, seuls des projets sur le plateau de l'Aubrac seront éventuellement visibles.
5- Mont Mouchet	Site classé	Depuis le Mont Mouchet et ses environs, il est possible d'avoir de très grande vues des Monts du Cantal jusqu'à l'Aubrac. C'est un belvédère sur la Margeride.
6- Tour d'Apcher et ses abords / Tour d'Apcher / Eglise de Prunières	Site inscrit Monument classé Monument classé	Depuis le site de la Tour d'Apcher, il est parfois possible d'avoir de belles fenêtres sur la Margeride occidentale.
7- Eglise de Fontans	Monument inscrit	Le village de Fontans occupe un point haut de la Margeride occidentale et a donc des vues importantes sur ce secteur. Le village est plus proche des secteurs à projets que celui d'Apcher.
8- Baou de Lestival (cf. pages 54-55)	Site classé	Il faut véritablement monter sur les versants de la vallée de la Truyère pour avoir un panorama ouvert sur le paysage. Une bonne partie du site se trouve dans la vallée.
9- Roc de Peyre (cf. page 53)	-	Il s'agît d'un piton volcanique dominant tout le plateau occidental de la Margeride et les vallées de la Colagne et du Lot. La vue sur le paysage est à 360°.
10- Château de Combettes et abords	Site classé	Le site est relativement encastré dans le relief et les fenêtres sur le paysage sont peu nombreuses.
11- Ferme de la Chaze / Domaine de Combettes du Château	Monument inscrit Monument inscrit	Ces deux monuments occupent le fond de la vallée de la Truyère. Ils seront néanmoins à prendre en compte pour des projets sur la Margeride.
12- Truc de Fortunio (cf. page 56)	-	L'intérêt de ce site repose non pas sur son caractère patrimonial mais sur son rôle de repère paysager et de belvédère sur la Lozère.
13- Château de la Grange	Monument inscrit	Le domaine se situe en contre-bas de la crête principale de la Boulaine, presque en vis à vis direct.
14- Domaine de Cougoussac	Monument inscrit	Configuration de paysage assez similaire au château de la Grange.
15- Eglise de Grèzes	Monument inscrit	L'église de Grèze peut éventuellement être en situation de visibilité avec des projets sur le causse de Sauveterre.
16 - Dolmen de Changefège	Monument classé	Le causse de Changefège offre surtout des vues sur les avants-causse de Mende et sur un grande partie de la vallée du Lot. Il peut donc être concerné par des projets dominants la vallée du Lot, du causse de Montbel jusqu'à la crête de la Boulaine.
17- Rocher dit 'Lion de Balsièges'	Site classé	Même configuration paysagère que le dolmen de Changefège.
18- Ensemble mégalithique des 3 seigneurs / Croix de Champerboux	Monument inscrit Monument inscrit	Ces monuments peuvent facilement avoir des vues sur des éoliennes sur le causse de Sauveterre.
19- Truc de Balduc	Site inscrit	Le sommet du Truc de Balduc peut avoir éventuellement des vues sur des éoliennes du causse de Sauveterre.
20- Pierre branlante Village de Châteauneuf-de-Randon et ses abords (cf. page 64)	Site classé Site inscrit	Le village de Châteauneuf-de-Randon a de fortes chances d'avoir des vues supplémentaires sur des éoliennes dans le cadre de projets sur la Margeride orientale. Les projets s'élaborant sur ce secteur de la Lozère auront donc à préciser et situer les impacts des éoliennes sur Châteauneuf-de-Randon.
21- Moure de la Gardille (cf. pages 62-63)	-	Le sommet du Moure de la Gardille offre une vue privilégié sur tout le versant oriental de la Margeride. C'est sa situation de belvédère qui est intéressante.
22- Ancienne abbaye de Mercoire	-	Situé sur les versants du Mercoire, l'ancienne abbaye est essentiellement orientée vers l'une des nombreuses vallées parcourant le massif. Seuls les projets proches pourront éventuellement être visibles.
23- Chapelle de Cheylard-l'Evêque	-	Si le village de Cheylard-l'Evêque se situe en fond de vallée, donc relativement à l'abris de vues sur des éoliennes, la chapelle se situe quant à elle environ 50 mètres au-dessus des habitations, sur un sommet environnant. Elle est donc plus exposée que le reste du village.
24- Ancien château du hameau des Choisinets	-	Le hameau possède des vues relativement importantes sur le versant oriental de la Margeride. Son ancien château est donc exposé aux porjets éoliens de ce secteur.
25- Ancien château abbatial	Monument inscrit	Le village de Naussac peut éventuellement avoir des vues dans le cas d'implantation sur l'Est de la Margeride.

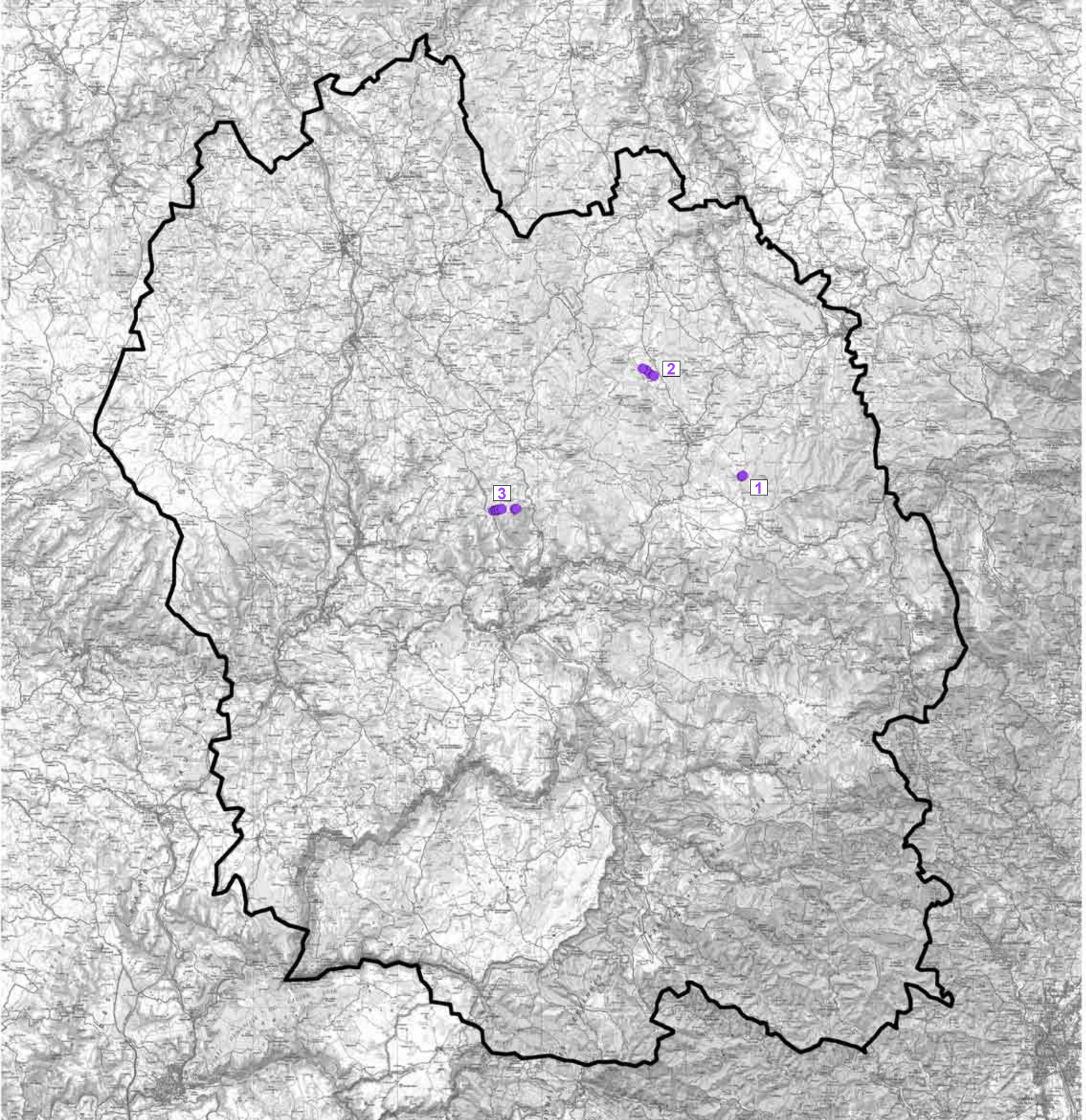

Situation des parcs éoliens existant de Lozère

1 Parc de Villeneuve

2 Parc de St-Sauveur-de-Ginestoux

3 Parc de Lou Paou

10 km

6) Les parcs éoliens existants

Sur le département de la Lozère, le nombre de parcs éoliens en fonctionnement est relativement faible. On compte véritablement trois parcs éoliens : le parc de Lou Paou au-dessus de Mende, le parc de St-Sauveur-de-Ginestoux au Nord de Châteauneuf-de-Randon et le parc de Villeneuve au-dessus de Montbel. On ne tiendra pas compte de la petite éolienne de Fouzilhac sur la commune de Chaudeyrac.

De plus, il s'agît à chaque fois de parcs avec un petit nombre d'éoliennes puisque le parc le plus grand, celui de Lou Paou, comporte 7 éoliennes. Les deux autres parcs, St-Sauveur-deGinestoux et Villeneuve, avec respectivement 4 et 2 éoliennes, ont en plus des éoliennes relativement petites (75m de haut pour Villeneuve et 90m de haut pour St-Sauveur-de-Ginestoux).

A l'heure actuelle, l'impact des éoliennes dans les paysages de Lozère est donc faible, d'autant que le parc de Lou Paou, bien que relativement visible sur le département, fait l'objet d'une bonne acceptation de la part de la population.

Dans la suite de l'étude (début de phase III), la composition paysagère de chacun de ces parcs sera analysée plus en détail. Les enseignements issus de cette analyse serviront à dégager des préconisations paysagères sur la manière d'implanter des éoliennes dans un paysage.

	N°1 : Parc de Villeneuve	**N°2 : Parc de St-Sauveur-de-Ginestoux**	**N°3 : Parc de Lou Paou**
Commune	Chaudeyrac	St-Sauveur-de-Ginestoux	Chastel-Nouvel, Rieutord-de-Randon et Servières
Nombre d'éoliennes	2	4	7
Hauteur des éoliennes	75 m	90 m	100 m
Puissance du parc	1,7 MW	6,68 MW	14 MW

En terme de puissance, il y a donc 22,58 MW d'installé sur la Lozère (en comptant en plus la petite éolienne de Fouzilhac, sur la commune de Chaudeyrac, d'une hauteur de 35m et d'une puissance de 0,2 MW).

Parc de Villeneuve depuis le sommet de Finiels (avec accentuation des éoliennes)

Parc de St-Sauveur-de-Ginestoux depuis le col de la Pierre Plantée (sur la D985)

Parc de St-Sauveur-de-Ginestoux depuis Châteauneuf-de-Randon (avec accentuation des éoliennes)

Parc de Lou Paou depuis le Roc de Peyre (avec accentuation des éoliennes)

Les causses ouverts

Les entités paysagères concernées par ce type de paysage sont le causse Méjan ouvert et le causse de Sauveterre ouvert.

Le point de vue est pris depuis la D16 sur le causse Méjan, aux alentours du hameau de Hures.

Les secteurs ouverts des causses Méjan et Sauveterre sont des paysages particulièrement emblématiques de la Lozère. La force des paysages de causse réside en leur ouverture générale, c'est-à-dire en leur capacité à offrir des panoramas lointains (comme ici vers le Mont Aigoual) ; et en leur très grande simplicité. En effet, par l'absence de boisements denses, les horizons sont nus. De plus, les vallonnements sont généralement doux. C'est pour ces raisons que les paysages des causses ouverts dégagent une forte impression de pureté, accentué par le fait que le ciel acquiert ici une véritable présence. Plus qu'ailleurs, la configuration des causses ouverts permet une mise en scène et une mise en valeur de la lumière. C'est également par cette prégnance du ciel que ces paysages sont emblématiques : selon le temps, la saison, la luminosité, les causses peuvent rapidement et soudainement devenir spectaculaires.

Dans cette configuration paysagère, **les causses ouverts sont inadaptés à l'éolien**. La raison essentielle est que les éoliennes seraient ici un péril pour la pureté des causses et la mise en scène du ciel. Le fait d'introduire un élément dynamique (la rotation des pâles) dans ce type de paysage mettrait simplement fin à ce qui en constitue sa force. De plus, et ce quelque soit la hauteurs des éoliennes envisagées, la verticalité de celles-ci viendrait briser la succession des différents plans paysagers horizontaux. Il y aurait donc un fort télescopage entre les éoliennes et la dynamique paysagère des causses ouverts.
Les secteurs ouverts des causses Méjan et Sauveterre renvoient davantage à la notion de 'grand paysage' puisqu'ils sont facilement en lien visuel avec le Mont Lozère, Aigoual, avec l'Aveyron ou bien encore la Margeride. Plus que les autres entités paysagères de ce secteur de la Lozère, ils sont en quelque sorte un belvédère sur tout les grands évènements topographiques gravitant autour des causses.

Même dans le cas où le regard ne porte pas aussi loin que sur la photo ci-dessus, lorsque par exemple le regard est cantonné en fond de vallon et ne dépasse pas les 2 ou 3 km, l'implantation d'éolienne resterait très difficile. Même pour les vues plus resserrées, le paysage des causses ouverts garde sa pureté et sa dépendance au ciel et supporterait donc très mal une ou plusieurs éoliennes.

D'ailleurs, de façon générale, cet équilibre de paysage entre la terre rase des causses et le ciel est assez fragile et peut très facilement être menacé. Dans ce domaine, un boisement trop dense, une carrière ou bien encore un bâtiment agricole mal intégré sont autant de dangers pour cet équilibre paysager.

Photo de l'existant, vue depuis la D16 sur le causse Méjan, en direction du Mont Aigoual

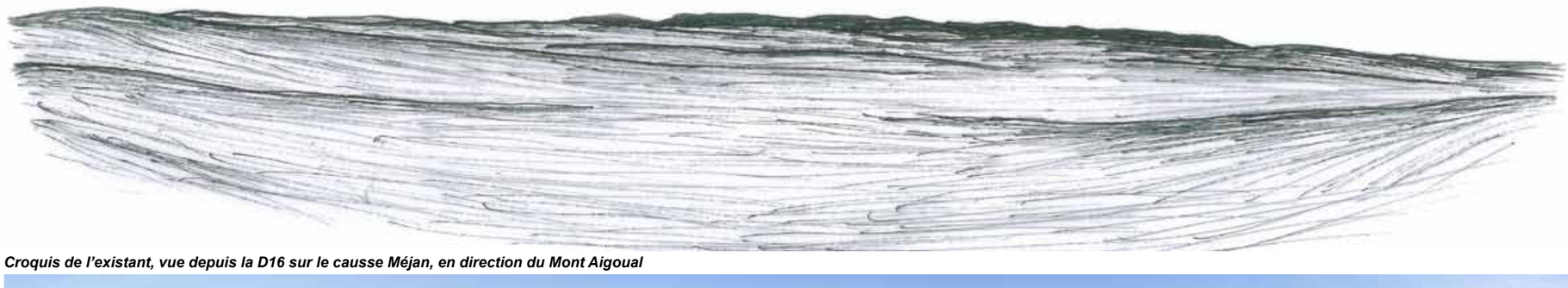

Croquis de l'existant, vue depuis la D16 sur le causse Méjan, en direction du Mont Aigoual

Simulation par photomontage d'un projet éolien sur le causse Méjan

Simulation par croquis d'un projet éolien sur le causse Méjan

Photo de l'existant, vue depuis la D32, sur le causse de Sauveterre, aux alentours de la baraque de Trémolet

Croquis de l'existant, vue depuis la D32, sur le causse de Sauveterre, aux alentours de la baraque de Trémolet

Simulation par photomontage d'un projet éolien dans les paysages boisés du causse de Sauveterre

Simulation par croquis d'un projet éolien dans les paysages boisés du causse de Sauveterre

Les causses boisés

Les paysages des causses boisés correspondent aux entités paysagères du causse Méjan boisé et du causse de Sauveterre boisé.

Le point de vue est pris depuis la D32 sur la causse de Sauveterre, aux alentours de la baraque de Trémolet.

Tout comme les causses ouverts, ces paysages présentent une relative simplicité. La ligne d'horizon est clairement visible et les différents plans se distinguent facilement. Bien souvent, les premiers plans sont des parcelles agricoles cernées de boisements, laissant filer le regard jusqu'à environ 2 ou 3 km, tandis que les seconds plans sont formés de lignes de crêtes douces surplombant légèrement les premiers plans. Ces seconds plans forment généralement la ligne d'horizon de façon nette grâce aux boisements de conifères occupant les points hauts des causses.

Toutefois, à cause de ces boisements de conifères, la partie des causses boisés n'a pas la pureté des causses ouverts. Si parfois il est possible d'y avoir des vues lointaines vers, par exemple, l'Aveyron ou la Margeride, les conifères changent radicalement les vues et les impressions qu'elles dégagent. Tout d'abord, les vues sont plus resserrées. Ensuite, la présence du ciel est moins prégnante dans le paysage. L'horizon a plus d'épaisseur que sur les causses ouverts. C'est pour ces raisons que **les paysages des causses boisés ne présentent pas une forte sensibilité paysagère.** Ces paysages ne constituent pas un patrimoine exceptionnel. Le fait, par exemple, qu'ils soient le lieu de plusieurs carrières en activité confirme leur faible valeur.

Néanmoins, l'implantation d'éoliennes dans ces paysages devra faire l'objet de plusieurs vigilances pour deux raisons majeures :
1- Les sites potentiels peuvent être impactants à l'échelle du grand paysage (vues depuis les autres causses, l'Aubrac, la Margeride, le Mont Lozère, etc...)
2- Même à l'échelle locale, une implantation inadaptée peut avoir de lourdes conséquences
3- Certains sommets du causse du Sauveterre ou de Méjan offrent des vues privilégiées sur le grand paysage, comme par exemple depuis le Devez (altitude à 1007m). Ces panoramas peuvent être des enjeux locaux forts.

L'une des préoccupations à avoir pour ces types de paysage est de trouver une hauteur d'éoliennes correspondant à l'échelle et à l'équilibre des causses boisés.

Photo de l'existant, vue non loin de la D907bis, à la sortie de Quézac

Simulation par photomontage d'un projet éolien à moins de 1km du rebord des gorges du Tarn

Les fonds de gorges

La photographie étudiée est prise depuis le fond des gorges du Tarn et se réfère donc à l'entité paysagère du même nom. Toutefois, ce type de paysage peut également être étendu à l'entité paysagère des gorges de la Jonte. Le point de vue se trouve sur le GR des gorges du Tarn, à la sortie de Quézac.

Au-delà des enjeux touristiques évidents concernant ce type de paysage, et donc de la valeur emblématique qu'il possède, l'implantation d'éoliennes n'est pas envisageable. En effet, dans le cas d'une implantation sur le rebord des causses, le risque principal encouru est d'ajouter une dimension verticale et artificielle au paysage. La verticalité des versants peut très facilement se télescoper avec la verticalité des éoliennes. De plus, au fond des gorges, le fait d'avoir des éoliennes au-dessus de la tête et du regard peut provoquer un effet d'écrasement très fort.

En conséquence, pour que des éoliennes soient peu visibles depuis le fond des gorges, il faut opérer un recul d'au moins un kilomètre. Les gorges n'étant pas qu'un simple couloir linéaire, mais bien au contraire étant constitués de plis et de replis, un simple recul de l'ordre de 250 à 300 mètres ne peut suffire. Comme le montre le seconde situation, ce n'est qu'à partir d'un kilomètre que les éoliennes deviennent moins visibles.

Simulation par photomontage d'un projet éolien à plus de 1km du rebord des gorges du Tarn

Coupes de principes illustrant les reculs à appliquer depuis le fond des gorges du Tarn, *selon la configuration des gorges, un simple recul d'une centaine de mètres peut parfois suffire pour masquer les éoliennes depuis le fond, tandis qu'à d'autres, ce recul devra dépasser le kilomètre.*

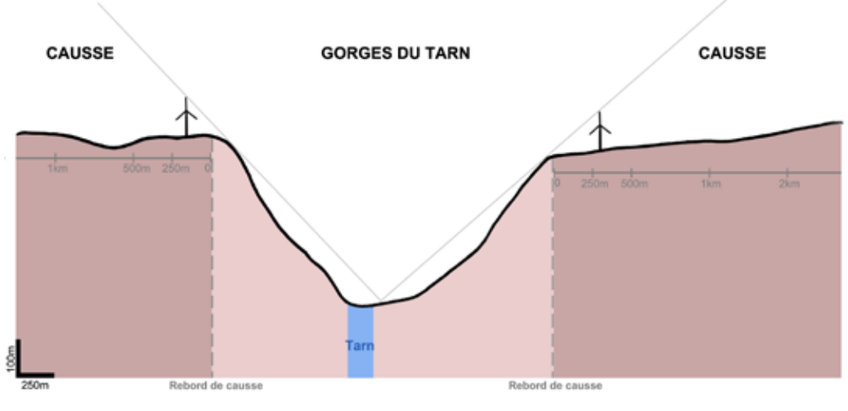

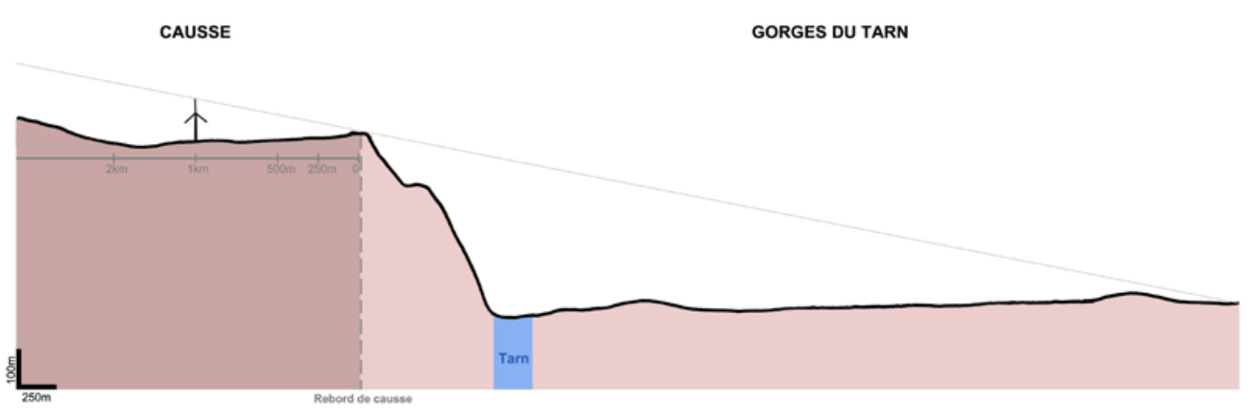

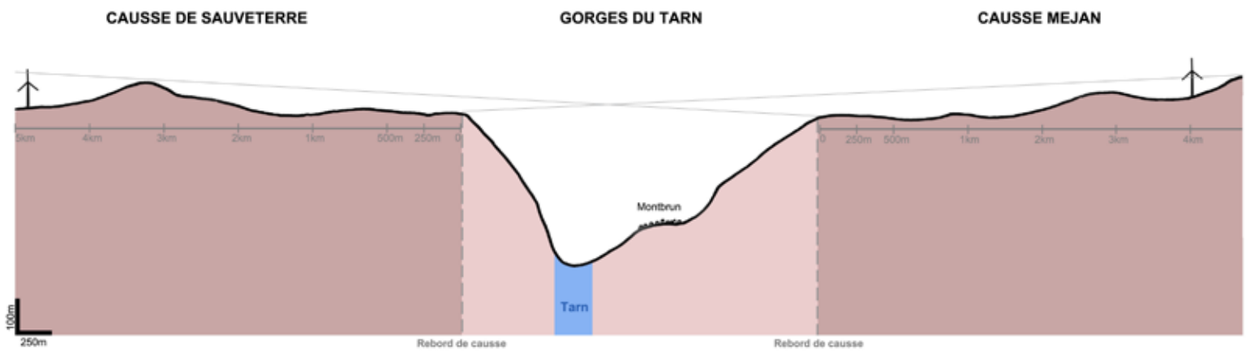

Coupe de principe illustrant le recul à appliquer depuis les rebords des causses

Simulation par photomontage d'un projet éolien à moins de 1km du rebord des gorges du Tarn

Simulation par photomontage d'un projet éolien à 2km du rebord des gorges du Tarn

Simulation par photomontage d'un projet éolien à 4km du rebord des gorges du Tarn

Les rebords de causses

Les paysages des Gorges du Tarn ne se limitent toutefois pas à la simple situation du fond de gorge. Le principal intérêt d'un tel site est également de pouvoir prendre de l'altitude et du recul par rapport aux gorges elles-mêmes. C'est pour cela que les rebords de causses et les corniches sont tout aussi importants, si ce n'est peut-être plus. Même en situation de rebord de causse, les paysages des gorges du Tarn gardent la même valeur emblématique.

Le point de vue étudié ci-contre est pris au moment où s'opère le basculement entre causses et gorges. Il se situe sur une des routes secondaires remontant du fond des gorges et permettant d'atteindre le causse. Par rapport aux gorges, il domine directement le village de Montbrun.

Sur la première situation, les éoliennes sont à 500 mètres du rebord du causse de Sauveterre. Dans ce cas, l'impact visuel des éoliennes est très lourd.
Sur la deuxième situation, les éoliennes sont à 2km par rapport au rebord du causse. Les éoliennes sont toujours visibles. Même si les mats ne le sont plus, le fait de pouvoir encore voir les pâles tourner peut être déstabilitsant.
Ce n'est qu'à partir de 4km par rapport au rebord du causse que les éoliennes peuvent être considérées comme non visibles. En conséquence, dans la plupart des cas, il faudra opérer un recul minimal de 4km de part et d'autres du traçé des gorges du Tarn.

Cette préconisation de recul de 4km n'est toutefois qu'un principe de précaution puisque, selon les sites d'implantations et la configuration du relief, ce recul pourra ne pas suffire à cacher les éoliennes. La notion de recul minimal est donc également dépendante du cas par cas.

Les rebords de causses (suite)

Les rebords de causses sont également fortement présents dans les paysages de la vallée du Lot aux alentours de Marvejols et La Canourgue. Il s'agît dans ce cas du causse de Sauveterre. La photo ci-contre en bas, prise au-dessus du vallon de St-Saturnin, au Sud de La Canourgue, illustre le fait qu'il est parfois possible de voir assez loin à l'intérieur du causse de Sauveterre.

Ce phénomène est également possible depuis certains tronçons de l'A75 lorsqu'elle traverse la moitié Sud de la Lozère. Ces tronçons autoroutiers ou simplement routier étant en quelque sorte des vitrines paysagères de la Lozère, il est important que les éoliennes ne soient pas ou peu visibles à ces endroits. Ainsi, Dans le cas de projet sur le causse de Sauveterre, il faudra donc mesurer l'impact des éoliennes dans le paysage depuis ces endroits stratégiques.

Comme principe de précaution pour éviter d'avoir des éoliennes visibles depuis ces tronçons, nous avons appliqué un recul d'environ 4 kilomètres depuis le rebord Ouest du causse de Sauveterre. Ce recul ne garantit néanmoins pas l'invisibilité totale des éoliennes depuis ces tronçons de l'A75.

Vue depuis la D267 au-dessus de St-Saturnin et de l'A75, *par endroits, le paysage offre des fenêtres sur la vallée du Lot et sur le rebord Ouest du Causse de Sauveterre.*

Vue depuis le sommet du Devèze sur le causse de Sauveterre (altitude : 1007m), *certains points de vues du causse de Sauveterre ont des enjeux de paysages locaux potentiellement forts. Ce type de panorama rend l'implantation d'éoliennes sur le causse plus difficile.*

Eléments de synthèse du secteur 1

Traduction cartographique

- Les paysages des gorges du Tarn et de la Jonte et ceux des causses ouverts de Sauveterre et Méjan sont inadaptés à l'implantation d'éoliennes et entrent dans la catégorie des paysages emblématiques de Lozère,

- De part et d'autres des gorges du Tarn et le long des paysages ouverts des causses, un recul minimal de 4km est à appliquer afin de ne pas être en vue directe depuis les paysages emblématiques. Ce recul exclue ainsi toute la partie boisée du causse Méjan. L'implantation d'éoliennes sur les causses restent cependant soumise au cas pas cas puisque selon la configuration du relief, le recul de 4km pourra ne pas être suffisant,

- C'est pour cela que les paysages boisés du causse de Sauveterre sont peu compatibles, car soumis à un seuil de vigiliance important et à des enjeux locaux potentiellement forts, comme par exemple les sommets émergeants à l'instar du Devèze,

- Le rebord Ouest du causse de Sauveterre est également inadapté à l'éolien sur une distance d'environ 4 kilomètres.

Les points de vues

5 points de vues ont été étudiés pour ce secteur :

- n°1 : depuis la D9, près du hameau de Drigas, aux alentours de l'Aven Armand. **cf. page 22.**
- n°2 : depuis la D32, près de la baraque de Trémolet, **cf. page 23.**
- n°3 : depuis la D907bis, à la sortie de Quézac, **cf. page 24.**
- n°4 : au-dessus de Montbrun, sur le rebord du causse Méjan, **cf. page 25.**
- n°5 : depuis la D267, au-dessus de St-Saturnin, **cf. ci-dessus**

1 point de vue mériterait d'être étudié plus en détail dans le cadre de parcs éoliens, depuis la D31, pour les projets en vue depuis la Margeride (point n°6).

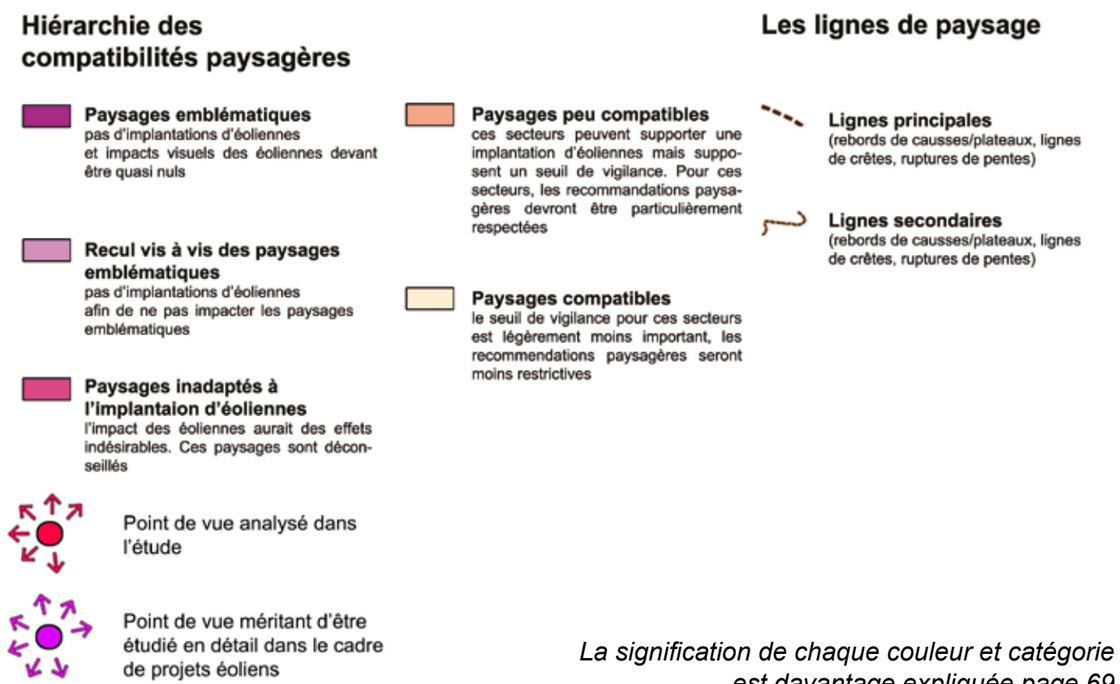

La signification de chaque couleur et catégorie est davantage expliquée page 69

Carte des compatibilités du secteur 1

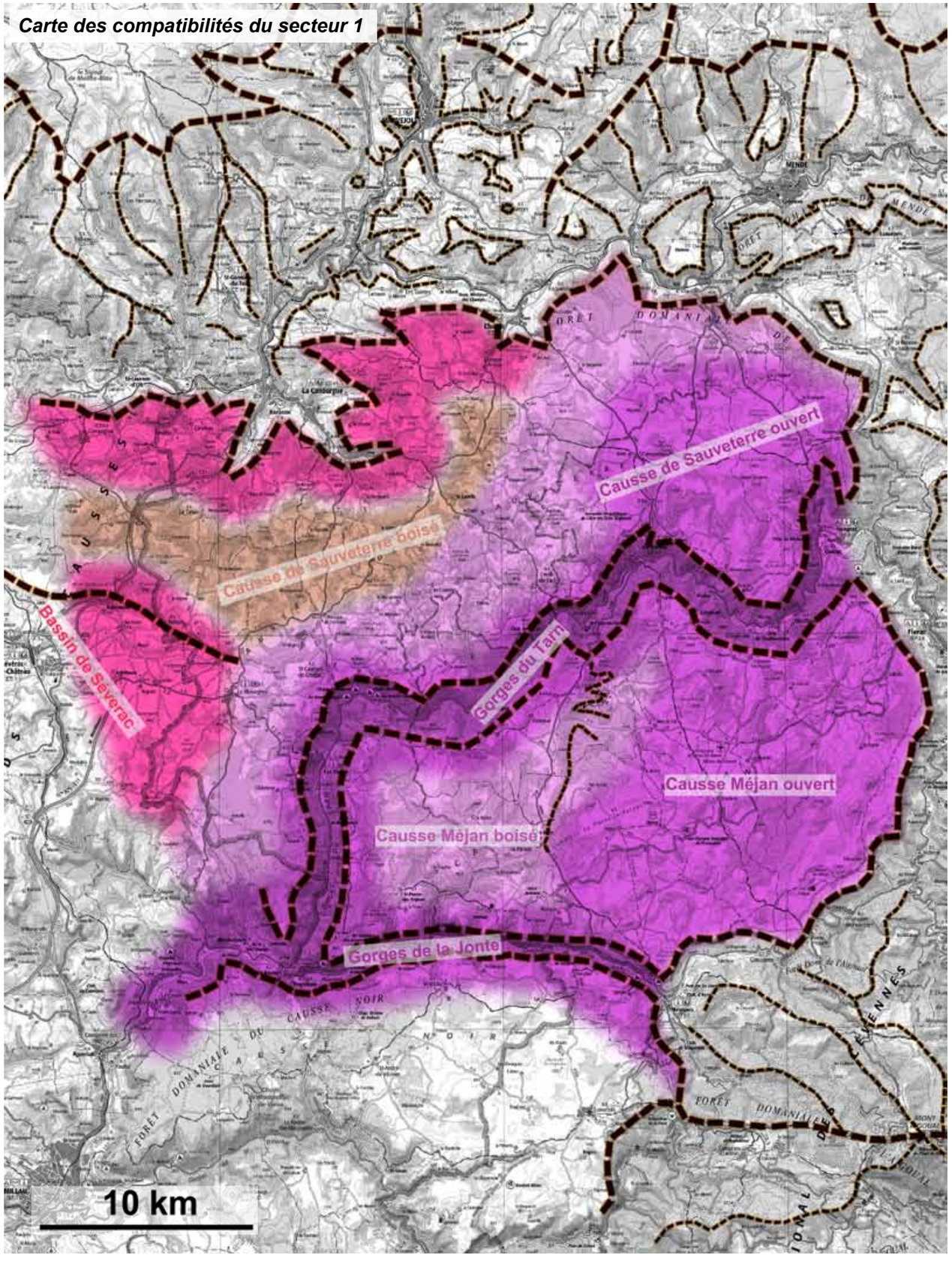

Carte des points de vues du secteur 1

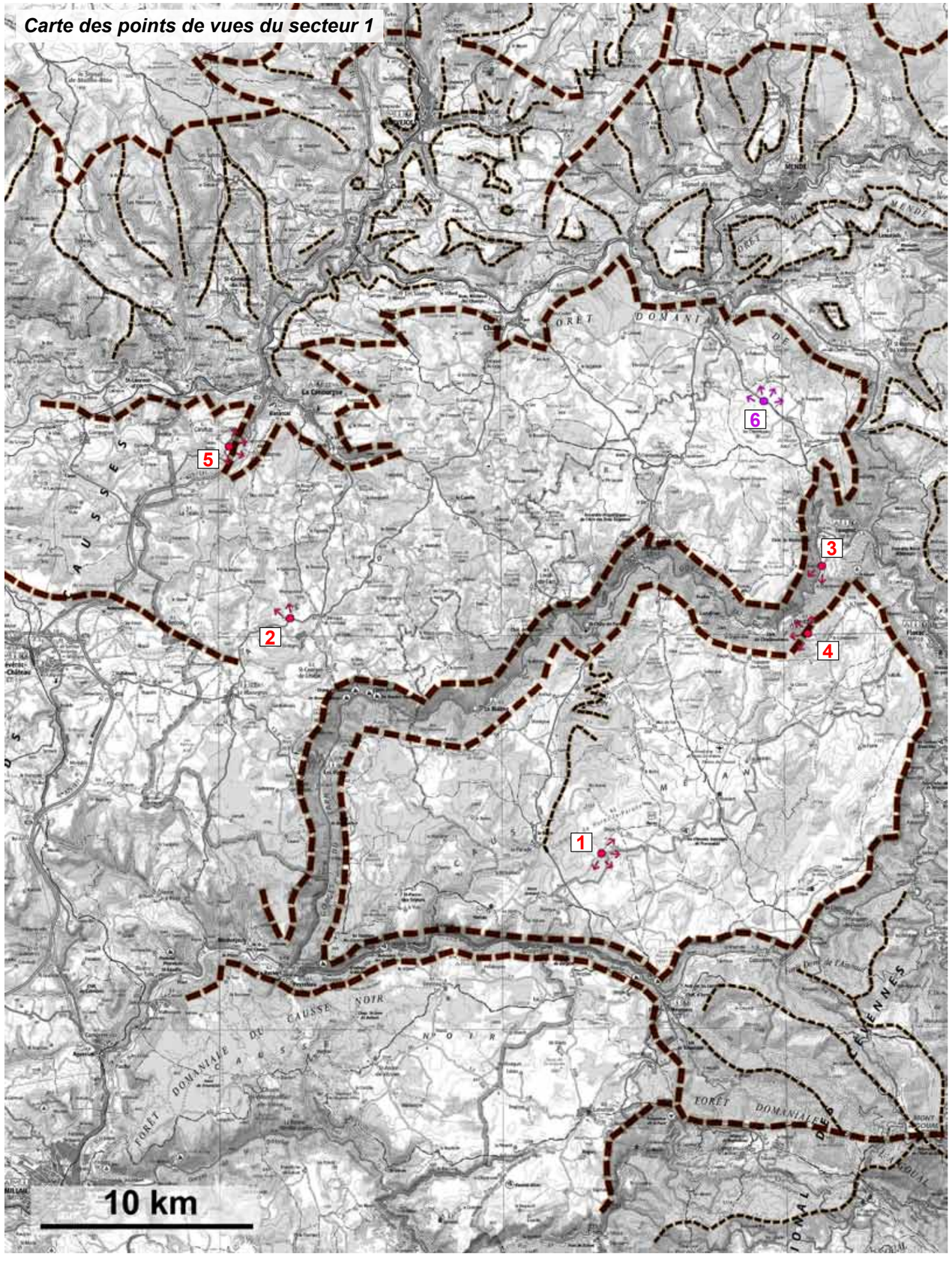

Photo de l'existant, vue depuis la route de la Corniche au-dessus de St-Romain-de-Tousque (panoramique général)

Photo de l'existant, vue depuis la route de la Corniche au-dessus de St-Romain-de-Tousque (zoom)

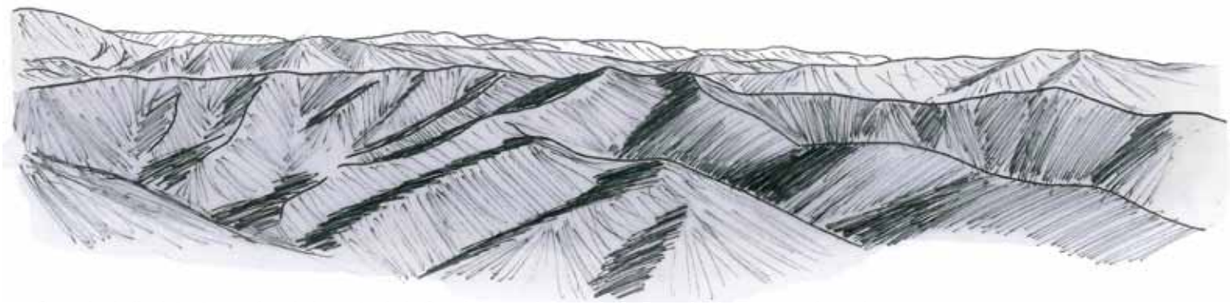

Croquis de l'existant, vue depuis la route de la Corniche au-dessus de St-Romain-de-Tousque (zoom)

Simulation par photomontage d'un projet éolien le long des crêtes des Cévennes

Simulation par croquis d'un projet éolien le long des crêtes des Cévennes

Crêtes et vallées cévenoles

L'entité paysagère attenante à ce paysage est essentiellement celle des Cévennes des serres et valats. Ce secteur peut également être étendu aux entités paysagères limitrophes comme la Can de Barre et le Plan de Fontmort, la Can de l'Hospitalet, le Mont Aigoual ou bien encore le Mont Bougès.

Le point de vue ci-dessus est pris depuis la route de la corniche des Cévennes (D9) au-dessus de St-Roman-de-Tousque, à la limite départementale de la Lozère.

Au-delà des considérations traditionnelles tendant à exclure d'emblée ce secteur, comme par exemple le fait qu'il s'agisse de la zone coeur du Parc National des Cévennes ou bien encore les difficultés techniques que ce territoire représente notamment en terme d'accessibilité pour les éoliennes, l'implantation des éoliennes est, d'un point de vue purement paysager, indésirable. En effet, la principale richesse de ce type de paysage est de proposer une multitude de plans et d'arrière-plans formés par des lignes de crêtes escarpées. Ainsi, depuis les hauteurs, le faisceau des vallées cévenoles confère au paysage une très grande profondeur. Dans cette configuration de paysage, les éoliennes viendraient altérer cette profondeur en créant d'une certaine manière, un rempart visuel. L'effet de contraste des éoliennes sera fort quelque soit la situation des éoliennes. Soit elles émergeront du ciel, soit elles émergeront d'un arrière-plan sombre.

De plus, l'implantation d'éoliennes sur ces lignes de crêtes peut causer un effet d'écrasement très fort depuis les fonds de vallées, un peu de la même manière qu'au fond des gorges du Tarn par exemple.

Enfin, en plus des contraintes règlementaires de ce secteurs, liées notamment au Parc National des Cévennes, on peut également citer le projet au classement UNESCO des paysages des causses et Cévennes. Si ce projet est accepté, il interdira l'implantation d'éoliennes au sein de son périmètre (cf. annexe page 126). Ce périmètre ne se limite d'ailleurs pas uniquement au causses et Cévennes, mais englobe toute la moitié Sud du département jusqu'à Mende.

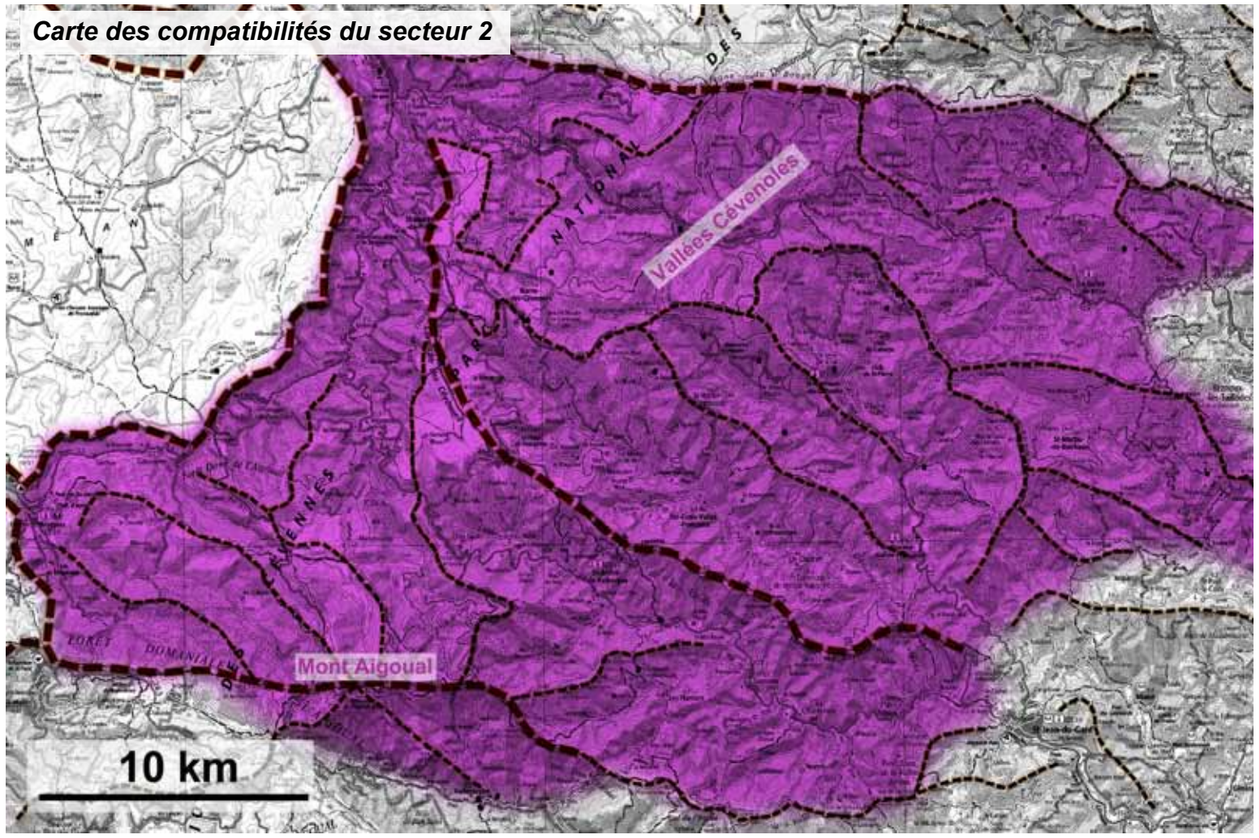

Traduction cartographique

- Tout le quart Sud-Est de la Lozère, du Mont Aigoual au Mont Bougès, du rebord du Causse Méjan jusqu'aux limites du Gard ne supporterait pas une implantation d'éoliennes. Les reliefs marqués et escarpés ne s'y prêtent pas et l'ensemble de ces paysages ont une charge emblamétique forte.

Hiérarchie des compatibilités paysagères

Paysages emblématiques
pas d'implantations d'éoliennes
et impacts visuels des éoliennes devant être quasi nuls

Recul vis à vis des paysages emblématiques
pas d'implantations d'éoliennes
afin de ne pas impacter les paysages emblématiques

Paysages inadaptés à l'implantaion d'éoliennes
l'impact des éoliennes aurait des effets indésirables. Ces paysages sont déconseillés

Paysages peu compatibles
ces secteurs peuvent supporter une implantation d'éoliennes mais supposent un seuil de vigilance. Pour ces secteurs, les recommandations paysagères devront être particulièrement respectées

Paysages compatibles
le seuil de vigilance pour ces secteurs est légèrement moins important, les recommendations paysagères seront moins restrictives

Les lignes de paysage

Lignes principales
(rebords de causses/plateaux, lignes de crêtes, ruptures de pentes)

Lignes secondaires
(rebords de causses/plateaux, lignes de crêtes, ruptures de pentes)

La signification de chaque couleur et catégorie est davantage expliquée page 69

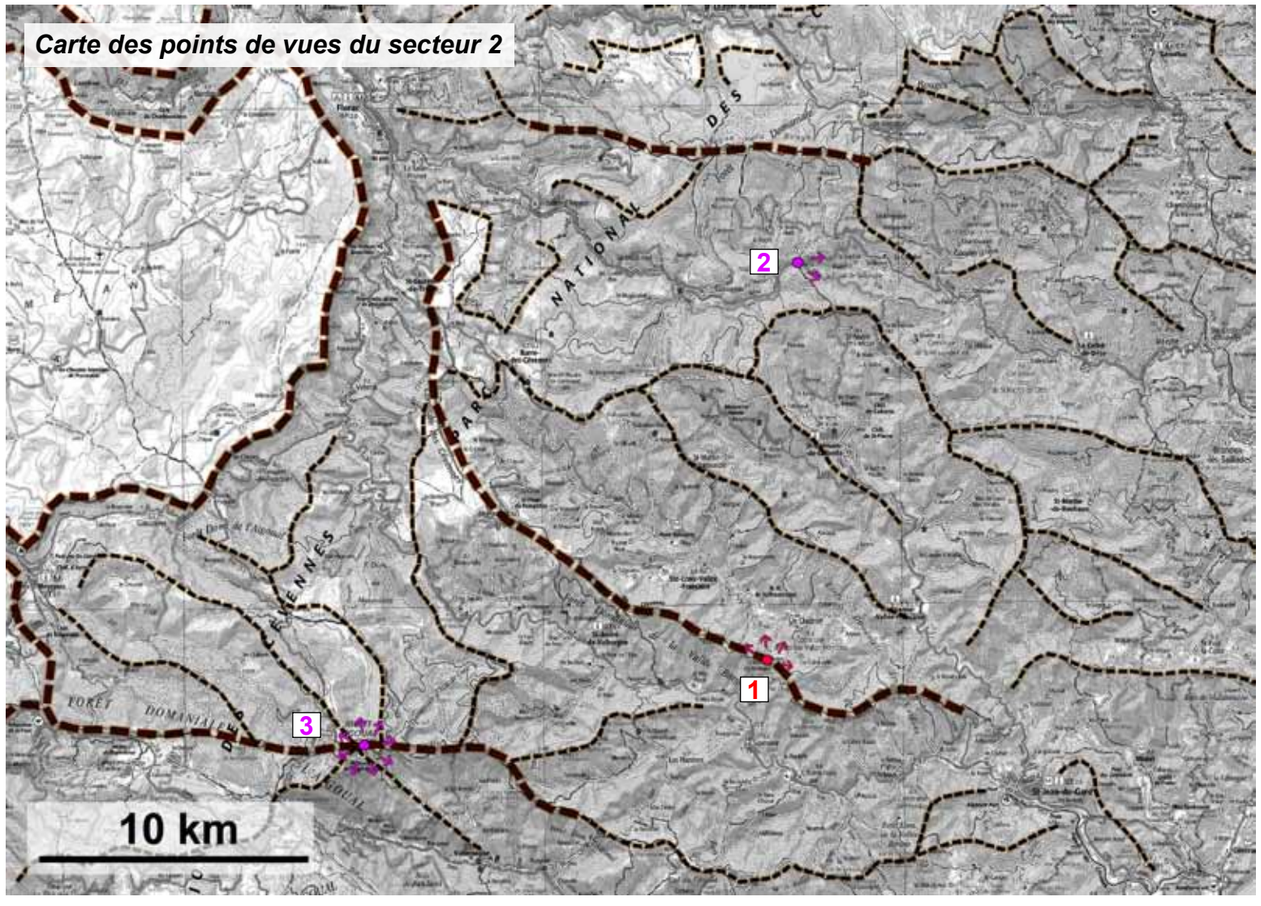

Les points de vues

1 seul point de vue à étudier pour le secteur 2 :
- n°1, depuis la D9 (route de la corniche des Cévennes), au-dessus de St-Roman-de-Tousque

2 points de vues mériteraient d'être étudiés plus en détails dans le cadre de projets éoliens :
- n°2, depuis le col de Jalcreste sur la N88
- n°3, depuis le sommet du Mont Aigoual

Point de vue analysé dans l'étude

Point de vue méritant d'être étudié en détail dans le cadre de projets éoliens

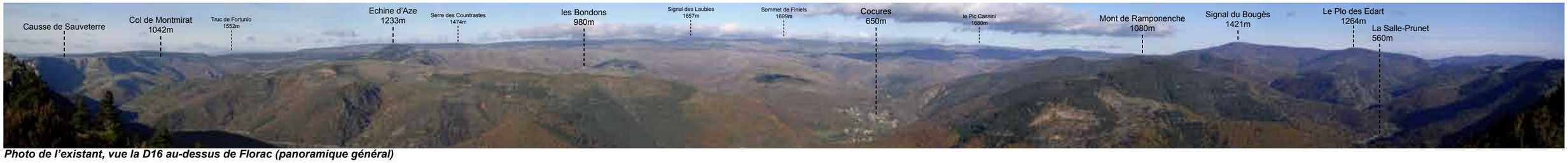

Photo de l'existant, vue la D16 au-dessus de Florac (panoramique général)

Le Sud du Mont Lozère

Ce paysage englobe plusieurs entités paysagères puisqu'il s'étend globalement de la Can et pentes du Bondons jusqu'à la moitié Sud du Mont Lozère et la moitié Ouest du Mont Bougès et inclue donc l'entité paysagère de la haute vallée du Tarn.
Le point de vue se situe sur le rebord du causse Méjan, au carrefour de la D16 et du GR 'Tour du causse Méjan', au-dessus de Florac.
Ce paysage et ces entités paysagères entrent dans la catégorie des **paysages emblématiques** du département.

Si l'on exclue d'office une implantation d'éoliennes dans les vallées pour des raisons techniques essentiellement, deux situations sont envisageables sur ce type de paysage.

La première situation correspond à une implantation située sur l'une des crêtes des Bondons ou sur l'un des petits plateaux intermédiaires caractérisant le versant Sud du Mont Lozère. L'une des forces de ce paysage est d'offir une multitude de vallées, de crêtes et de petits plateaux formant autant de marches successives jusqu'au sommet du Mont Lozère. Dans ce cas là, les éoliennes viendraient fortement perturber la lisibilité du paysage d'une part, et viendraient **appauvrir l'effet d'étagement progressif** de ce versant d'autre part.
Enfin, ce secteur peut également poser des problèmes au niveau du paysage local puisque de nombreuses vallées escarpées parcourent le massif. Les éoliennes peuvent donc facilement se trouver en situation d'aplomb et ajouter un effet d'écrasement par endroits, comme éventuellement depuis Cocures.

La seconde situation occupe le sommet du Mont Lozère. Celle-ci est intéressante à étudier car elle permet de préciser la notion d'étendue topographique notamment nécessaire à la compatibilité paysagère vis à vis de l'éolien. En effet, au-delà du caractère évidemment ultra emblématique du sommet du Mont Lozère excluant d'emblée ce secteur, nous sommes ici en présence d'un paysage de grande amplitude.
En effet, la crête au passant par le sommet du Mont Lozère a une emprise d'une vingtaine de kilomètres et correspond globalement à l'étendue visuelle de cette série de photos.
L'amplitude de relief est donc relativement importante mais n'est pas suffisante pour que les éoliennes acquièrent un caractère anodin afin de ne pas faire concurrence à l'étendue de la crête. Grâce à cette amplitude topographique et grâce à la distance du point de vue, les éoliennes deviennent ici un élément de paysage non dominant mais assez prégnant pour remettre en question l'équilibre de la ligne d'horizon. Et ce d'autant plus qu'une ligne d'horizon de 20km reste une dimension facilement appropriable par l'oeil humain.

Première situation, les implantations à éviter (simulation par photomontage)

Première situation, les implantations à éviter (simulation par croquis)

Deuxième situation, les implantations à éviter (simulation par photomontage)

Deuxième situation, les implantations à éviter (simulation par croquis)

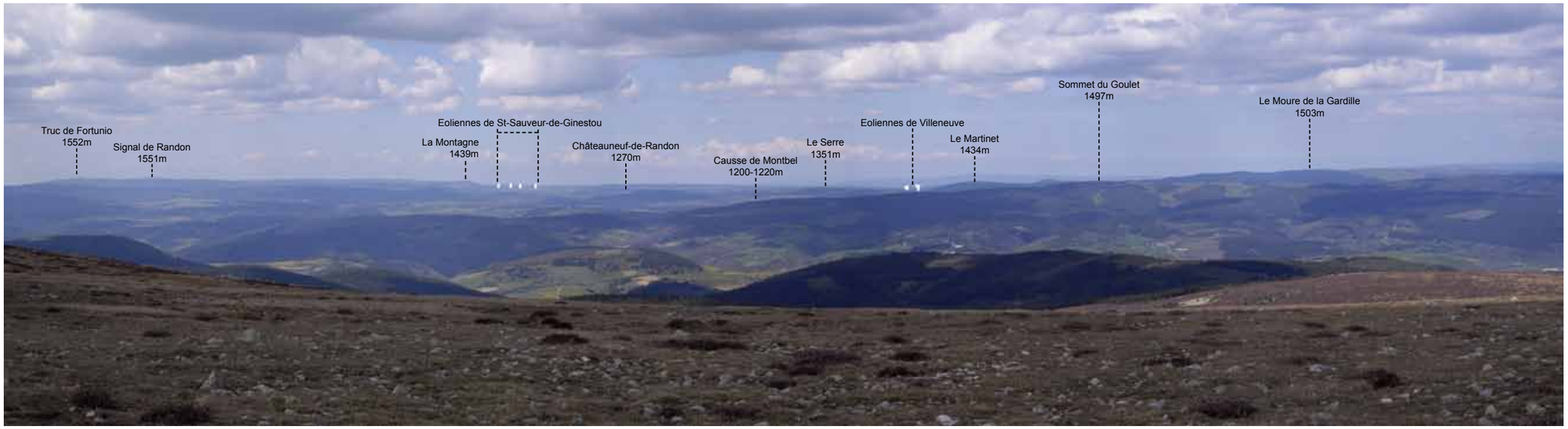

Photo de l'existant, vue depuis le sommet de Finiels, panorama en direction de la Lozère (avec accentuation des éoliennes)

Première situation, les implantation à éviter (simulation par photomontage et accentuation des éoliennes)

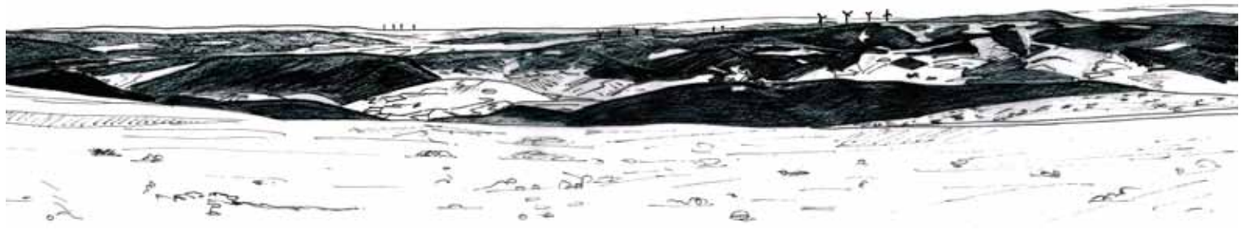

Première situation, les implantation à éviter (simulation par croquis)

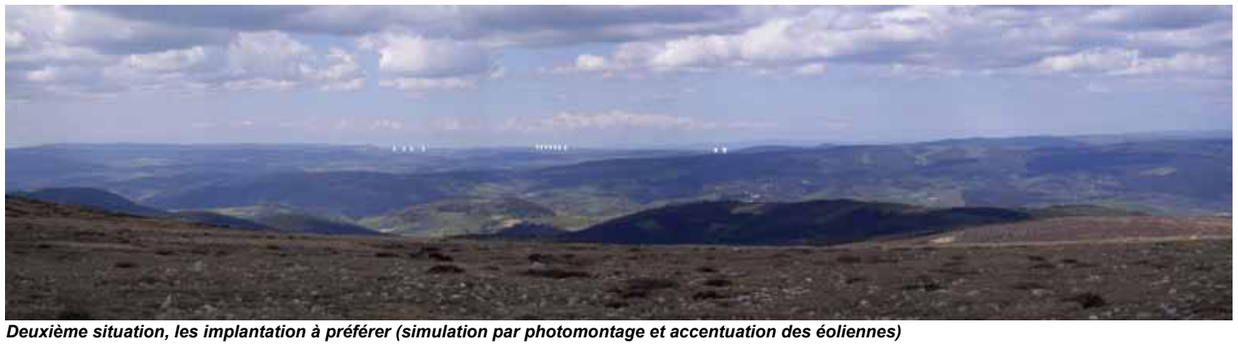

Deuxième situation, les implantation à préférer (simulation par photomontage et accentuation des éoliennes)

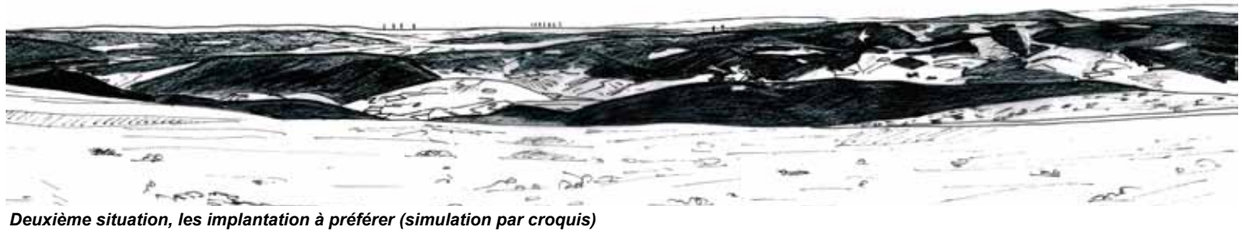

Deuxième situation, les implantation à préférer (simulation par croquis)

Sommet du Finiels - *vue vers le Nord-Ouest (côté lozérien)*

Sur ce panorama et ce champ de vision, les entités paysagères concernées vont essentiellement de la moitié Nord du Mont Lozère jusqu'aux entités paysagères de la Margeride (Montgane de la Margeride et Plateaux et vallées de la Margeride Orientale). Entre ces deux grandes entités, plusieurs autres entités viennent combler les premiers, notamment les entités de la plaine de Montbel et les chams du Bleymard et la Haute vallée du Lot.
Ce point de vue est pris véritablement depuis le sommet de Finiels, non loin de la table d'orientation s'y trouvant, au carrefour de plusieurs GR fréquemment empruntés par les randonneurs. Il est incontournable pour tous les projets au Nord-Est de la Lozère.

Sur ce panorama, il est possible de voir déjà deux parcs éoliens existants : les 4 éoliennes de St-Sauveur-de-Ginestou à près de 30km de là et les 2 de Villeneuve distantes de près de 20km (sur la photographie, les éoliennes ont été accentuées).

L'une des difficultés de ce paysage est d'avoir un **rôle emblématique** très fort pour la Lozère, impliquant donc une absence de compatibilité paysagère, tout en offrant une dimension de paysage très grande, impliquant nécessairement des visibilités sur les éoliennes en projet sur au moins le quart Nord-Est du département. En d'autres termes, il est impossible de figer un tel paysage en y interdisant une implantation d'éoliennes. L'objectif est donc de déterminer à partir de quand les éoliennes deviennent gênantes depuis ce point de vue.
La première situation apporte une première réponse en simulant des projets sur le sommet et les crêtes du Goulet, relief ayant un vis à vis direct avec le Mont Lozère. Bien qu'étant au-delà de 10km, les éoliennes sont dans ce cas de figure trop fortes dans le paysage. Elles créent un appel visuel important modifiant la lisibilité et la configuration de ce paysage. Cet appel visuel existera quelque soit la situation du projet, en sommet, le long de la crête, au pied d'un massif ou même partiellement visible.
En revanche, **la deuxième situation** montre des éoliennes beaucoup plus lointaines qui, tout comme les éoliennes existantes, sont suffisament distantes pour être anodines dans le paysage. Si l'oeil humain reste capable de les déceler dans le paysage malgré la distance, elles ne sont pas gênantes dans la composition de la ligne d'horizon. Par cette deuxième situation, on aborde également l'idée de la concentration visuelle des parcs éoliens : les parcs en projets doivent préférentiellement s'appuyer sur les champs de visions déjà occupés par des parcs existants.

Sommet du Finiels - *vue vers le Nord-Est (côté ardéchois)*

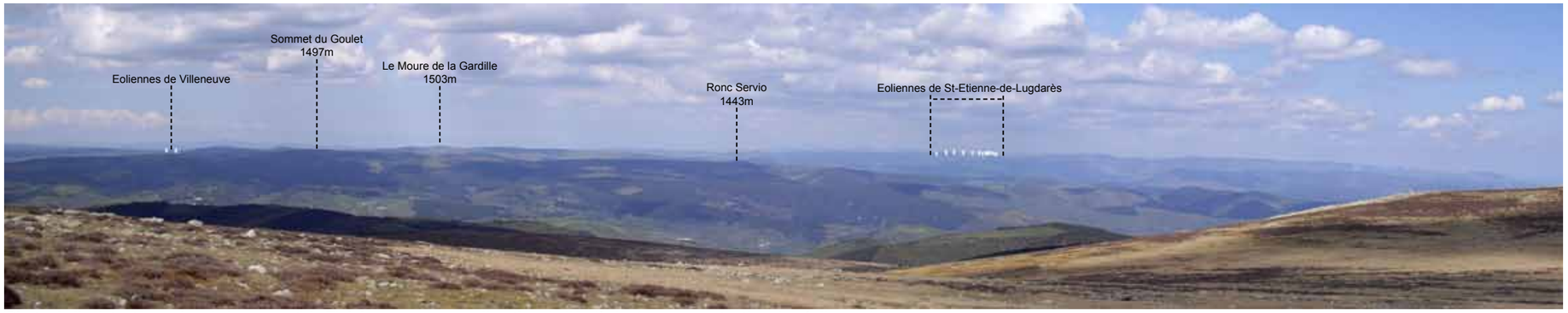

Photo de l'existant, vue depuis le sommet de Finiels, panorama en direction de l'Ardèche (avec accentuation des éoliennes)

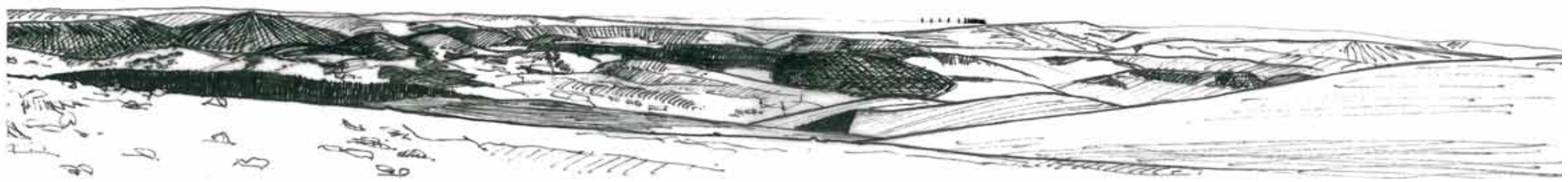

Croquis de l'existant, vue depuis le sommet de Finiels, panorama en direction de l'Ardèche

Simulation par photomontage d'un projet éolien sur les versants du Mercoire ou du Goulet (avec accentuation des éoliennes)

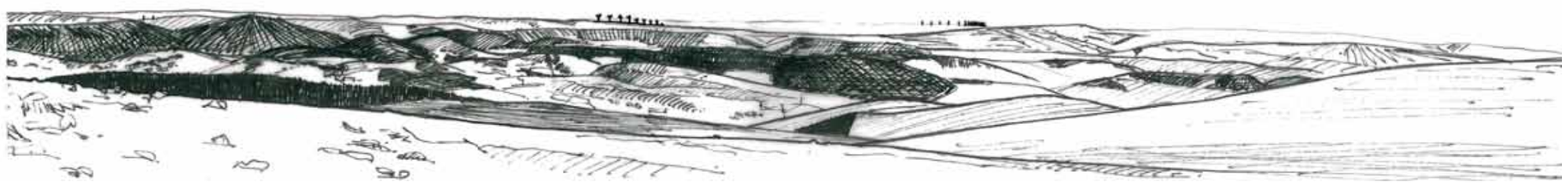

Simulation par croquis d'un projet éolien sur les versants du Mercoire ou du Goulet

Orienté différement que le panorama précédent, ce champ de vision engloble d'autres entités paysagères puisqu'il est davantage orienté vers les parties orientales des relief du Goulet et du Mercoire. La ligne d'horizon lointaine appartient au département de l'Ardèche. Par endroits, émergent certains reliefs entourant l'entité paysagère du plateau de la Garde-Guérin, bien que le plateau lui-même ne soit pas visible depuis ce point de vue.

Cette photo illustre notamment le fait que le paysage visible depuis le sommet du Finiels ne peut être résumé en un seul cliché. L'une des particularité paysagère de la crête du Mont Lozère est de proposer une grande richesse de points de vues aussi bien vers le Nord, que vers le Sud, l'Est ou l'Ouest.

Sur ce champ de vision, d'autres parcs éoliens sont visibles, surtout celui de St-Etienne-de-Lugdarès. Les autres parcs éoliens d'Ardèche sont également parfois visibles depuis les alentours du Finiels, mais sont beaucoup plus difficilement décelables.

De façon simplifiée, ce paysage est composé de trois plans paysagers. Le premier est celui du Finiels lui-même qui n'est en fait, dans ce cas, qu'une terrasse sur le grand paysage. Le second plan est composé de la succession du Goulet et du Mercoire, qui, de par leurs emprises et leur altitudes presque similaires, ne forment qu'un bloc uniforme. Ceci n'empêche toutefois pas de pouvoir distinguer assez facilement le Goulet du Mercoire. Enfin, le troisième et dernier plan de ce paysage est consituté de l'ensemble des crêtes d'Ardèche et du Vivarais. A l'heure actuelle, c'est ce dernier plan qui est occupé par des éoliennes.

Ce point de vue est surtout utile pour étudier l'impact potentiel d'une implantation d'éoliennes sur l'un des reliefs du Mercoire et du Goulet. Si la photographie précédente permettait d'aborder la distance à partir de laquelle les éoliennes ne sont plus gênantes depuis le Finiels, celui-ci permet d'aborder davantage la composition même du paysage.

En effet, le projet qui est ici simulé occupe globalement les versants du Mercoire, distant de plus de 20km de là. Dans l'absolu, cette distance est suffisante pour considérer les éoliennes comme peu gênantes. Toutefois, depuis le Finiels, **les dimensions paysagères ne sont pas les mêmes qu'habituellement**. La simple unité kilomètrique est insuffisante puisqu'il faut raisonner pour ce paysage, en prenant comme unité une dizaine de kilomètres.

D'un point de vue de la composition de ce paysage, **l'une de ses forces réside en la masse créée par la succession du Goulet et du Mercoire.** Cette masse de relief doit rester vierge d'éoliennes. Si tel n'était pas le cas, ces deux massifs à la posture singulière seraient dénaturés et banalisés.
De plus, en terme d'étendue topographique, si le Goulet et le Mercoire ont des emprises importantes (tous deux ont des crêtes s'étalant sur une dizaine de kilomètres), ils gardent un statut d'éléments de paysage singuliers puisque, comparé à l'étendue des crêtes de l'Ardèche ou celle de la Margeride, ils sont de faibles dimensions.
Enfin, comme le montre le photomontage et croquis, un parc éolien sur ces relief viendrait occuper un nouveau champ de vision jusqu'ici resté indemne. D'un point de vue de paysage, il est préférable d'avoir une succession de pleins et de vides plutôt qu'une répartition homogène.

Le plateau de la Garde-Guérin

Le secteur du plateau de la Garde-Guérin est très complexe d'un point de vue topographique. Il est constitué de plusieurs petits plateaux, dont celui de la Garde-Guérin, séparés entre eux par un faisceau de gorges et vallées parfois profondément marqués, comme les gorges de l'Altier ou du Chassezac.

Dans ce type de paysage, l'implantation d'éoliennes n'est pas adaptée à la faible étendue des plateaux. De plus, ce secteur possède un rôle emblématique fort.

Tout le bassin visuel du plateau de la Garde-Guérin et des plateaux limitrophes doit rester vierge d'éoliennes, ce qui implique l'absence de projets sur tout le plateau du vivarais cévenol côté Ardèche, et l'absence de projets sur les flancs orientaux des Monts Lozère et Goulet. Même si le massif du Mercoire est légèrement moins visible depuis la Gare-Guérin, l'implantation d'éoliennes y reste délicate.

Gorges de l'Altier au Sud du plateau de la Garde-Guérin, *Cette photo n'est qu'une illustration des paysages escarpés et découpés de l'entité paysagère du plateau de la Garde-Guérin. Dans ce contexte paysager particulier au caractère emblématique, les éoliennes sont incompatibles avec l'organisation d'un tel paysage.*

Plateaux de la Garde-Guérin et de l'Ardèche, *depuis le Moure de la Gardille, il est parfois possible d'avoir des vues sur le Sud de la Lozère et en particulier sur les plateaux au pied Nord-Est du Mont Lozère, autour de la Garde-Guérin et jusqu'à la corniche du Vivarais Cévenol, en Ardèche.*

Eléments de synthèse du secteur 3

Traduction cartographique

- L'ensemble du versant Sud du Mont Lozère s'étendant du rebord Est du causse de Sauveterre jusqu'au Mont Bougès offre un paysage inadapté à l'éolien et entre dans la catégorie des paysages emblématiques,

- Depuis le sommet du Mont Lozère, les premiers plans de paysage doivent impérativement rester vierges en éoliennes. Ces premiers plans entrent également dans la catégorie des paysages emblématiques. Ce zonage s'étend entre 10 et 15km depuis la crête du Mont Lozère, ce qui correspond schématiquement à une étendue allant jusqu'à la crête du Goulet,

- La succession des reliefs du Goulet et du Mercoire depuis le Mont Lozère est une richesse paysagère qui doit être préservée impérativement. C'est pour cela que l'ensemble du massif du Mercoire, de son sommet jusqu'à la base de ses versants est considéré comme inapropriée à l'éolien d'un point de vue paysager. Cet enchaînement Goulet/Mercoire inclue en conséquence tout le secteur de la Haute vallée du Chassezac,

- Concernant l'entité paysagère du plateau de la Garde-Guérin, celle-ci est considérée comme emblématique.

Les points de vues

2 points de vues ont été étudiés pour ce secteur :
- n°1 : depuis la D16 et le GR 'Tour du Causse Méjan', au-dessus de Florac, **cf. page 31.**
- n°2 : depuis le GR de Stevenson, au sommet de Finiels, **cf. pages 32-33.**

4 points de vues mériteraient d'être étudiés plus en détail dans le cadre de projets éoliens :
- n°3 : depuis le Serre des Countrasts, à l'Ouest du Mont Lozère
- n°4 : depuis les alentours du col de Finiels, sur la D20
- n°5 : depuis le Pic de Cassini, à l'Est du Mont Lozère
- n°6 : depuis les alentours du sommet du Goulet, sur la D20

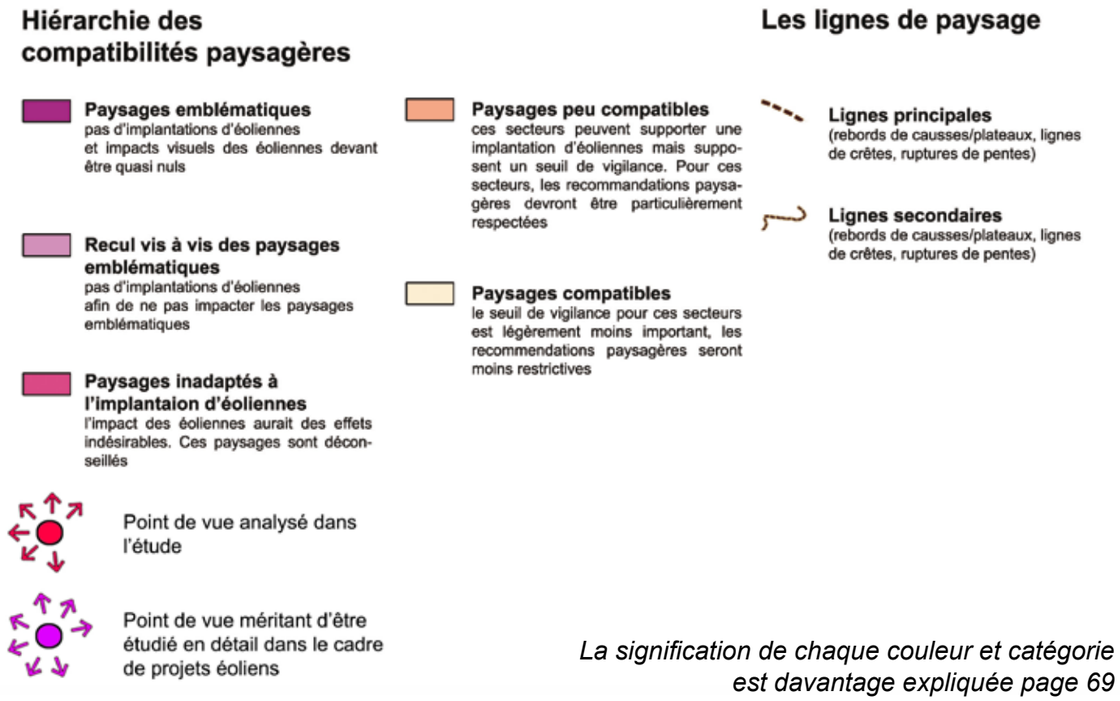

La signification de chaque couleur et catégorie est davantage expliquée page 69

Carte des compatibilités du secteur 3

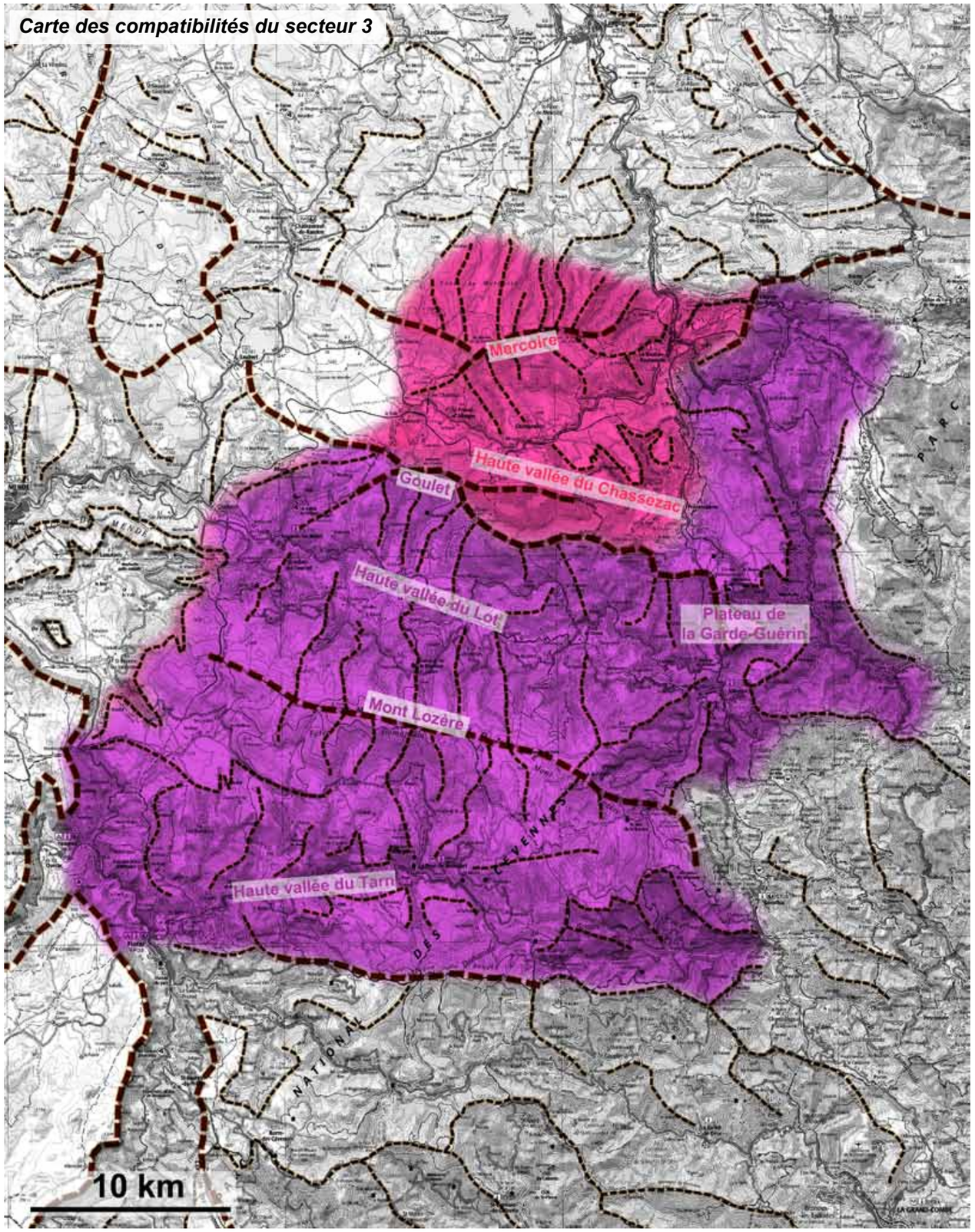

Carte des points de vues du secteur 3

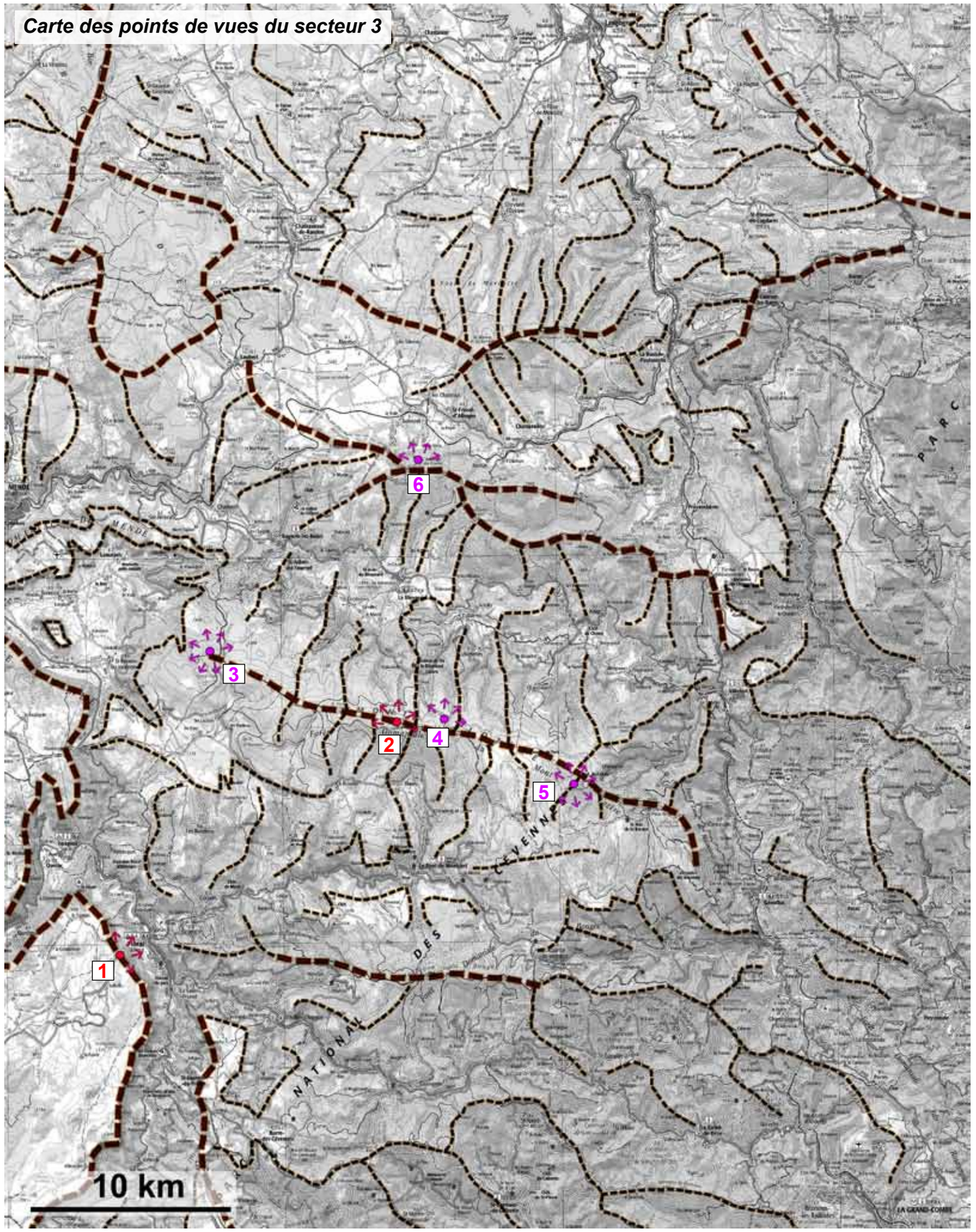

Secteur 4 : Les avants causses

Photo de l'existant, vue depuis le col de la Pierre Plantée, sur la N88, au-dessus du causse de Montbel (avec légère accentuation des éoliennes)

Première situation, les implantations à éviter (simulation)

Deuxième situation, les implantations à éviter (simulation)

Troisième situation, les implantations à préférer (simulation)

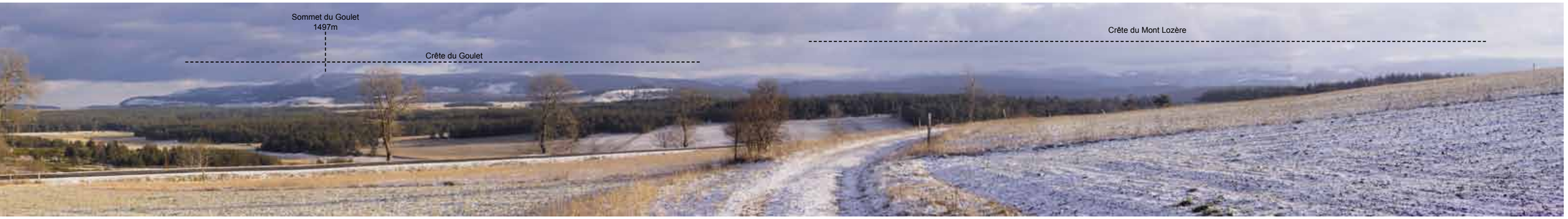

Causse de Montbel

Cette planche aborde essentiellement le cas de l'entité paysagère de la plaine de Montbel. Cette entité paysagère est particulièrement stratégique car elle se situe au carrefour de plusieurs grands ensembles paysagers : la Margeride et son versant oriental d'un côté, l'enchaînement des Monts Lozère/Goulet/Mercoire de l'autre et enfin le début des avants-causses comme marche intermédiaire avant le secteur des causses et des vallées.
Le point de vue est pris ici depuis le col de la Pierre Plantée, à proximité immédiate de la N88. Il est incontournale pour les projets autour du causse de Montbel. Deux éoliennes sont déjà présentes dans ce paysage, il s'agît des deux éoliennes de Villeneuve distantes d'environ 6 km depuis le lieu de la prise de vue.

Le causse de Montbel est une étendue plane d'une emprise d'environ 5km d'un bout à l'autre. A l'échelle du département, ce causse est d'une grande importance car c'est à cet endroit que s'opère le basculement entre le vaste ensemble de la Margeride et la plongée vers la vallée du Lot. Sur le trajet de la nationale 88, **ce paysage est le seul qui offre un réel moment d'ouverture** sur de grands horizons. Avant et après ce passage du causse Montbel, le paysage est plutôt resserré, soit à cause des vallées, soit à cause des boisements de la Margeride orientale. C'est pour cela que l'on peut qualifier le causse de Montbel comme une porte entre deux types de paysages.

Ainsi, dans le cas d'une implantation au centre du causse comme sur la première situation, ce rôle de porte pourrait disparaître. Même si l'étendue plane du causse peut, dans un rapport d'échelle entre les éléments de paysage, se prêter à l'éolien, les éoliennes peuvent venir perturber la perception stratégique de ce paysage.

De plus, le causse de Montbel est également le théâtre de l'enchaînement des trois reliefs Mont Lozère/Goulet/Mercoire. Ces trois reliefs sont indissociables les uns des autres dans la mesure où il y a une progression logique qui s'opère entre eux : visuellement, un crescendo se forme du Mercoire qui a la plus petite étendue, jusqu'au Mont Lozère, plus imposant, avec en position intermédiaire, le Goulet. Cette progression de relief est une particularité de paysage qui doit être maintenue et qui exclue en conséquence une implantation d'éoliennes sur les versants de l'un d'entre eux (cf. Deuxième situation).

Toujours à cause de cette position paysagère stratégique du causse et de la nécessité de préserver l'enchaînement Mont Lozère/Goulet/Mercoire, une implantation d'éoliennes sur les périphéries du causse est pareillement à éviter. C'est particulièrement vrai pour les périphéries au Sud du Causse, à l'aplomb des vallées encadrant le Lot.
Au final, la seule implantation d'éoliennes envisageable sur ce paysage en conformité avec son rôle stratégique se situe sur sa périphérie Nord, **dans la continuité des deux éoliennes de Villeneuve**. Sur ce secteur, la compatibilité paysagère ne pourra néanmoins se faire qu'en respectant certaines préconisations paysagères comme le nombre et la hauteur des éoliennes (cf. troisième situation).

Le lac de Charpal

Le paysage du lac de Charpal est assez atypique pour le département de la Lozère qui, bien que n'apparaissant pas comme une entité paysagère propre dans l'Atlas des paysages, mérite tout de même une étude particulière.

Nous avons rattaché ce paysage au secteur n°4 des avants-causses dans la mesure où le plateau du palais du roi sur lequel se trouve le lac n'appartient pas tout à fait à la Margeride. En fait, ce plateau peut être considéré comme un palier intermédiaire entre Margeride et causses, au même titre que la causse de Montbel ou les avants-causses de Mende.

Le point de vue ci-contre est pris depuis la rive Sud du lac, au point de rencontre entre le parking et le GR43 y passant.

A certains égards, ce paysage peut théoriquement être considéré comme apte à accueillir des éoliennes. La grande étendue plane du plateau du palais du roi, son relief uniforme et presque monotone peut potentiellement assez bien supporter la dimension verticale des éoliennes. Concernant la Lozère, cette étendue plane est tout de même rare, puisque même les paysages des causses ou de l'Aubrac ouvert présentent davantage de variations de reliefs. De plus, l'ensemble du plateau présente un couvert d'épicéas relativement homogène offrant assez peu d'intérêts paysagers.

Toutefois, plusieurs raisons nous amènent à définir ce paysage comme **non viable à l'éolien**. La première réside justement en cette configuration unique pour le département de la Lozère. La seconde tient au fait que la force de ce paysage est d'offrir une athmosphère intimiste, comme une bulle, lui donnant une dimension de receuillement. Cette athmosphère est notamment permise grâce à l'équilibre assez parfait qui s'opère entre l'eau, la terre et le ciel. Le ciel et la lumière se reflètent dans l'eau tel un miroir, lui donnant une grande profondeur, le tout étant à peine séparé par un mince filet de terre. L'eau et le ciel semblent presque se confondre.

Dans cette configuration paysagère singulière, une implantation d'éoliennes peut faire courir le risque de déséquilibrer cette composition en donnant plus d'épaisseur à la ligne d'horizon. L'introduction d'éléments banalisants et dynamiques peut facilement nuire à l'athmosphère intime de ce paysage.

Cette évolution d'athmosphère est d'autant plus dommageable que l'attachement de la population pour ce type de paysage est relativement fort. Si des paysages comme le Mont Lozère, les causses, les gorges du Tarn ou l'Aubrac sont des emblèmes pour la Lozère, le lac de Charpal est également un paysage cher et reconnu d'un grand nombre de lozériens. Les récents aménagements sur les berges du lac et les enjeux de loisirs concernant ce lac sont une raison supplémentaire pour définir ce paysage comme inadapté à l'éolien.

Photo de l'existant, vue depuis la rive Sud du lac de Charpal, depuis le GR43

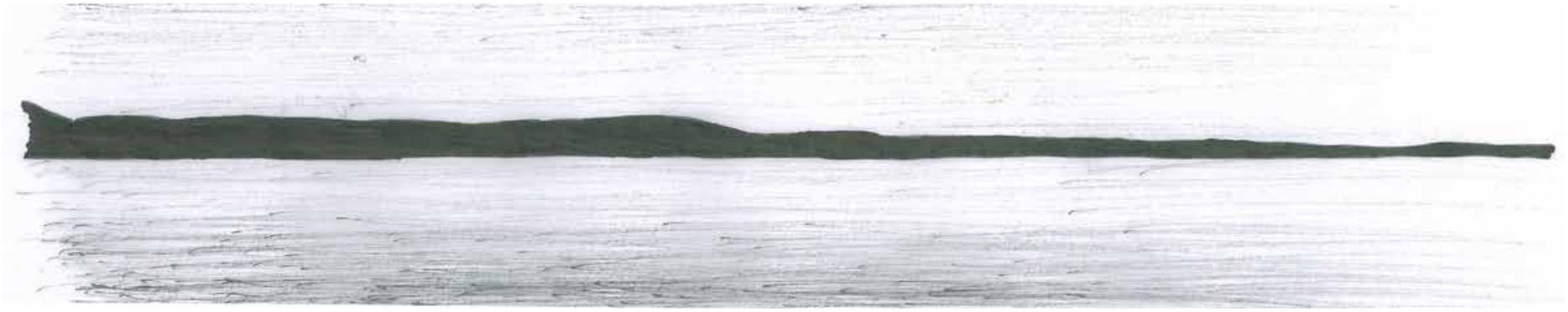

Croquis de l'existant, vue depuis la rive Sud du lac de Charpal, depuis le GR43

Simulation par photomontage d'un projet éolien dans le paysage du lac de Charpal

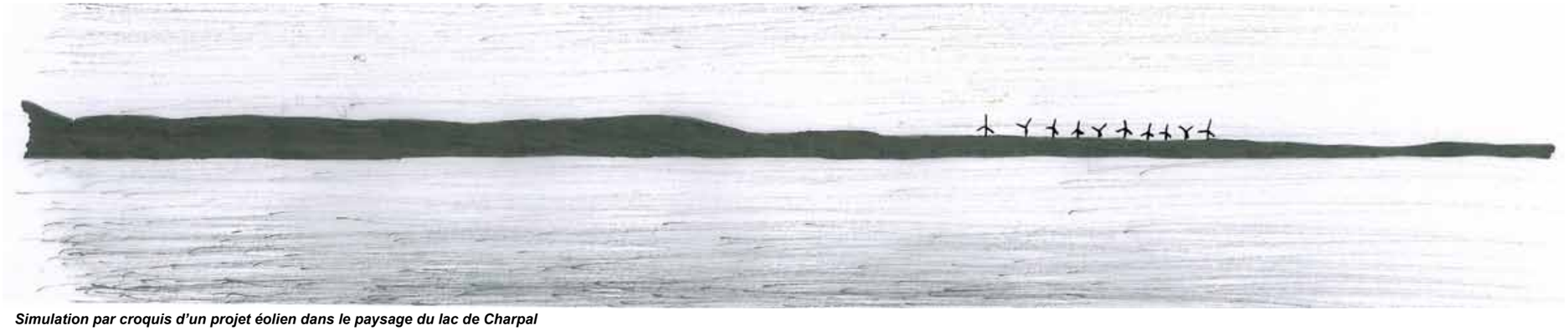

Simulation par croquis d'un projet éolien dans le paysage du lac de Charpal

Le bassin de Mende

La photographie ci-contre illustre l'entité paysagère des avants-causses et vallées autour de Mende. Le point de vue est pris depuis un des belvédère dominant Mende, la croix du Mont Mimat. Ce point est incontournable pour les projets de la Boulaine ou au-dessus de la vallée du Lot. Le paysage est déjà constitué d'un parc existant avec les 7 éoliennes de Lou Paou (situées à 7 km). Dans ce payasage urbain où la dimension verticale est déjà forte (à cause de l'étagement du relief, de l'étendue urbaine mais aussi de détails comme les piliers du viaduc) et où des éoliennes sont déjà présentes, il est assez facile d'imaginer que ce paysage puisse supporter des éoliennes supplémentaires.
Toutefois, plusieurs situations seront à éviter, comme la première situation où les éoliennes, en occupant un avant-causse trop proche de Mende, deviendraient difficilement supportable pour la population. Dans ce cas, l'impression d'écrasement au-dessus de la ville serait très prégnant. L'autre situation à éviter serait une implantation se superposant directement à l'implantation existante, comme dans la deuxième situation. Dans ce cas de figure, l'implantation originelle serait totalement dénaturée. De même, il ne faut pas que les éoliennes soient trop distantes des éoliennes existantes afin de ne pas démultiplier l'emprise visuelle des éoliennes, comme dans la troisième situation.
L'implantation d'éoliennes supplémentaires dans ce paysage reste donc soumise à plusieurs vigilances. Une des situations préférable peut être la quatrième, apportant une nouvelle lisibilité d'ensemble par rapport au parc d'origine.

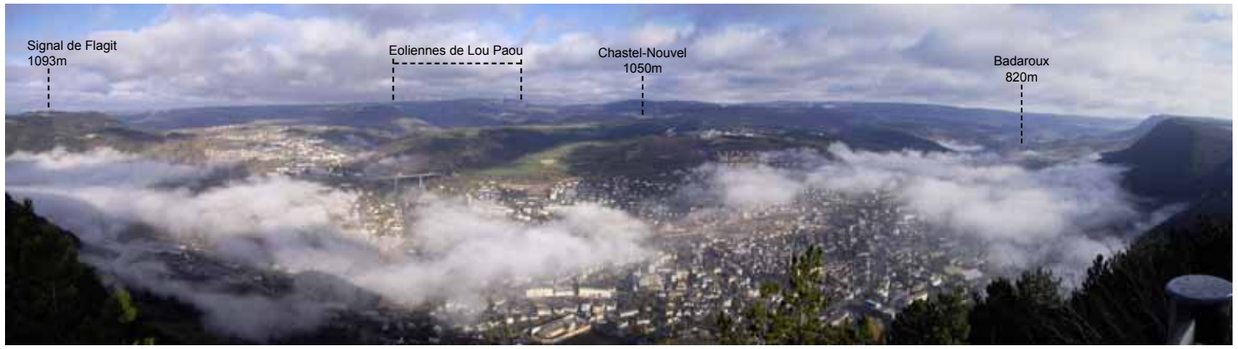

Photo de l'existant, vue depuis la croix du Mont Mimat, au-dessus de Mende

Première situation, les implantations à éviter (simulation par photomontage)

Deuxième situation, les implantations à éviter (simulation par photomontage)

Troisième situation, les implantations à éviter (simulation par photomontage)

Quatrième situation, les implantations à préférer (simulation par photomontage)

Première situation, les implantations à éviter (simulation par croquis)

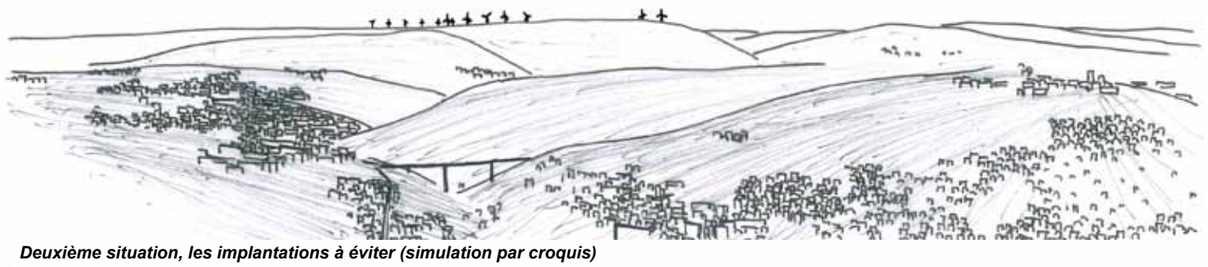
Deuxième situation, les implantations à éviter (simulation par croquis)

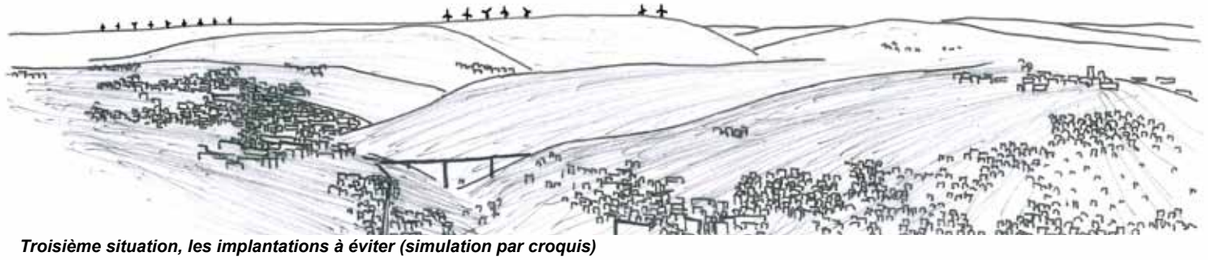
Troisième situation, les implantations à éviter (simulation par croquis)

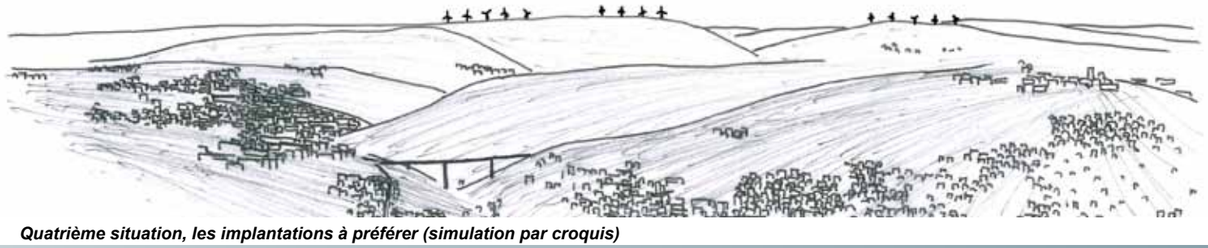
Quatrième situation, les implantations à préférer (simulation par croquis)

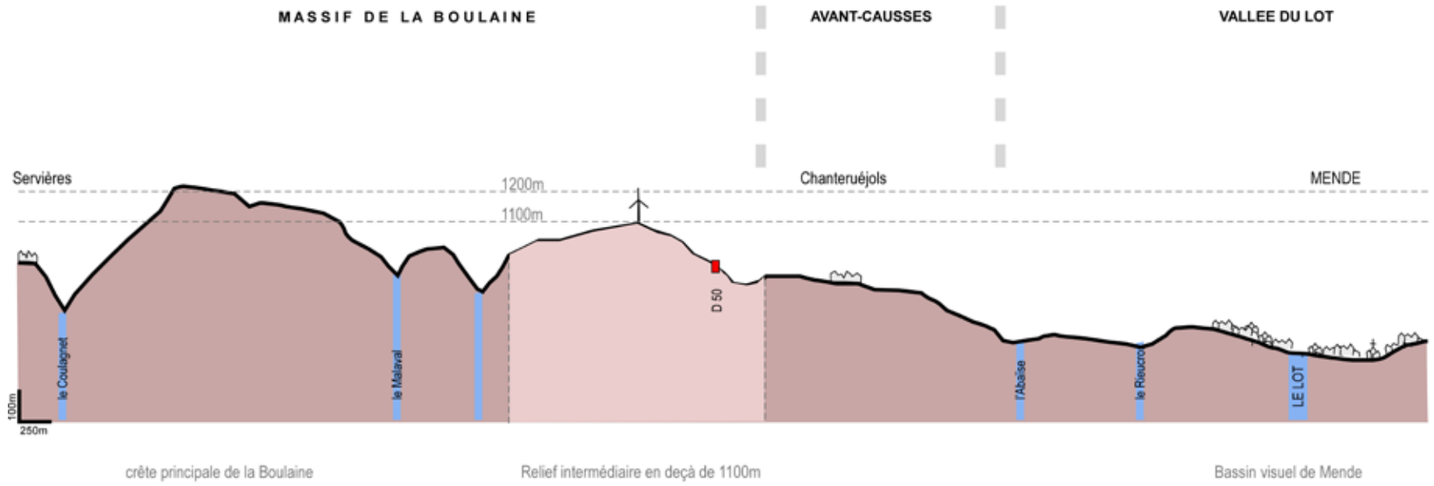

Coupe de Mende à la crête principale de la Boulaine : *dans l'optique d'une implantation d'éoliennes sur le massif de la Boulaine, la crête principale est à éviter pour privilégier les crêtes inférieures, moins importantes à l'échelle du grand paysage. Par rapport à Mende, les avants-causses dominant directement la ville sont également à éviter. La zone la plus favorable à l'implantation d'éoliennes est donc davantage comprise entre 1100 et 1200m d'altitude.*

Eléments de synthèse du secteur 4

Traduction cartographique

- Le rôle du causse de Montbel comme porte de paysage entre Margeride et vallée du Lot doit être préservé et est en conséquence inadapté à l'implantation d'éoliennes en son coeur ou sur ses périphéries. Le seul cas paysagèrement viable est celui d'une extension des deux éoliennes de Villeneuve à condition que les nouvelles éoliennes gardent les mêmes dimensions que les deux existantes et n'engendrent pas sensiblement de nouvelles visibilités. Une petite portion de la crête au Nord du causse de Montbel peut donc potentiellement être compatible,

- Le paysage du lac de Charpal s'avère être sensible vis à vis de l'éolien et rend ainsi l'ensemble du plateau du palais du roi non compatible avec l'éolien,

- Concernant le bassin de Mende, un premier périmètre rend le fond de vallée et les avants-causses proches inadapté à l'éolien. Néanmoins, les secteurs attenants au parc de Lou Paou peuvent être potentiellement compatibles avec une nouvelle implantation d'éoliennes. L'une des vigilances principales sera de ne pas perturber la lisibilité de l'implantation du parc existant,

- De plus, la crête principale de la Boulaine, celle qui suit une direction Nord-Est/Sud-Ouest est considérée comme non viable à l'éolien (cf. point de vue suivant, Les Trucs et vallées de Marvejols, pages 42-43),

- Enfin, le cas des avants-causses au Sud de Mende comme le causse de Changefège ou celui de Mende sont des paysages inadaptés à l'éolien. La raison principale tient à l'échelle topographique trop restreinte de ces avants-causses. L'effet produit par des éoliennes dans ces paysages est similaire au cas des Trucs et vallées de Marvejols.

Les points de vues

3 points de vues ont été étudiés pour ce secteur :
- n°1 : depuis la N88, au col de la Pierre Plantée, sur le causse de Montbel, **cf. pages 36-37**
- n°2 : depuis le GR 43 'Tour de la Margeride', sur la rive Sud du lac de Charpal, **cf. page 38**
- n°3 : depuis la croix du Mont Mimat, au-dessus de Mende, **cf. page 39**

2 points de vues mériteraient d'être étudier plus en détail dans le cadre de projets éoliens :
- n°4 : depuis le Signal de Flagit, sur le causse de Changefège
- n°5 : depuis la N88, au-dessus de la vallée du Lot, aux alentours du hameau des Salces

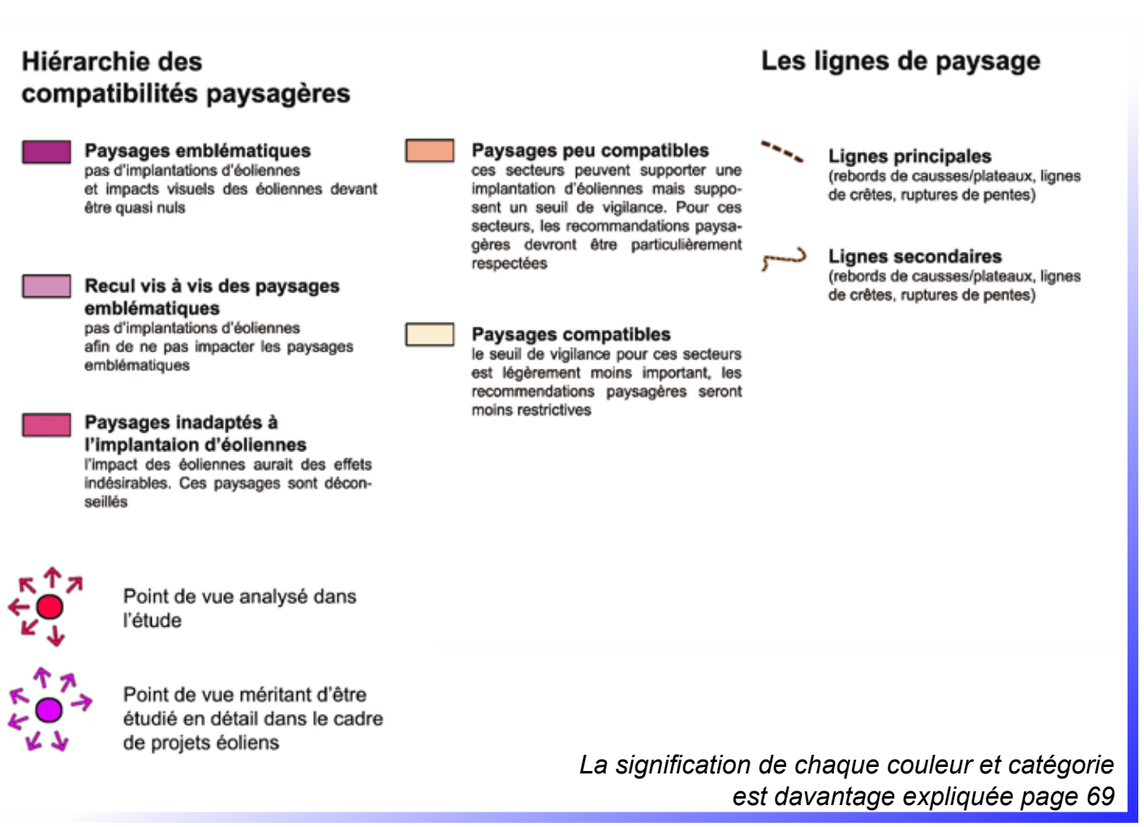

La signification de chaque couleur et catégorie est davantage expliquée page 69

Carte des compatibilités du secteur 4

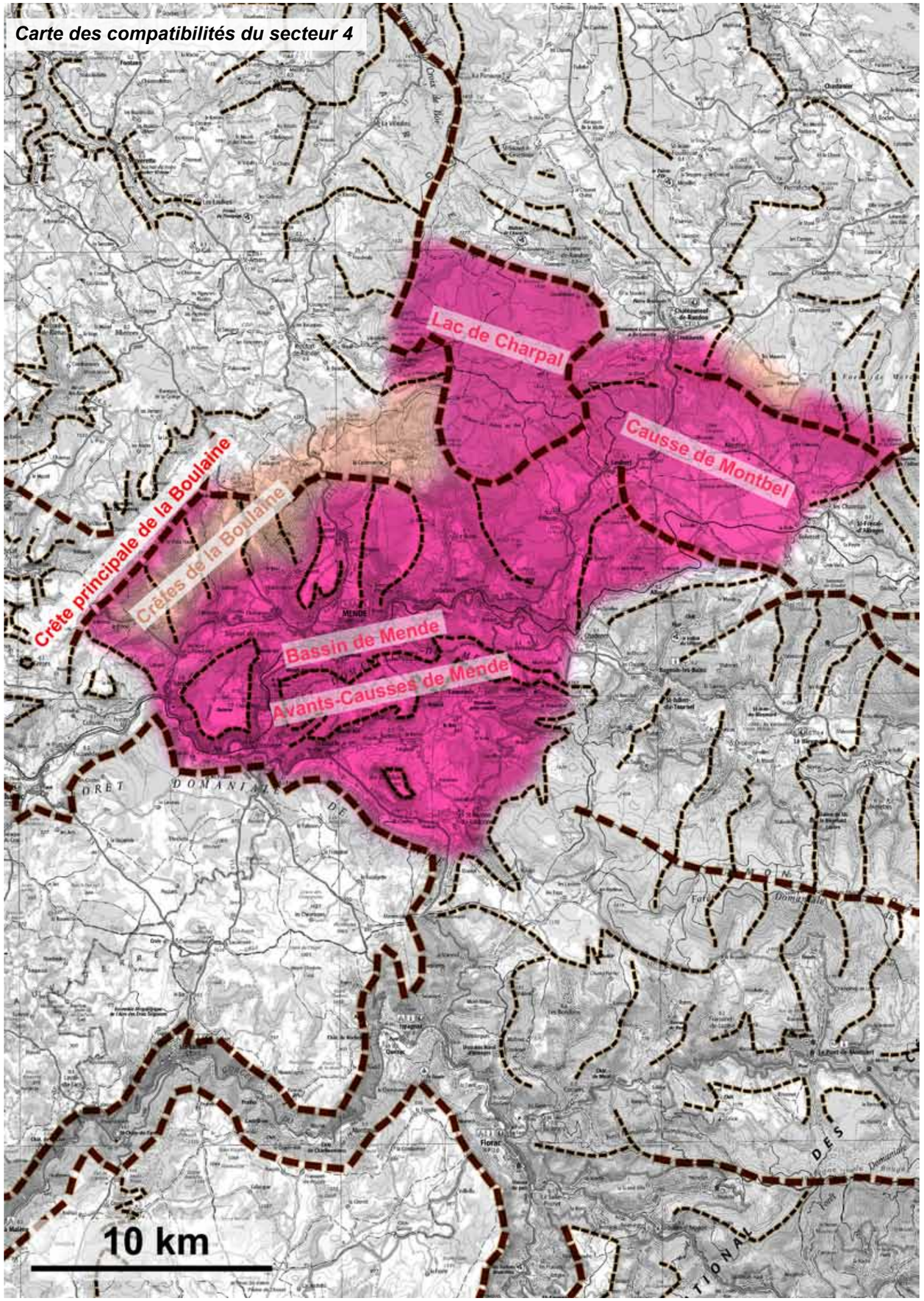

Carte des points de vues du secteur 4

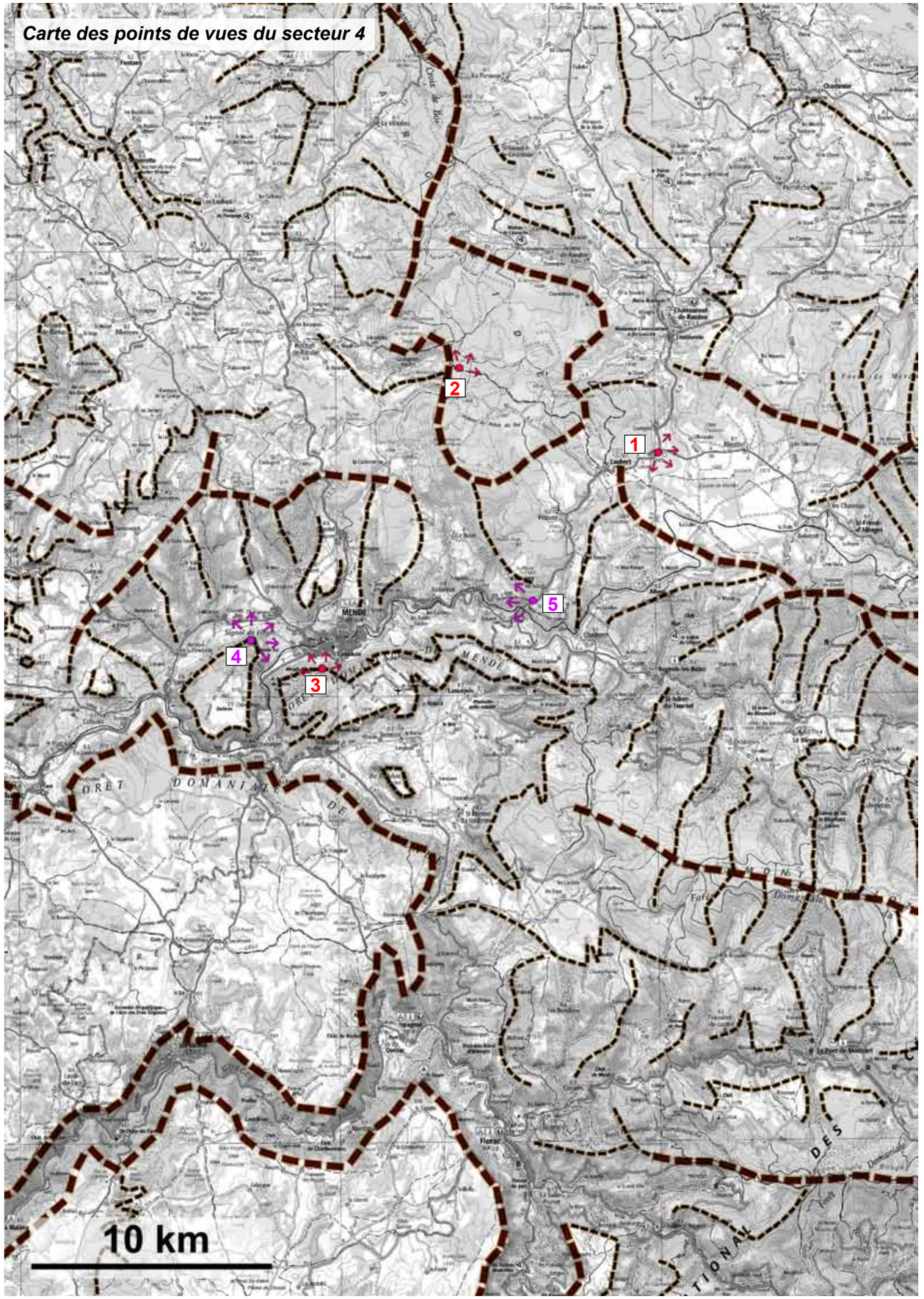

Secteur 5 : De Marvejols à La Canourgue

Photo de l'existant, vue depuis la D990, à la sortie de l'A75 pour Marvejols

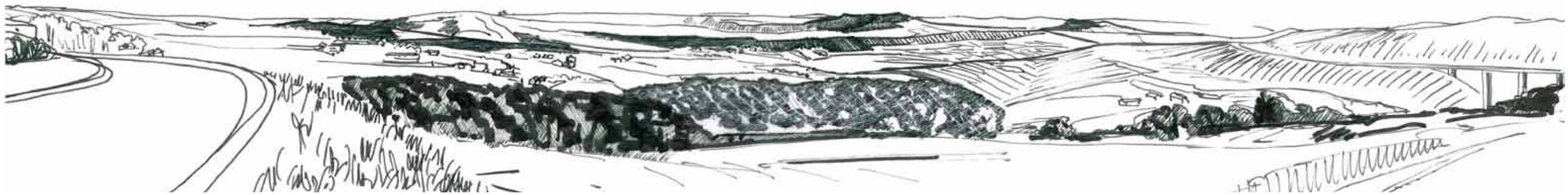

Croquis de l'existant, vue depuis la D990, à la sortie de l'A75 pour Marvejols

Trucs et vallées de Marvejols

Avec ce premier point de vue du secteur n°5, les entités paysagères concernées sont les vallées du rebord Sud de la Margeride, les trucs et les vallées autour de Chanac et Marvejols, et une partie de l'entité des boraldes de l'Aubrac. La photographie est prise à la sortie de l'autoroute menant à Marvejols, sur le premier virage de la D990, aux alentours d'Antrenas.

Sur la photographie, les éoliennes de Lou Paou sont distinguables (elles sont à 17km du point de vue). Dans la réalité, les impacts visuels de ce parc sont assez restreints puisque les éoliennes disparaissent rapidement au détour d'un virage ou selon le champ de vision. Les impacts visuels sont ponctuels.

Les enjeux de ce paysage sont doubles car ils concernent une surface relativement importante de la Lozère et correspondent en plus à un couloir d'autoroute particulièrement fort en terme d'image. En effet, lors de sa traversée de la Lozère, l'A75 propose schématiquement deux types de paysages : une première portion sur sa moitié Nord avec des paysages peu représentatifs du département et souvent monotones, et une seconde portion sur sa moitié Sud où le paysage devient plus spectaculaire et avec un rôle identitaire plus affirmé. Le point de vue ci-contre est pris au moment où s'opère le basculement entre la portion Nord et Sud de l'autoroute, où les panoramas s'ouvrent soudainement et au moment où l'autoroute commence à serpenter dans le relief.

Sur ce type de paysage, plusieurs situations de parcs éoliens peuvent être étudiés. L'une des situations, non représentée sur ces planches, serait celle d'un parc au-dessus des nombreuses vallées parcourant ce secteur et occupant l'un des plateaux intermédiaires. Dans ce cas là, l'effet dans le paysage serait très lourd avec, entre autres, un effet d'écrasement sur les villes de vallées (comme Marvejols ou La Canourgue). C'est notamment pour cela que les vallées et plateaux attenants sont inadaptés à l'implantation d'éoliennes.

Une des autres situations étudiée concerne une implantation sur l'un des sommets de ce secteur (cf. première situation). L'une des particularités de ce type de paysage est d'avoir une ligne d'horizon ponctuée de petits reliefs aux étendues très restreintes. Ces petits trucs ou pics, dont l'emprise peut varier de plusieurs centaines de mètres (ex : Truc de Grèzes) à un ou deux kilomètres (ex : Truc du Midi) ont une dimension totalement incompatible avec la dimension d'une éolienne. Au-delà des difficultés techniques que cela peut supposer par endroits, l'implantation d'éoliennes sur ce type de relief serait à la limite du caricatural. Même coiffé d'un petit nombre d'éoliennes, le déséquilibre engendré serait trop fort et la verticalité ainsi accentuée inapropriée à ce type de paysage.
Ce type d'effet dans le paysage concerne également les paysages des avants-causses de Mende où là aussi, l'étendue des causses est trop mince pour que des éoliennes puissent s'y intégrer harmonieusement. Entrent notamment dans cette catégorie le causse de Changefège, le causse de Mende ou bien encore le Truc de Balduc.

Enfin, une des caractéristiques de ce paysage est d'être cerné par des arrières-plans particulièrement présents. Sur ce panorama, deux crêtes essentielles viennent fournir un arrière-plan d'ensemble : il s'agît de la crête principale de la Boulaine et de rebord du causse de Sauveterre. Depuis un point de vue inverse à cette photographie (c'est-à-dire un point de vue par exemple depuis la Boulaine en direction de l'Aubrac), les crêtes principales donnant un arrière-plan sont le rebord de l'Aubrac et globalement le rebord Sud de la Margeride occidentale (bien que cette ligne de crête soit plus difficile à définir que les autres).
Afin de ne pas perturber la configuration de ce paysage oscillant entre premiers plans brefs des Trucs et arrières-plans larges comme celui de la Boulaine, ces lignes de crêtes principales doivent rester vierges d'éoliennes. C'est pour cela que les implantations à l'aplomb de ces reliefs sont à éviter. Autrement, l'effet produit amènerait une concurrence visuelle entre le parc éolien et les Trucs (cf. Deuxième situation). De cette concurrence découlerait une banalisation des Trucs qui n'auraient plus alors le monopole de la brèveté dans de grands paysages.

De plus, l'occupation au sommet de ces lignes de crêtes principales poserait des problèmes concernant les paysages locaux forts. Bien souvent, ces lignes de crêtes sont accompagnées à leur pied par des vallées marquées, que ce soit du côté des boraldes de l'Aubrac ou du côté des vallées du Lot et de la Colagne. Les effets produits seraient proches des effets prévisibles pour une implantation au-dessus des gorges du Tarn par exemple.

Première situation, les implantations à éviter (simulation par photomontage)

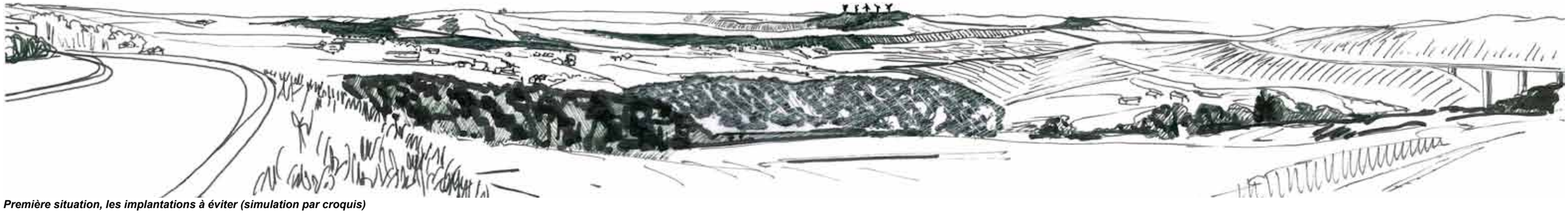

Première situation, les implantations à éviter (simulation par croquis)

Deuxième situation, les implantations à éviter (simulation par photomontage)

Deuxième situation, les implantations à éviter (simulation par croquis)

Photo de l'existant, vue depuis les alentours du col de Trébatut (panoramique général)

Boraldes de l'Aubrac

L'entité paysagère principalement concernée par ce panorama est évidemment l'entité des Boraldes de l'Aubrac, entité venant finir le Sud du vaste ensemble de l'Aubrac. L'entité paysagère située au bas des vallées et visible de façon partielle est celle de la vallée du Lot autour de la Canourgue.

Le point de vue se situe sur l'un des sommets des boraldes, au-dessus du col du Trébatut (où passe la D52) le long du GR60A. Il constitue un point incontournable pour les projets éoliens de ce secteur de la Lozère. Depuis cet endroit, il est possible de distinguer les éoliennes de Lou Paou pour un oeil averti puisqu'elles sont situées à près de 25km de là.

La situation des boraldes de l'Aubrac est en quelque sorte similaire à celle du Mont Lozère dans la mesure où, lorsque le relief le permet, les panoramas peuvent autoriser une ligne d'horizon s'étendant de la Margeride jusqu'aux crêtes de Séverac en passant par les reliefs des Monts d'Ardèche et le Mont Aigoual.
De fait, ce type de paysage où le regard porte extrêmement loin sera nécessairement impacté par des projets éoliens, surtout ceux situés sur la moitié Ouest de la Lozère. Comme pour le Mont Lozère, l'enjeu de paysage principal est de laisser vierge les premiers plans formés par les boraldes de l'Aubrac.

Dans le cas d'une implantation sur les boraldes de l'Aubrac, les éoliennes auraient pour conséquence de modifier le rôle de belvédère sur le grand paysage qu'a spontannément cette entité paysagère. Par leur emprise visuelle sur la ligne d'horizon, par leur effet de contraste potentiel se détachant sur un arrière-plan sombre, les éoliennes amputeraient le panorama d'un champ de vision plus ou moins large. Les éléments situés derrière les éoliennes seraient alors moins visibles. La lisibilité générale de la ligne d'horizon s'en trouverait ainsi fortement altérée.

Localement, ce type d'implantation peut très facilement se trouver à l'aplomb de vallées marquées, produisant ainsi un effet d'écrasement depuis le fond de la vallée. Cet effet peut être particulièrement prévisible depuis certaines départementales et plus rarement depuis certains GR qui empruntent quelques fond de vallées pour atteindre le plateau de l'Aubrac.

Sans non plus entrer dans la catégorie des paysages emblématiques de Lozère, cette entité paysagère peut également se trouver en position d'être fortement visible depuis le plateau de l'Aubrac. Ce sera particulièrement vrai dès que les courbes de niveaux 1100-1150m seront dépassées (ce point est davantage étudié pour le secteur n°6 de l'Aubrac, cf. coupe page 50).

Photo de l'existant, vue depuis les alentours du col de Trébatut (zoom)

Simulation par photomontage d'un projet éolien sur le boraldes de l'Aubrac

Simulation par croquis d'un projet éolien sur le boraldes de l'Aubrac

Les vallées et gorges du secteur 5

L'une des caractéristiques paysagères fortes de ce secteur est d'être parcouru par un maillage dense de vallée. La vallée du Lot est évidemment la vallée centrale, mais d'autres cours d'eaux viennent l'alimenter, notamment la rivière de la Colagne, limitrophe de la vallée de l'Enfer, mais surtout les nombreuses vallées des Boraldes de l'Aubrac.

Par ce réseau de vallées, profondes et peu larges, le secteur 5 se prête mal à l'implantation d'éoliennes d'un point de vue paysager. Les éoliennes pourraient provoquer un surdimensionnement vertical du paysage, donner une trop grande impression d'écrasement, de ne pas trouver une assise horizontale suffisante pour être harmonieuses avec la ligne d'horizon.

De plus, dans ce contexte paysager, l'intérêt des Boraldes par exemple, est d'offrir des fenêtres sur des horizons plus lointains comme les causses ou les versants de la Margeride. Ces fenêtres sont extrêmement brèves et cadrées du fait de l'encaissement des vallées. L'implantation d'éoliennes au-dessus de ces vallées pourraient perturber ces effets de cadrage qui constituent une des richesses paysagère de ce secteur.

Vallée de l'Enfer depuis la D22, *tout comme à de nombreux endroits en Lozère, le secteur n°5 est découpé par de profondes vallées dont celle de l'Enfer, au-dessus de Marvejols, est l'un des meilleurs exemples. Dans ce type de paysage, les éoliennes occupant une position d'aplomb directe sur la vallée sont à éviter impérativement.*

Vallée du Doulonne depuis la D52, *prise au coeur des Boraldes de l'Aubrac, cette photo illustre les fenêtres très cadrées qu'offre ce secteur. Ici, au lointain, la vue porte jusqu'à l'intérieur du causse de Sauveterre.*

Eléments de synthèse du secteur 5

Traduction cartographique

- Par une configuration de relief atypique, le paysage de ce secteur ne se prête pas à l'implantation d'éoliennes. L'ensemble des trucs et vallées s'étendant des environs de Marvejols à ceux de la Canourge ont une échelle d'organisation qui se marie mal avec la dimension des éoliennes,

- Les lignes de crêtes ou lignes de paysages donnant un arrière-plan aux Trucs doivent être également évités. Entrent dans cette catégorie la crête principale de la Boulaine, le rebord du causse de Sauveterre, celui du plateau de l'Aubrac et le rebord Sud de la Margeride occidentale qui peut être définie entre la vallée de l'Enfer et le bassin de Marvejols,

- Ce secteur est caractérisé par le passage de vallées généralement très marquées, comme la vallée de l'Enfer ou celles parcourant les boraldes de l'Aubrac. Dans ce contexte, l'implantation d'éoliennes se révèle également non désirable,

- Une portion des boraldes peut de plus être visible depuis le plateau de l'Aubrac, rendant davantage inadaptée cette entité paysagère.

Les points de vues

2 points de vues ont été étudiés pour ce secteur :
- n°1 : depuis la D990, à la sortie de l'A75 pour Marvejols, **cf. pages 42-43.**
- n°2 : depuis les alentours du col du Trébatut, au-dessus des Boraldes de l'Aubrac, **cf. page 45.**

2 points de vues mériteraient d'être étudier plus en détail dans le cadre de projets éoliens :
- n°3 : depuis le sommet du Truc du Midi
- n°4 : depuis le tronçon de l'A75 dominant la vallée du Lot, à la sortie pour le Monestier

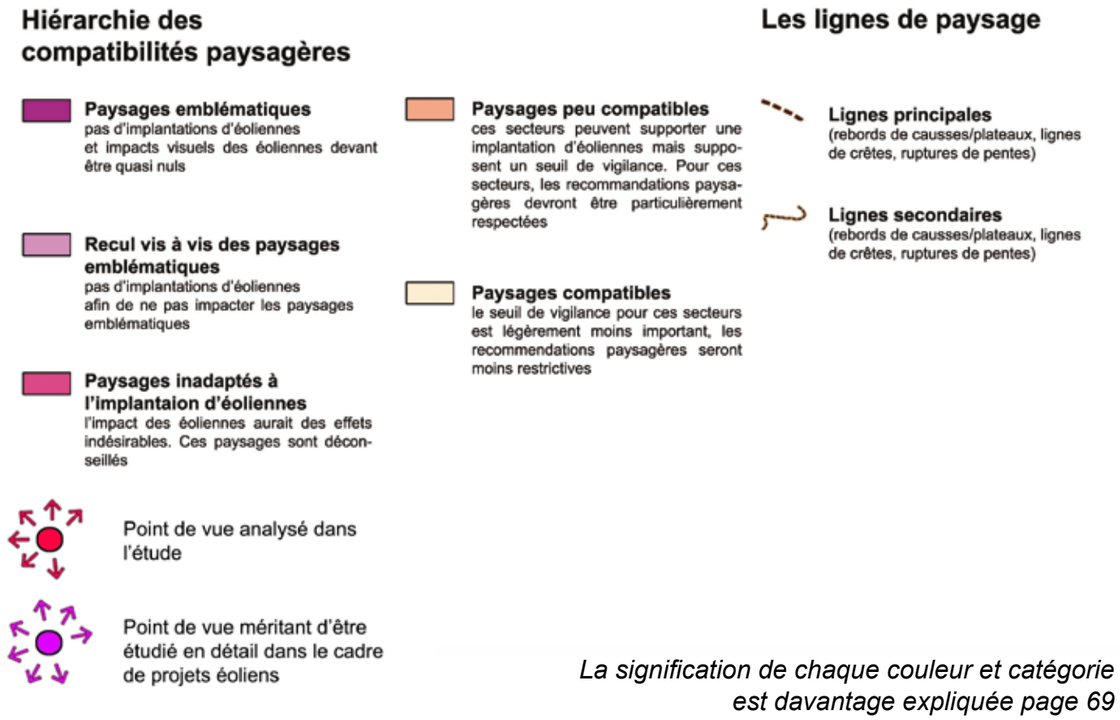

La signification de chaque couleur et catégorie est davantage expliquée page 69

Carte des compatibilités du secteur 5

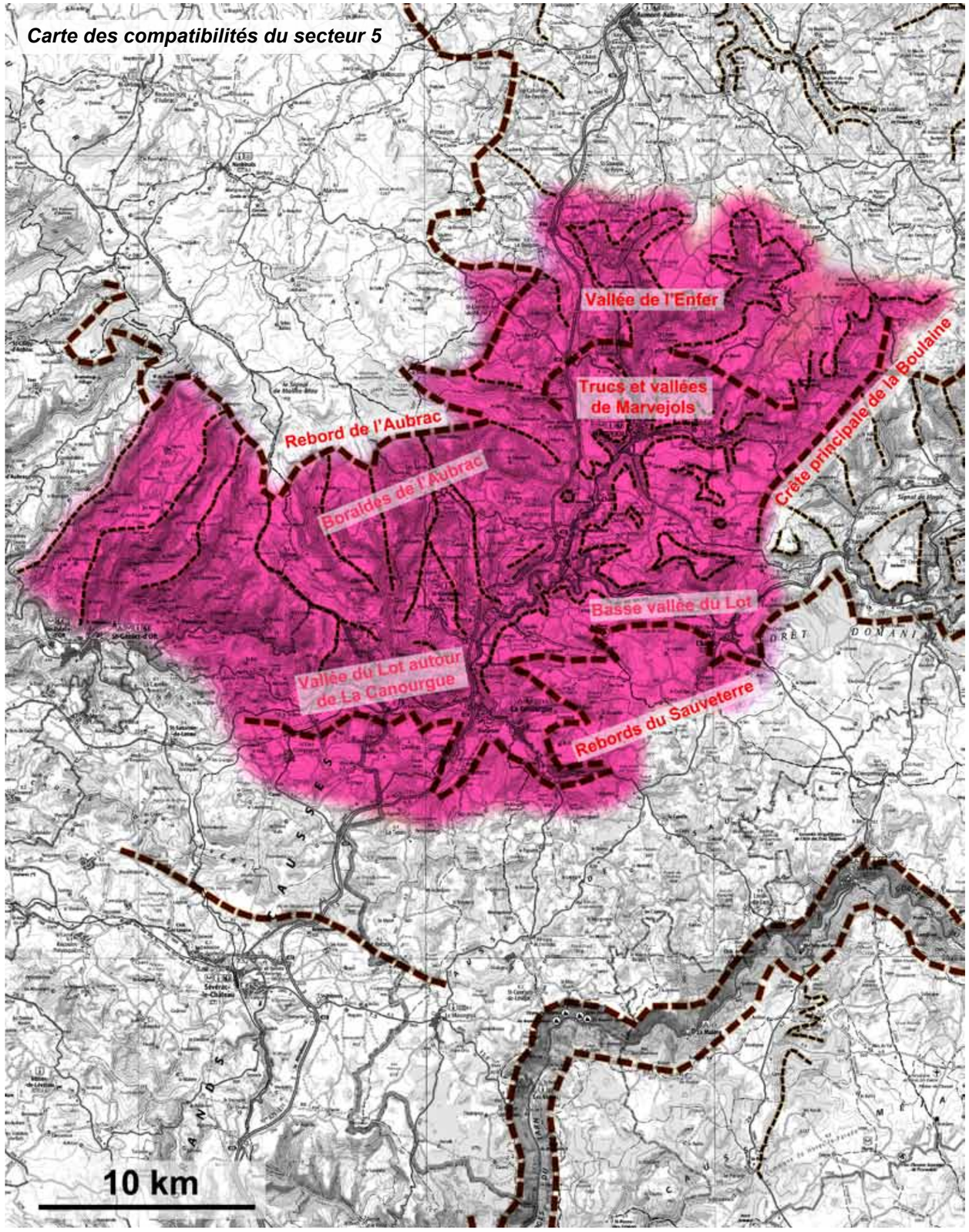

Carte des points de vues du secteur 5

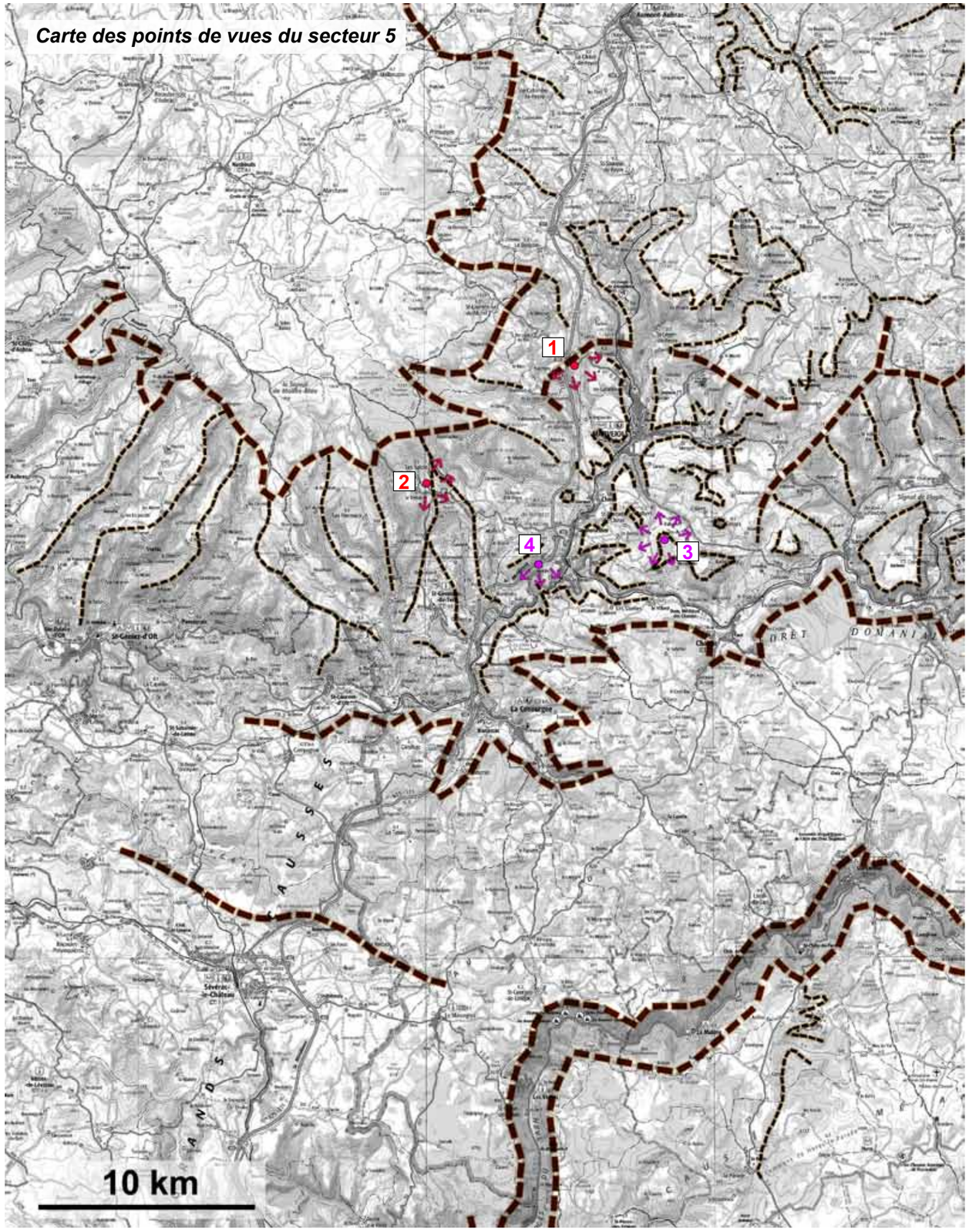

l'Aubrac ouvert

L'entité paysagère se référant à ce panorama est l'entité paysagère du plateau ouvert de l'Aubrac.
Le point de vue de la photographie se trouve sur la D52, aux alentours du col de Bonnecombe, depuis le restaurant du relais des Lacs.

D'emblée, le paysage de l'Aubrac ouvert a un rôle emblématique, notamment pour la Lozère, et fait véritablement parti de la richesse patrimoniale de ce territoire. Les enjeux touristiques qui en découlent, l'attachement de la population locale pour ce type de paysage rend l'implantation d'éoliennes inenvisageable.

Un peu comme sur les paysages des causses ouverts (cf. page 22), les éoliennes viendraient briser la finesse de la ligne d'horizon. Alors que celle-ci trouve sa force principale dans son caractère ras et dénudé, comme sur les causses ouverts, les éoliennes apporteraient un mur visuel et vertical trop fort. Dans ce contexte de paysage, les éoliennes émergeraient très facilement de l'horizon, créant potentiellement un effet de contraste saisissant.

A l'inverse des causses calcaires, le sol granitique de l'Aubrac apporte davantage de chaos au paysage. Ces enchevêtrements de blocs de pierres apportent une touche unique au plateau. Bien souvent, dans ce paysage, ce sont les chaos granitiques qui sont les éléments visuellement dominants par la masse sombre qu'ils représentent. Ce sont eux qui captent la lumière. Avec des éoliennes, l'appel visuel qui deviendra dominant sera surtout le mouvement des pâles et l'ombre des mâts.

Enfin, l'une des richesses du plateau est de proposer une alternance de paysages aux fenêtres tantôt resserrées et tantôt à la portée lointaine. Le panorama ci-contre entre dans ce dernier cas de figure puisque l'arrière-plan émergeant de la ligne d'horizon sont les Monts du Cantal (la distance entre le Plomb du Cantal et le col de Bonnecombe dépasse les 65 kilomètres).
L'implantation d'éoliennes peut dans ce cas provoquer une confusion voire une superposition visuelle avec ce type d'arrière-plan. La perception du paysage s'en trouvera d'autant modifiée.

Photo de l'existant, vue depuis la D52 aux environs du cel de Bonnecombe

Croquis de l'existant, vue depuis la D52 aux environs du cel de Bonnecombe

Simulation par photomontage d'un projet éolien dans les paysages ouverts du plateau de l'Aubrac

Simulation par croquis d'un projet éolien dans les paysages ouverts du plateau de l'Aubrac

Photo de l'existant, vue depuis la D10 aux alentours de Fau-de-Peyre

Croquis de l'existant, vue depuis la D10 aux alentours de Fau-de-Peyre

Simulation par photomontage d'un projet éolien dans les paysages boisés du plateau de l'Aubrac

Simulation par croquis d'un projet éolien dans les paysages boisés du plateau de l'Aubrac

l'Aubrac boisé

Tout autour de l'entité paysagère du plateau ouvert de l'Aubrac gravite l'entité paysagère du plateau boisé de l'Aubrac. Bien que le point de vue ci-contre soit pris dans l'entité aux paysages ouverts, le paysage visible illustre les caractéristiques paysagères de l'Aubrac boisé.

Le point de vue est pris depuis la D10 aux alentours de Fau-de-Peyre.

Alors que les paysages ouverts de l'Aubrac ont une valeur emblématique très importante, les paysages boisés sur la périphérie du plateau et sur les versants Est et Nord présentent beaucoup moins de qualités paysagères. Ils n'ont pas de valeur emblématique dans le sens où ils ne sont pas particulièrement représentatifs du territoire et ne constituent pas une identité forte.
Les paysages de l'Aubrac boisés présentent des reliefs du type collinaire, avec un couvert forestier de conifères et de feuillus plus ou moins homogène.
Par l'absence de caractères forts ou singuliers et par la présence d'un relief relativement doux, ce type de paysage est théoriquement compatible avec des éoliennes (de la même manière que peuvent être compatibles les paysages des causses boisés).

Cependant, le principal obstacle à l'implantation d'éoliennes sur cette entité paysagère réside dans le fait que l'Aubrac boisé est très souvent en situation d'impacter l'Aubrac ouvert. Même si des éoliennes sont implantées dans la partie boisée du plateau, celles-ci seront très visibles depuis l'Aubrac ouvert dans presque tous les cas et quelque soit la distance. Le caractère emblématique du plateau ouvert ne rend donc pas compatible le coeur ouvert mais également tout le pourtour boisé.

Le coeur du plateau de l'Aubrac étant globalement à une altitude de 1200m, il faut schématiquement descendre en-dessous de 1100m pour que les éoliennes n'aient plus de visibilités gênantes sur l'ensemble des paysages ouverts (cf. coupe page 50). L'application de ce principe de précaution tend à exclure la majorité de l'Aubrac boisé.

Les autres éléments de paysage de l'Aubrac

Dans les paysages ouverts du plateau de l'Aubrac aux dimensions horizentales très larges, le moindre élément vertical, même de faible dimension, prend une grande importance dans la ligne d'horizon et se détache très facilement. Plusieurs éléments verticaux viennent ainsi rythmer les lignes d'horizons du plateau de l'Aubrac : les burons, les piquets de clôtures, les blocs granitiques, les poteaux électriques, etc... Tous ces éléments sont des appels visuels plus ou moins importants dans les paysages de l'Aubrac.

En terme de dimension, les éoliennes sont des éléments verticaux bien plus importants que les éléments précedemment cités. Si un buron peut facilement émerger d'une ligne d'horizon, il ne représente presque rien face à l'étendue du plateau. C'est beaucoup moins le cas pour une éolienne. On peut ainsi prévoir un télescopage entre la dimension des éoliennes et la dimension des éléments verticaux de l'Aubrac comme les burons.

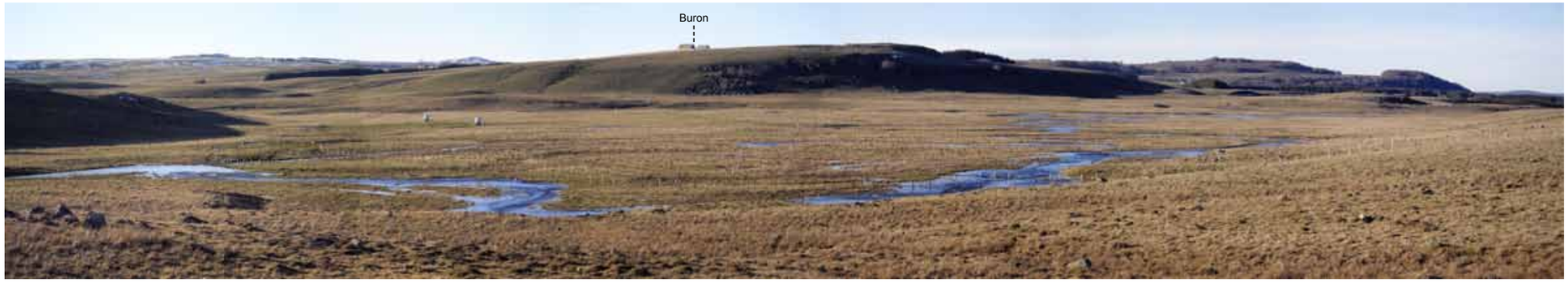

Plateau ouvert de l'Aubrac depuis la D52 : *cette photo illustre le fait que plusieurs éléments verticaux viennent rythmer l'étendue horizontale du paysage. Même si un buron reste de petite dimension, il peut facilement prendre une grande importance dans le paysage en se détachant sur la ligne d'horizon. Les éoliennes, par leur dimension verticale, peuvent perturber cet équilibre fragile.*

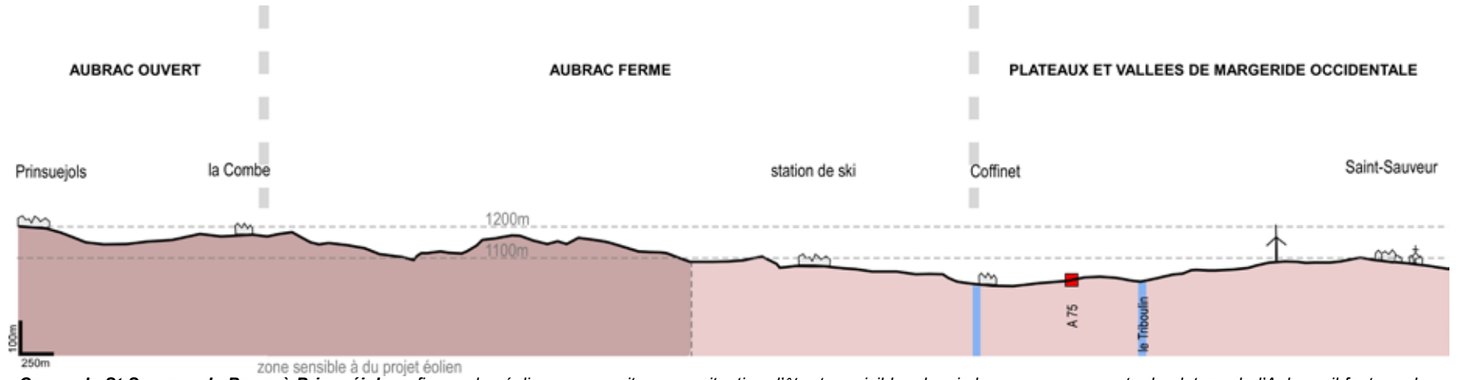

Coupe de St-Sauveur-de-Peyre à Prinsuéjols : *afin que les éoliennes ne soit pas en situation d'être trop visibles depuis les paysages ouverts du plateau de l'Aubrac, il faut que les éoliennes soit préférentiellement situées sous la courbe de niveau des 1100m, excluant ainsi une bonne partie des versants du plateau et des paysages boisés de l'Aubrac.*

Eléments de synthèse du secteur 6

Traduction cartographique

- Par leur caractère emblématique, les paysages ouverts du plateau de l'Aubrac sont inadpatés à une implantation d'éoliennes,

- Bien qu'ayant peu de caractères forts et une faible sensibilité, les paysages boisés de l'Aubrac ne peuvent généralement pas tolérer des éoliennes sous peine d'être en situation de visibilité depuis les paysages ouverts. Afin de ne pas impacter les premiers plans des paysages ouverts de l'Aubrac, il faudra bien souvent descendre sous la courbe de niveau des 1100m pour que les éoliennes ne soient plus visibles (cf. coupe ci-dessus).

Les points de vues

2 points de vues ont été étudiés pour ce secteur :
- n°1 : depuis la D52, non loin du col de Bonnecombe, **cf. page 48**.
- n°2 : depuis la D10, aux alentours de Fau-de-Peyre, **cf. page 49.**

2 points de vues mériteraient d'être étudier plus en détail dans le cadre de projets éoliens :
- n°3 : depuis le Signal de Mailhebiau

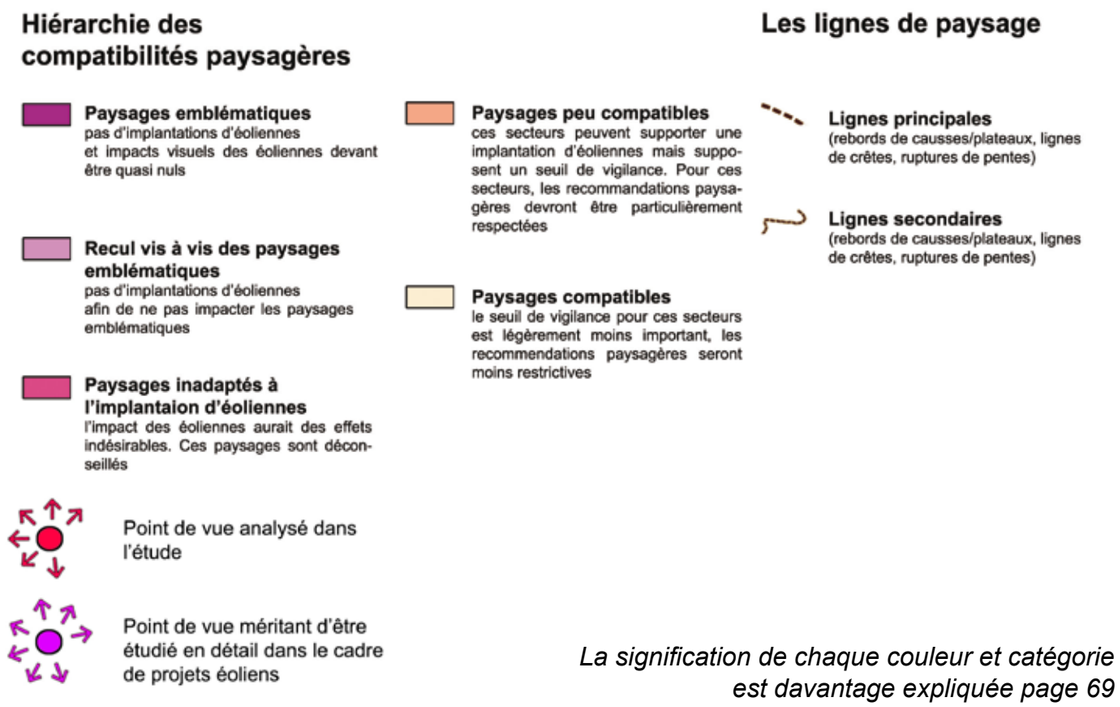

La signification de chaque couleur et catégorie est davantage expliquée page 69

Carte des compatibilités du secteur 6

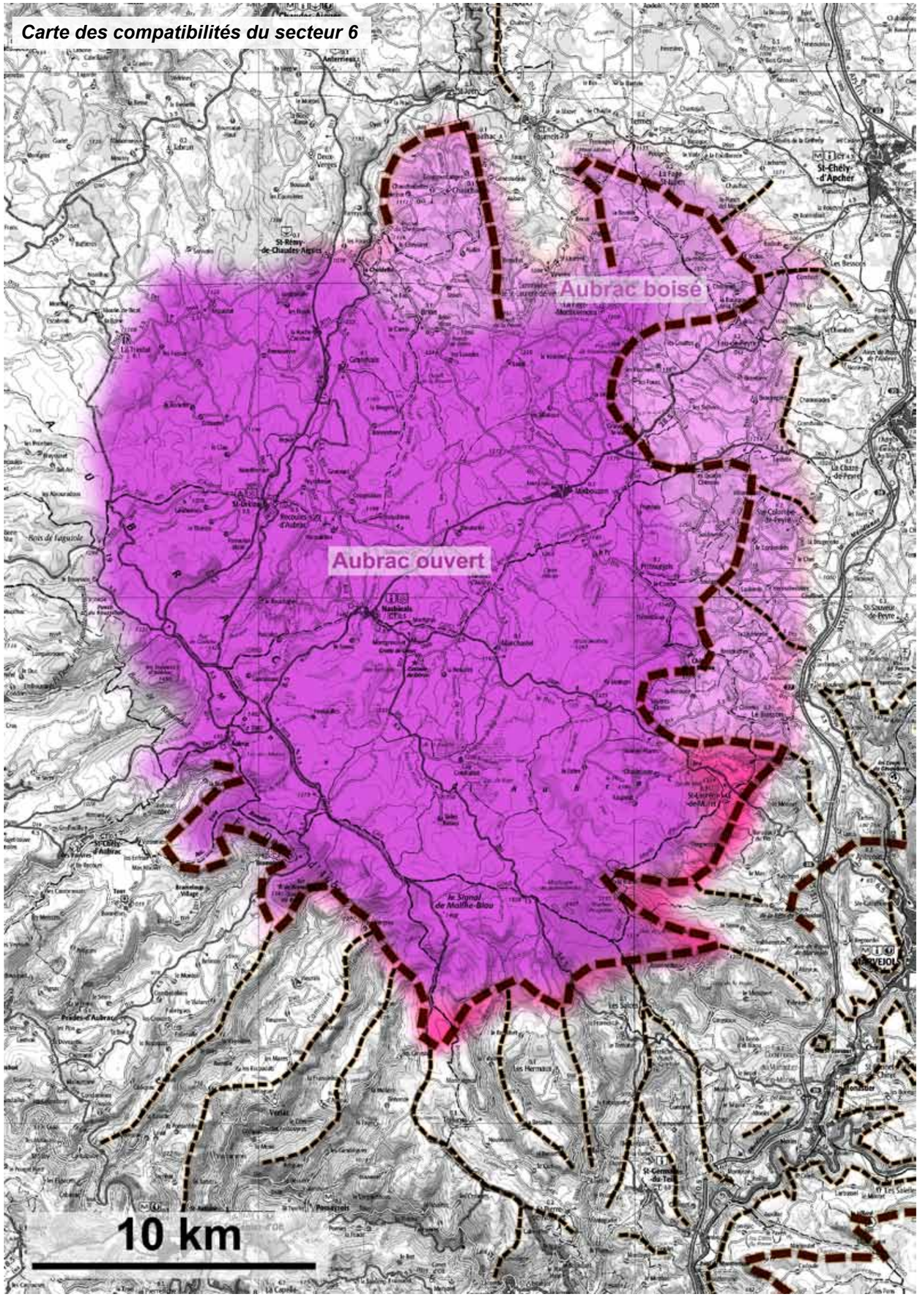

Carte des points de vues du secteur 6

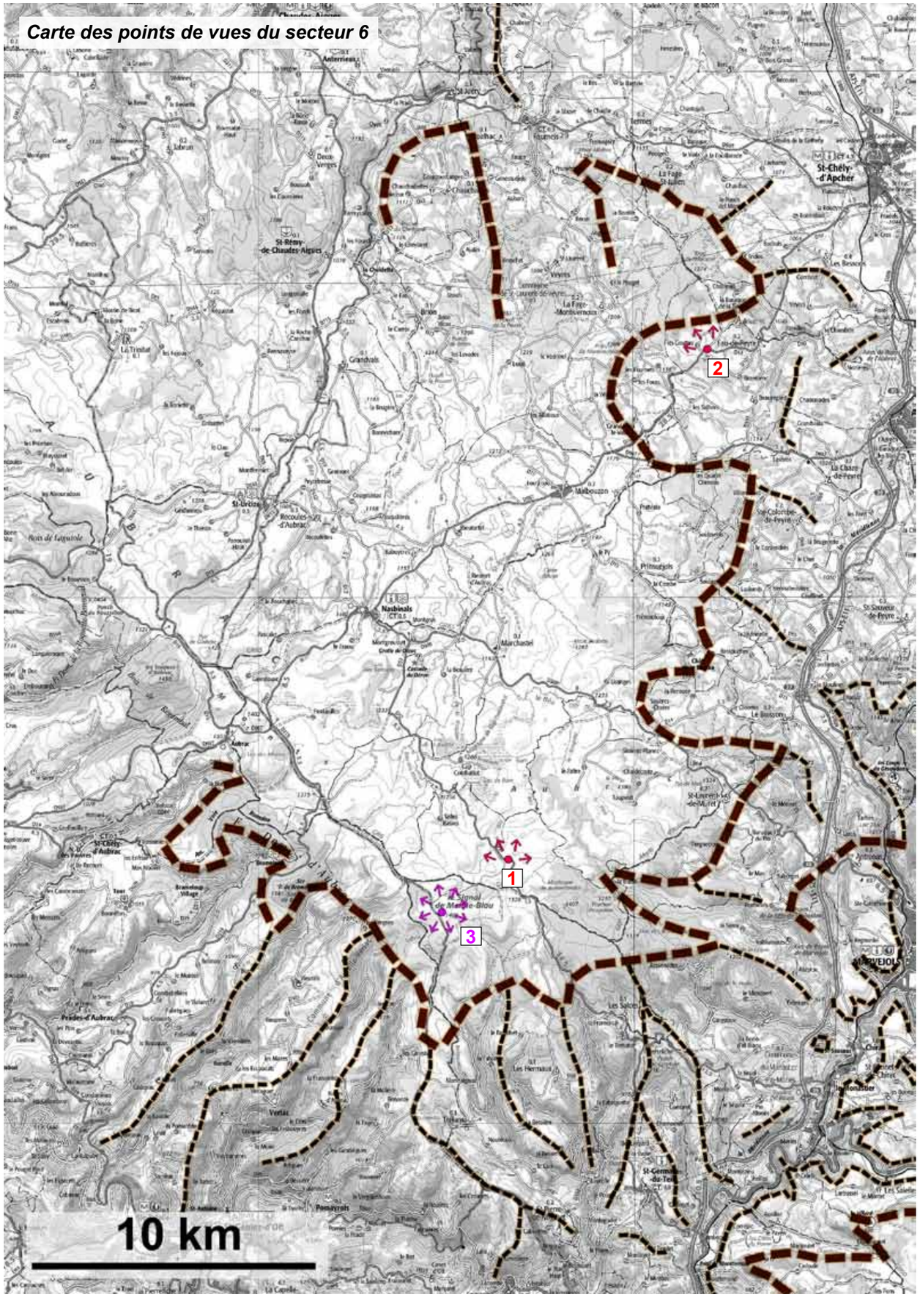

Le pays de Peyre

Les paysages du pays de Peyre sont essentiellement attenant à l'entité paysagère des Plateaux et vallées de la Margeride occidentale. Si, d'un point de vue géographique, le pays de Peyre concerne surtout la partie Sud de cette entité paysagère, la photographie ci-contre est assez représentative du type de paysage que l'on rencontre sur cette entité.

Le point de vue ci-contre est pris depuis la D7, entre Fontans et St-Denis de Margeride.

Le paysage est ici composé d'un maillage alternant forêts de conifères, de feuillus et parcelles agricoles. Parfois, ce maillage est suffisament fin pour que l'on soit en présence d'un paysage de type bocager. Dans bien d'autres cas, comme par exemple depuis ce point de vue, le maillage devient plus épais et laisse place à un paysage de Margeride plus ordinaire, de moindre qualité.

Sur le plan du relief, il y a peu d'éléments marquants. Cette entité paysagère peut être considérée presque comme un vaste ensemble de collines faisant transition entre les massifs de la Margeride et de l'Aubrac. Localement, plusieurs petits reliefs viennent néanmoins ponctuer le paysage (Trucs, Sucs, Baous, Signal ou Roc). Ces ponctuations sont parfois minimes tandis que dans d'autres cas, à l'instar du Roc de Peyre ou de la vallée de la Truyère, elles peuvent présenter un intérêt local fort.

A l'échelle du département de la Lozère, ce paysage ne possède pas de valeur emblématique comme celui des causses ou du Mont Lozère. Dans de nombreux cas, ce paysage est assez banal et peu identitaire.

Toutefois, ce secteur présente par endroits des sensibilités paysagères fortes, notamment avec le passage de la vallée de la Truyère ou autour de certains villages au patrimoine architectural riche. Les paysages du Pays de Peyre ont donc un double visage alternant entre paysages sensibles et paysages plus banals.

De façon plus générale, ce type de paysage où les ouvertures sont souvent resserrées et où le relief est relativement plan, peut être compatible avec une implantation d'éoliennes. Le paysage de bocage peut se préter à l'éolien. La raison principale tient au fait que ce type de paysage présente par définition des éléments de paysages isolés comme un groupe d'arbre ou un hameau. Dans ce contexte, les éoliennes ont un effet de contraste beaucoup moins important que dans d'autres types de paysages.

Sous réserve d'enjeux locaux fort et de respecter l'échelle et la caractère de certains enjeux paysagers comme le Roc de Peyre ou la vallée de la Truyère, **ce type de paysage peut potentiellement être compatible avec des éoliennes** par sa dimension collinaire et par l'absence de caractères particulièrement singuliers.

Photo de l'existant, vue depuis la D7 entre Fontans et St-Denis-en-Margeride

Simulation par photomontage d'un projet éolien dans les paysages de la Margeride occidentale

Photo de la vallée de la Truyère depuis la D806 à hauteur des Estrets, ce type de panorama illustre les sensibilités paysagères locales pouvant être très forts par endroits.

Première situation depuis le Roc de Peyre

Deuxième situation depuis le Roc de Peyre

Le Roc de Peyre

La Margeride occidentale comporte plusieurs protections sur les Monuments historiques. Comparé à la Margeride orientale, celles-ci sont relativement nombreuses. Toutefois, une bonne partie de ces protections concerne des villages ou monuments situés en fond de vallée, donc peu sensibles aux éoliennes si celles-ci ne les dominent pas directement. C'est le cas par exemple des sites archéologiques de Javols, des monuments de Serverette, de Marvejols, etc...

A l'inverse de ces sites, le Roc de Peyre ne possède pas de protections règlementaires. Toutefois, il apparaît sur la carte des sensibilités paysagères de la DIREN de 2005 au titre des éléments patrimoniaux structurant de grand intérêt. Sur la Margeride occidentale, plusieurs autres sites entrent dans cette catégorie : le Tour d'Apcher, le Malzieu-ville, le Mont Mouchet ou bien encore le Truc de Fortunio.
D'un point de vue paysager, le Roc est atypique puisqu'il s'agît d'une éminence volcanique d'une hauteur de 40m environ, dominant ainsi tout le plateau du Pays de Peyre. D'un point de vue patrimonial, il s'agît d'un lieu historique (fief des Barons de Peyre). Le site même du Roc de Peyre fait l'objet de plusieurs aménagements et d'un attachement par une partie de la population locale.

Cet attachement rend plus délicat l'implantation d'éoliennes sur la Margeride occidentale. Toutefois, la situation en belvédère du Roc de Peyre est telle que le moindre projet sur ce secteur sera nécessairement visible à cet endroit. A titre d'exemple, les éoliennes de Lou Paou, situées à 15km du Roc de Peyre, sont visibles.

Dans ces conditions, il est difficile d'établir un périmètre minimal de protection autour du Roc de Peyre. Dans tous les cas, les impacts visuels des projets sur la Margeride occidentale seront à définir au cas par cas. En effet, les visibilités ne dépendent pas uniquement de la distance de recul, mais aussi du nombre d'éoliennes, de leur hauteur et surtout de leur implantation vis à vis du Roc de Peyre.

Néanmoins, un périmètre de 4 km peut être défini comme 'aire d'influence' du Roc de Peyre. Cette distance correspond surtout à un principe de précaution :

- **Sur la première situation**, les éoliennes sont situées à une distance d'environ 2 km (pour des éoliennes hautes de 130m). Dans ce cas de figure, les éoliennes sont trop proches du Roc de Peyre, elles oblitèrent une grande partie du panorama à 360°. Par cette faible distance, les éoliennes peuvent avoir un effet saisissant. Elles privent la ligne d'horizon d'un large champ de vision.
- **Sur la seconde situation**, les éoliennes sont situées entre 4 et 5 km par rapport au Roc de Peyre. A cette distance, les éoliennes sont toujours bien visibles dans le paysage, mais leur perception les confinent davantage au statut «d'objet de paysage». A partir de ces distances, elles ne concurrencent presque plus la ligne d'horizon. La lisibilité générale du paysage reste possible. Sur la deuxième situation, on lit beaucoup plus facilement le passage progressif qui s'opère entre le plateau de l'Aubrac et le massif de la Margeride en vis à vis.

Ce principe de précaution a été appliqué pour tous les éléments patrimoniaux structurant majeur ou de grand intérêt, situés sur la moitié Nord de la Lozère, répertoriés sur la carte des sensibilités paysagères de 2005. En effet, tous les autres, situés dans la moitié Sud sont déjà englobés dans des paysages considérés comme emblématiques.
Compte-tenu de la situation en belvédère de ces éléments patrimoniaux, les rendant donc plus exposés aux projets éoliens, la distance de recul vis à vis de ces éléments patrimoniaux ne pêut être établie de façon définitive au kilomètre près. Pour qu'il ait une véritable signification paysagère, il faut qu'il dépasse au moins les 4 km.

Photo de la Margeride et de son versant occidental, le long de la D106, au Nord-Ouest de Serverette et du site classé du Baou de Lestival

Première situation, les implantations à éviter

Deuxième situation, les implantations à privilégier

Le versant occidental de la Margeride

Malgré une configuration de relief et de végétation offrant aux paysages de ce secteur des ouvertures relativement restreintes, des vues sur le très grand paysage sont parfois possibles sur des sommets, des passages de col ou tout simplement lorsque le regard peut porter au loin. Ainsi, la photographie ci-dessus concerne toujours l'entité paysagère des 'Plateaux et vallées de la Margeride occidentale', mais permet de mieux aborder la relation entre le versant occidental et le sommet de la Margeride que le point de vue du Roc de Peyre. Elle concerne donc également la moitié Ouest de l'entité paysagère Montagne de la Margeride.

La photographie est prise depuis un point haut longeant la D106, au Nord-Ouest de Serverette. Le point de vue est pris sur les sommets du site classé du Baou de Lestival et **peut être considéré comme un point de vue incontournable pour les projets de Margeride occidentale**. Sur ce paysage, les éoliennes de Lou Paou sont clairement visibles bien qu'étant situées à plus de 16km.

Si l'Aubrac matérialise la ligne d'horizon pour les vues tournées vers l'Ouest, la Margeride concerne quant à elle l'ensemble des vues orientées vers l'Est. En terme d'étendue topographique, le massif de la Margeride est le plus important de Lozère puisqu'il dépasse largement le département pour atteindre le Nord du Cantal, représentant ainsi une emprise de près de 70km. Cette dimension fait que, quelque soit la situation du point de vue, il est impossible de voir d'un seul coup d'oeil toute l'étendue de la Margeride (alors que certains points de vues permettent tout de même de voir en intégralité le massif du Mont Lozère, du Mont Aigoual et, plus difficilement, du plateau de l'Aubrac). Cette particularité de la Margeride fait que ce massif semble infini. L'autre point caractéristique de ce relief est de présenter une douceur d'ensemble, donnant à la ligne d'horizon un registre bien différent des lignes d'horizons marquées par exemple par des causses ou des gorges. Sur la photographie ci-dessus, la Margeride apparaît uniforme, sans accrocs visuels, et se termine à son extrême Sud par son point culminant, le Truc de Fortunio (à 1552m d'altitude).

Même si certains points de vues et si **certains enjeux de paysages locaux** pourront s'avérer forts, les paysages de la Montagne de la Margeride n'entrent pas dans la catégorie des paysages emblématiques de la Lozère. **Une compatibilité paysagère est donc potentielle** grâce à la dimension du massif et la nature de son relief presque collinaire.

Cette compatibilité reste potentielle, c'est-à-dire que, au-delà des problèmes d'implantations peu lisibles dans le paysage, certains cas de figure sont à éviter. Ainsi, sur la première situation, une implantation d'éoliennes aux alentours du Truc de Fortunio sera à éviter impérativement. En effet, ce sommet a un rôle stratégique dans le paysage puisqu'il marque la fin du massif. Dans la ligne d'horizon de ce paysage, ce sommet et son versant attenant plongeant vers Mende est finallement le seul évè-

nement visuellement notable. En conséquence, des éoliennes sur ou proches du Truc de Fortunio risqueraient de provoquer un déséquilibre de la ligne d'horizon en accentuant davantage une extrêmité du massif (cf. première situation). Si la charge symbolique d'une telle situation peut exister, si elle peut même paraître esthétique dans le paysage, elle peut également très facilement dénaturer le Truc de Fortunio, et ce d'autant plus que l'antenne qui sert de repère paysager fort à l'heure actuelle, possède globalement la même hauteur qu'une éolienne (140m environ).

Toujours sur la première situation, l'autre cas de figure qui nous semble à éviter serait le cas d'une implantation occupant véritablement les versants de l'entité paysagère Montagne de la Margeride. En effet, dans cette configuration, l'implantation des éoliennes peut provoquer une rupture visuelle dans l'arrière-plan de la Margeride. Avec l'effet de contraste entre éoliennes blanches et arrière-plan sombre, l'impression qui transparaît est que le massif est scindé en deux. Ce type d'implantation se trouve donc être en contradiction avec la dynamique générale de ce paysage : l'impression d'infini de la Margeride s'en trouverait fragilisée.

Sur la deuxième situation, les éoliennes occupent le plateau formant le toit de la Margeride. Dans ce cas, les éoliennes ne viennent pas nuire à la lecture générale du paysage, l'étendue visuelle de la Margeride reste indemne. Sur ce type d'implantation, les éoliennes créeront un appel visuel évident et bien visible, mais restera finallement anecdotique comparé à l'emprise de la Margeride. La dimension 'symbolique' d'une telle implantation devra nécessairement être prise en compte. Dans la mesure où cet emplacement implique des visibilités très importantes à l'échelle du département, l'implantation devra être claire et compréhensible d'un seul coup d'oeil. Enfin, cette situation laisse plus de chance de maintenir le Truc de Fortunio comme élément singulier du paysage. Une relation entre les éoliennes et l'antenne sera plus favorable dans ce contexte si ces deux éléments restent relativement distants l'un de l'autre.

Enfin, toujours sur la deuxième situation, le dernier cas de figure reprend une implantation davantage située sur le pays de Peyre. Par cette implantation, les éoliennes occupent les premiers plans du paysage. Si elles peuvent perturber la lisibilité de l'arrière-plan de la Margeride, l'effet de coupure sera moins fort que lors d'une implantation sur les versants.Si, dans ce cas, les éoliennes sont plus présentes visuellement, elles laissent néanmoins plus facilement filer le regard. Ce dernier exemple renforce l'idée que les éoliennes ne peuvent occuper une position intermédiaire vis à vis de la Montagne de la Margeride : soit elles occupent son sommet, soit, au contraire, elles s'éloignent clairement de ses versants.

Le Truc de Fortunio

Comme point culminant du massif de la Margeride (à 1552m d'altitude), **le Truc de Fortunio est un point incontournable pour tous les projets situés dans la moitié Nord de la Lozère**, autant sur les versants orientaux qu'occidentaux de la Margeride.

Trois parcs éoliens sont à l'heure actuelle visibles depuis le Truc de Fortunio. Celui qui a la plus grande présence dans le paysage est le parc de Lou Paou, avec ses 7 éoliennes à 8 kilomètres de là. Les deux éoliennes de Villeneuve sont également visibles mais ont peu d'impacts de par leur faible hauteur et la distance d'environ 16 km. Comparitevement, les éoliennes de St-Etienne-de-Lugdarès ont presque autant d'impact avec pourtant une distance de près de 40km.

Pour guider l'implantation d'éoliennes et des impacts depuis le Truc de Fortunio, il sera préférable de choisir des sites occupant les mêmes champs de visions que ceux déjà concernés par des éoliennes, c'est-à-dire autour de Lou Paou ou dans la direction des éoliennes de St-Etienne-de-Lugdarès. Vu la fonction panoramique du Truc de Fortunio (vue à 360°), il semble difficile d'établir un périmètre de recul. **Le recul de 4km peut être un minimum de principe**, même si dans tous les cas, les visibilités dépendront des parcs en projets et seront à définir au cas par cas.

Un autre cas peut éventuellement être envisageable avec une implantation d'éoliennes sur le plateau haut de la Margeride. Le parc de St-Etienne-de-Lugdarès peut fournir des enseignements dans ce domaine.
En effet, sur la première photo, prise depuis le Suc du Montat, c'est-à-dire à 2-3 kilomètres au pied des éoliennes de St-Etienne-de-Lugdarès, les éoliennes sont certes très visibles mais ne gênent pas la fonction panoramique de ce point haut. La lecture du grand paysage des vallées ardèchoises reste possible puisque les éoliennes occupent dans ce cas un champ de vision peu gênant par rapport à la ligne d'horizon.
Le Truc de Fortunio peut être comparé dans une certaine mesure au Suc de Montat et donc peut potentiellement accepter des éoliennes sur le plateau haut de la Margeride.
Au final, pour le Truc de Fortunio, **l'essentiel n'est pas tant la distance de recul que le champ de vision impacté.** Si le champ de vision dans lequel se trouveraient d'éventuels parcs éoliens ne gêne pas la lisibilité générale du paysage, alors l'implantation d'éoliennes peut être supportable.

Enfin, il est à noter que ce point fait parti des éléments patrimoniaux de grand intérêt de la carte des sensibilités paysagères de 2005.

Photo depuis le Suc du Montat, à environ 2-3 kilomètres des éoliennes de St-Etienne-de-Lugdarès

Photo depuis le Truc de Fortunio, vue en direction du Sud et de l'Ouest de la Lozère, du parc de Lou Paou jusqu'aux versants de l'Aubrac

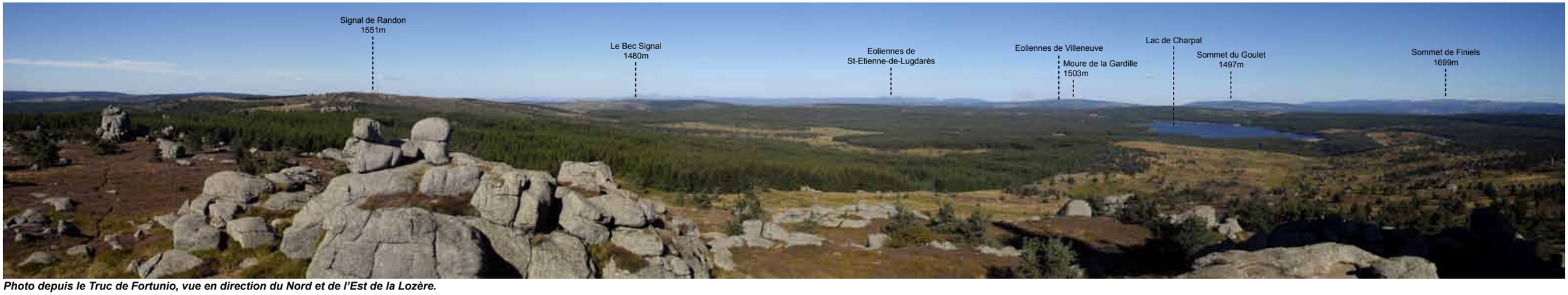

Photo depuis le Truc de Fortunio, vue en direction du Nord et de l'Est de la Lozère.

Les bassins urbanisés

L'entité paysagère des Plateaux et vallées de la Margeride occidentale correspond également à la partie Nord du passage de l'A75. Sur ce tronçon, deux pôles urbains émergent : St-Chély-d'Apcher et Aumont-Aubrac.

Ces paysages ont une dimension urbaine très forte dans la mesure où il s'agît de villes relativement étendues, avec des infrastructures techniques nombreuses. Couplé au fait que le relief est toujours d'ordre collinaire, ce type de paysage peut être compatible avec l'implantation d'éoliennes.

Le point de vue servant à illustrer ce phénomène a été pris à proximité immédiate de la sortie d'autoroute menant à St-Chély-d'Apcher, sur la N9.

Sur ce paysage, l'implantation d'éoliennes ne changerait pas la dimension urbaine générale. Sur ce cas précis, les pylônes électriques ont davantage d'importance que les éoliennes elles-mêmes.

Toutefois, l'implantation d'éoliennes dans un paysage urbain ne doit pas non plus participer à la détérioration du cadre de vie. Pour éviter ce phénomène, la distance entre le parc éolien et le bassin urbain doit être étudiée en détail.

En effet, dans le cas d'une implantation trop proche des habitations, les éoliennes seront trop imposantes. Elles donneront le sentiment de dominer et d'écraser les habitations, laissant ainsi présager un malaise au moins visuel.

Ainsi, un premier principe de précaution peut consister en la définition d'un périmètre de 3km tout autour de ces deux pôles urbains. En effet, à partir de cette distance, comme l'illustre la simulation ci-contre, les éoliennes sont évidemment présentes dans le paysage mais à l'échelle des éléments urbains de premier plan (ce rapport d'échelle fonctionne en tous cas pour des éoliennes de hauteur moyenne, c'est-à-dire comprise entre 90 et 110 mètres). Ce recul de 3km n'est qu'une distance minimale à appliquer entre la ville et les éoliennes. Il sera donc souvent préférable d'aller au-delà de cette distance.

Enfin, l'autre aspect à observer pour l'implantation d'éoliennes en paysage urbain est la manière dont celles-ci sont implantées. En effet, dans le cas d'une implantation chaotique ou peu compréhensible dans l'espace, les éoliennes auront un effet néfaste sur le paysage urbain, et ce malgré une 'bonne' distance.

Photo du paysage urbain de St-Chély-d'Apcher, depuis la N9

Croquis du paysage urbain de St-Chély-d'Apcher, depuis la N9

Simulation d'un projet éolien dans le paysage urbain de St-Chély-d'Apcher, depuis la N9

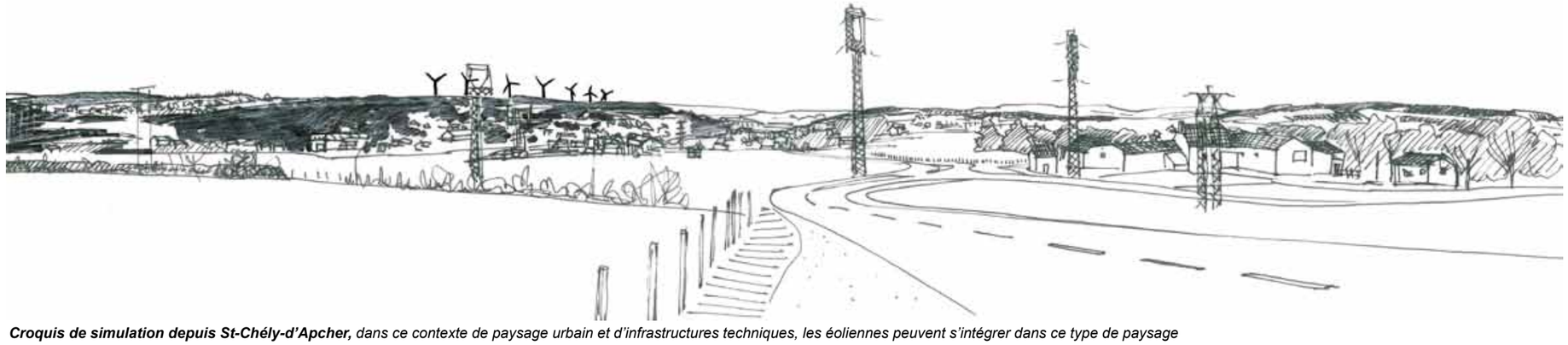

Croquis de simulation depuis St-Chély-d'Apcher, *dans ce contexte de paysage urbain et d'infrastructures techniques, les éoliennes peuvent s'intégrer dans ce type de paysage*

Le couloir Nord de l'A75

L'autoroute A75 traverse du Nord au Sud toute l'entité paysagère de la Margeride occidentale. Les paysages visibles depuis cet axe de circulation majeur peuvent être divisés en deux catégories :
- les paysages du Nord de l'A75, c'est-à-dire ceux de la Margeride occidentale,
- les paysages du Sud de l'A75, c'est-à-dire ceux qui dominent la vallée du Lot, longent le causse de Sauveterre et les Boraldes de l'Aubrac.

Le basculement entre ces deux types de paysages autoroutier se fait de façon assez précise à la sortie menant à Antrenas et Marvejols.

Si tout le couloir Sud de l'A75 offre des paysages dignes d'intérêts, le couloir Nord possède des paysages plus banaux. En effet, durant le trajet de Marvejols jusqu'à la limite Nord de la Lozère, les paysages visibles offrent très peu d'intérêts paysagers : il s'agît d'une succession de collines plus ou moins ouvertes, souvent couvertes de forêts de conifères, bien loin des paysages presque bocagers du Pays de Peyre.

Dans ce contexte, le fait de voir des éoliennes depuis ce tronçon Nord de l'A75 ne serait pas particulièrement gênant. En conséquence, il est possible d'imaginer des sites aux alentours de l'A75 ou en situation de visibilité depuis cet axe. Les éoliennes devront néanmoins respecter plusieurs conditions comme la nécessité d'une implantation composée en fonction des vues depuis l'A75. Cette condition implique plusieurs paramètres de vigilances comme la distance vis à vis de l'autoroute mais surtout l'orientation et la composition du parc éolien.

Photo des paysages visibles depuis le couloir Nord de l'A75, *à quelques exceptions près, il s'agît de paysages aux ouvertures très restreintes, avec des reliefs et des peuplements de conifères présentant peu d'intérêts.*

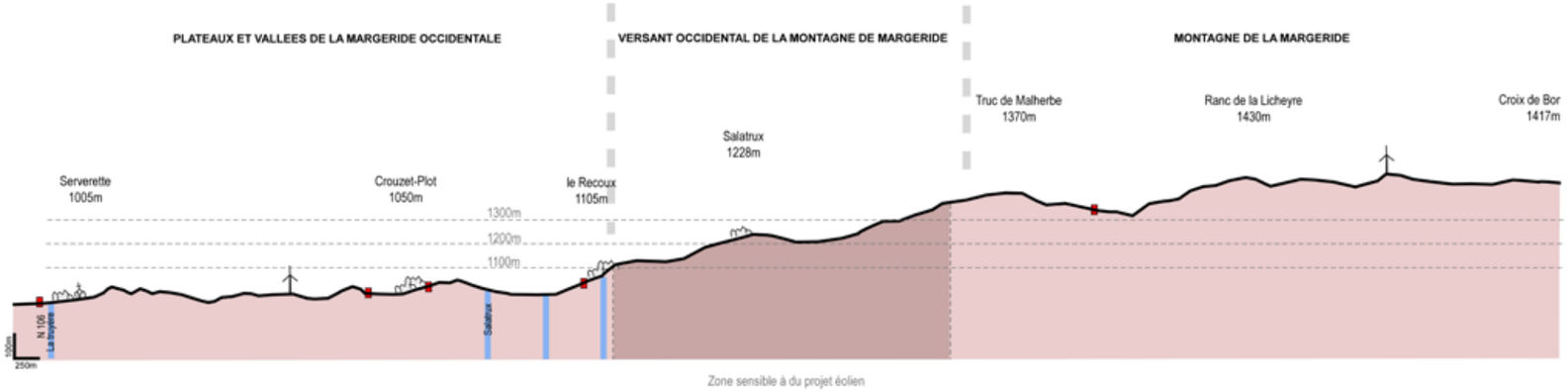

Coupe de Serverette à la Montagne de Margeride : *les versants de la Margeride sont préférentiellement à éviter. L'implantation d'éoliennes, d'un point de vue paysager, doit plutôt se situer sur les hauteurs, le long de la crête principale, ou alors au-delà des versants, au pied du massif.*

Eléments de synthèse du secteur 7

Traduction cartographique

- Par l'absence de caractéristiques fortes ou particulièrement singulières, par la présence d'un relief de type collinaire souvent peu marqué, par une présence de forêts (conifères et feuillus) plus ou moins denses, la majorité des paysages de l'entité paysagère Plateaux et vallées de la Margeride occidentale est compatible avec des éoliennes,

- Cette compatibilité générale reste néanmoins dépendante d'enjeux de paysage locaux potentiellement très fort, dont la vallée de la Truyère ou celle du Bès en sont les meilleurs exemples. Les éléments patrimoniaux de grand intérêt répertoriés sur la carte des sensibilités paysagères de 2005, comme le Roc de Peyre, le Truc de Fortunio ou la Tour d'Apcher impose un périmètre de précaution de l'ordre de 4km autour de ces sites.

- Concernant les paysages plus urbains de St-Chély-d'Apcher et Aumont-Aubrac et les paysages le long du tronçon Nord de l'autoroute, une compatibilité paysagère peut potentiellement exister. Pour les bassins urbains, cela suppose une distance minimale d'environ 3km autour des villes, et pour le couloir autoroutier, un seuil de vigilance à garder, notamment dans la forme qui sera donnée à l'implantation des éoliennes,

- Le massif de la Margeride peut également être compatible avec des éoliennes sous plusieurs conditions. La première est d'éviter les versants, c'est-à-dire une zone comprise entre les courbes de niveaux 1150-1200 m et 1350-1400m (cf. coupe ci-dessus), pour ne pas provoquer de coupure visuelle forte. La seconde est de ne pas se situer à proximité immédiate du Truc du Fortunio qui doit garder son rôle de repère de paysage fort. La troisième suppose toujours un seuil de vigilance, notamment par la nécessité d'avoir une implantation lisible et presque symbolique. Pour ces raisons, le haut du plateau de la Margeride est peu compatible à l'éolien.

Points de vues

4 points de vues ont été étudiés pour ce secteur :
- n°1 : depuis le Roc de Peyre, **cf. pages 52-53**.
- n°2 : depuis la N106, aux alentours du Baou de Lestival, au-dessus de Serverette, **cf. pages 54-55.**
- n°3 : depuis le Truc de Fortunio, **cf. page 56.**
- n°4 : depuis la N9, à la sortie de l'A75 pour St-Chély-d'Apcher, **cf page 57.**

3 points de vues mériteraient d'être étudier plus en détail dans le cadre de projets éoliens :
- n°5 : depuis le château de la Baume
- n°6 : depuis la D987, aux alentours de la Chaze-de-Peyre, à hauteur du hameau de Lasbros
- n°7 : depuis les hauteurs de St-Denis-de-Margeride, sur la D58 en direction de Fontans

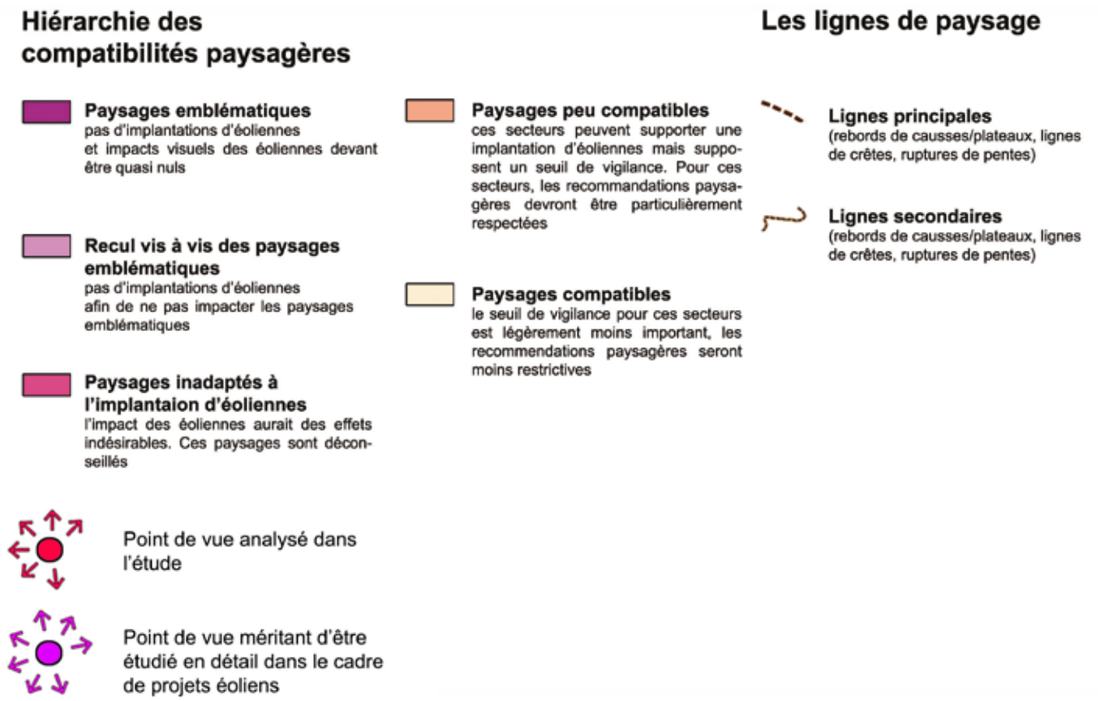

La signification de chaque couleur et catégorie est davantage expliquée page 69

Carte des compatibilités du secteur 7

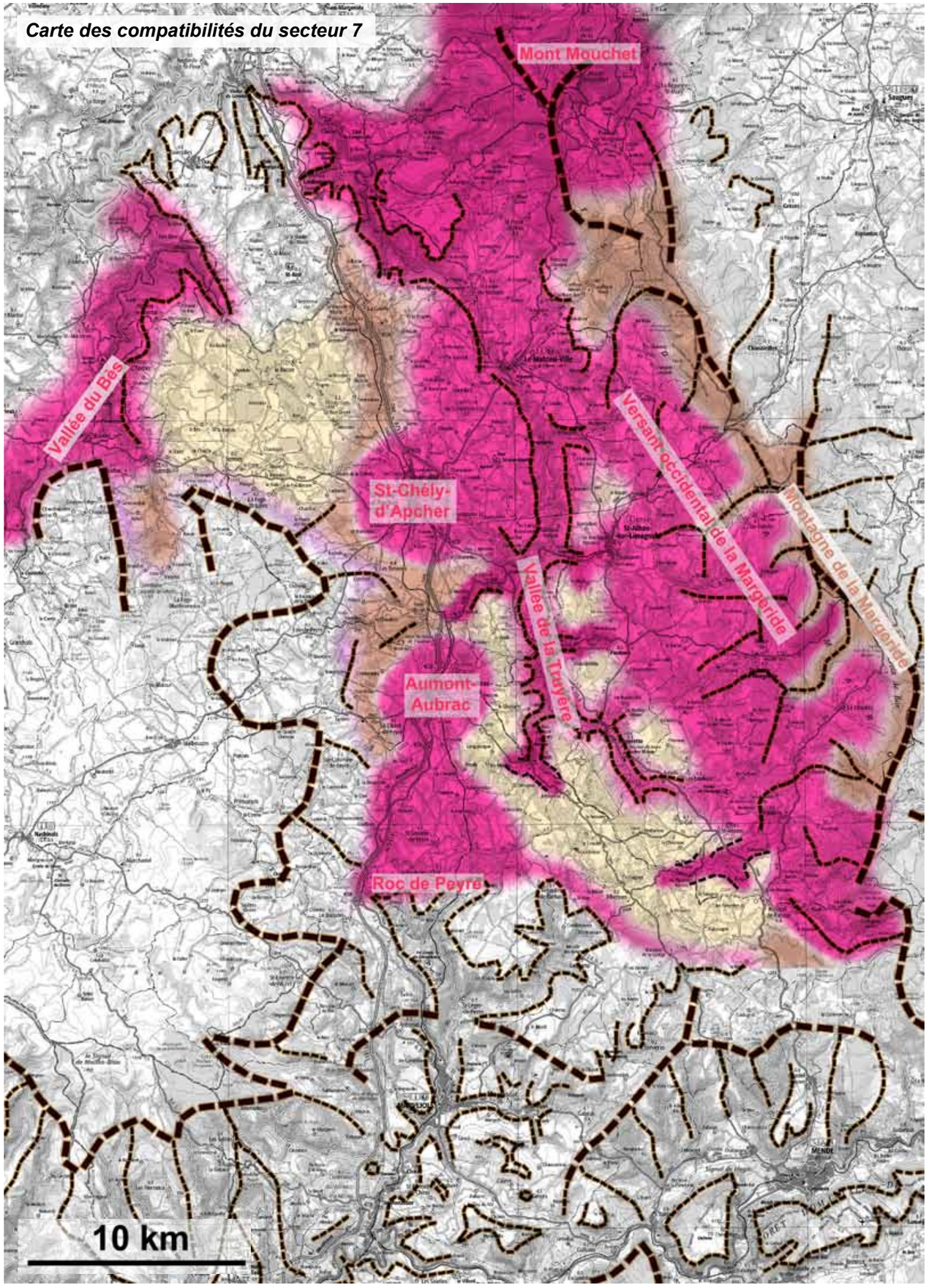

Carte des points de vues du secteur 7

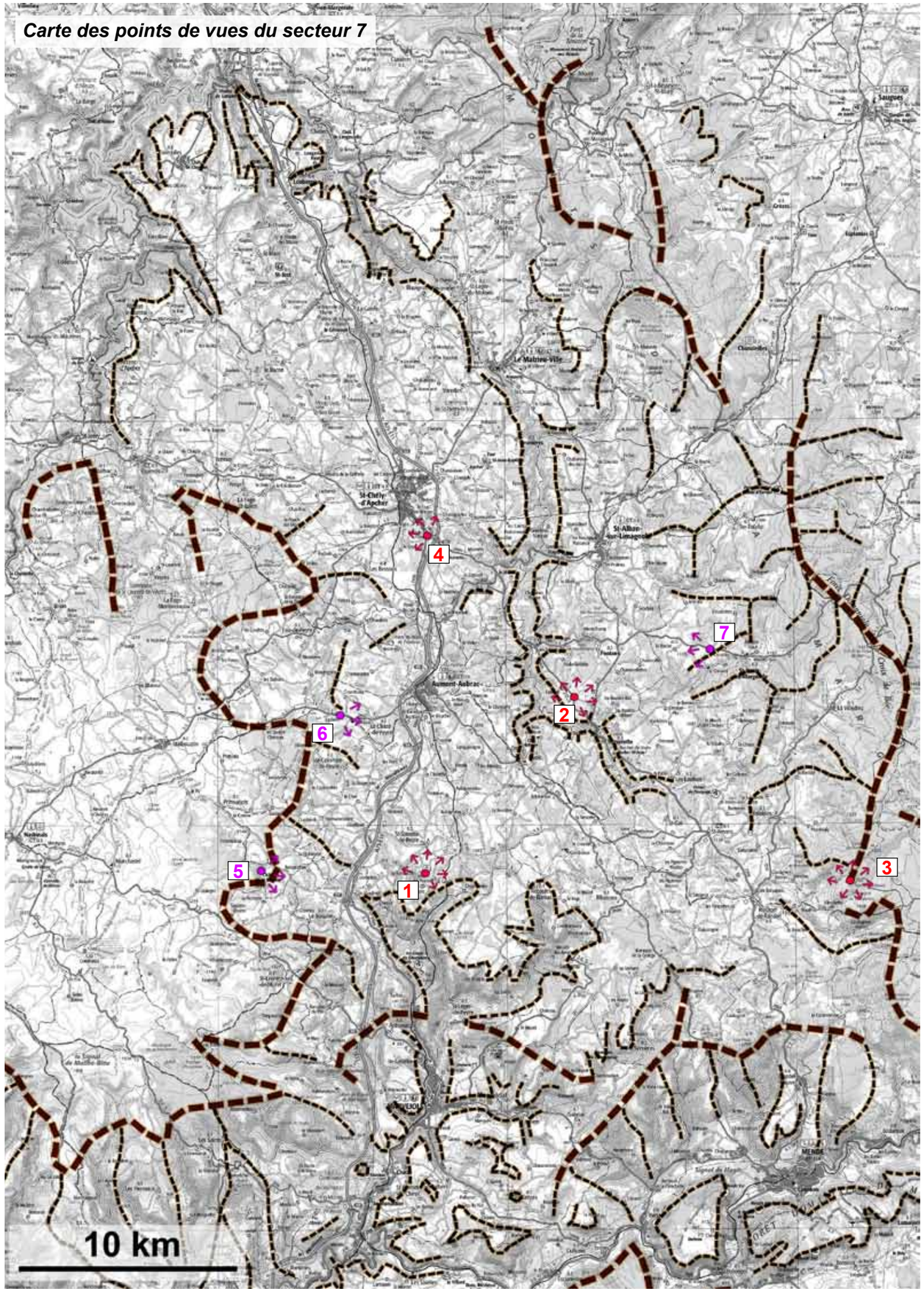

Collines de la Margeride orientale

L'entité paysagère concernée par ce type de paysage est celle des Plateaux et vallées de la Margeride orientale qui, sur bien des aspects, est une typologie de paysage très proche de l'entité des Plateaux et vallées de la Margeride occidentale.

La photographie ci-contre est prise depuis la N88, sous le hameau de Ville-Vieille, au-dessus de la vallée de la Clamouse.

Tout comme son homologue occidental, ce type de paysage du côté oriental de la Margeride possède un relief peu marqué, de type collinaire, avec essentiellement un jeu de vallées et de plateaux de surfaces plus ou moins importantes. Comme sur la Margeride occidentale, les vues sont souvent resserrées et ne laissent pas facilement filer le regard au loin.

La parenté entre ces paysages de Margeride continue avec l'alternance des forêts de conifères et de feuillus. Toutefois, à la différence des paysages du pays de Peyre par exemple, ce côté oriental de la Margeride ne possède pas de dimension bocagère apparente. Cela s'explique surtout par le fait que l'enchevêtrement conifères/feuillus est beaucoup moins riche et dense qu'il ne peut l'être parfois sur le côté Ouest. Sur l'entité Plateaux et vallées de la Margeride orientale, les étendues sont plus longues et plus larges. Le maillage et la trame d'ensemble est moins bref que du côté occidental.

Dans ce type de paysage, il est envisageable d'implanter des éoliennes. De façon plus générale, celui-ci se prête d'ailleurs mieux à la création de parcs éoliens plus importants en nombre d'éoliennes que le côté occidental. Cette petite différence tient surtout au fait que les étendues du secteur oriental sont plus importantes et peuvent donc plus facilement s'adapter à un plus grand nombre d'éoliennes.

Enfin, ce cliché permet d'aborder le cas des paysages sous la neige, assez fréquents concernant le département de la Lozère. En effet, avec un tapis de neige blanche, les éoliennes s'intègrent beaucoup mieux au paysage. Ceci s'explique évidemment par la continuité de couleur entre le blanc des éoliennes et le blanc de la neige. Visuellement, il y a alors une forte unité entre les éoliennes et le paysage.
Le cas des paysages enneigés rappelle finallement que l'intégration des éoliennes dans le paysage doit pouvoir se faire quelque soit la saison, autant en hiver qu'en été. De fait, les études d'impacts des projets éoliens doivent éviter autant que possible les paysages enneigés.

Photo des paysages de la Margeride orientale, depuis la N88, aux alentours de la baraque de l'Air

Croquis des paysages de la Margeride orientale, depuis la N88, aux alentours de la baraque de l'Air

Simulation d'une implantation d'éolienne par photomontage

Simulation d'une implantation d'éolienne par croquis

Photo de l'existant, vue sur les prairies ouvertes autour de St-Sauveur-de-Ginestoux (avec accentuation des éoliennes)

Première situation, les implantations à éviter (simulation)

Première situation, les implantations à éviter (simulation)

Deuxième situation, les implantations à préférer (simulation)

Deuxième situation, les implantations à préférer (simulation)

Prairies de la Margeride orientale

La photographie ci-contre permet d'affiner l'étude sur les paysages de la Margeride orientale et d'aborder les versants Est de l'entité paysagère Montagne de la Margeride.

Le point de vue est pris depuis le hameau de Gély, non loin de la D985 et de la baraque de la Motte. Le parc de St-Sauveur-de-Ginesoux (4 éoliennes), situé à environ 4km de là, est déjà présent dans le paysage.

Le secteur de la Margeride orientale est également un secteur à deux visages puisque par endroits, les sensibilités paysagères peuvent être élevées. Par exemple, les prairies ouvertes gravitant plus ou moins autour du village de St-Sauveur-de-Ginestoux offrent des paysages de grandes qualités. Bien que n'ayant pas de rôle emblématique et bien qu'étant déjà concerné par des éoliennes, ce paysage doit garder un seuil de vigilance élevé. En effet, la présence d'éoliennes déjà existantes dans le paysage ne doit pas être un appel à un ajout systématique d'éoliennes.

L'une des situations à éviter sera l'implantation d'éoliennes au coeur même de ces prairies ouvertes. Dans ce cas là, les éoliennes auront un impact dans le paysage beaucoup trop fort, ce qui fait que les zones de prairies ouvertes sont inadaptées à l'implantation de nouvelles éoliennes.

La première situation présentée ci-contre montre également une autre configuration à éviter : l'occupation des reliefs proches du parc existant. L'effet prévisible dans ce cas là serait une concentration d'éoliennes dans un même champ de vision trop forte. Le principal obstacle est que le parc de St-Sauveur-de-Ginestoux se trouve au pied de la Margeride, le rattachant ainsi davantage aux premiers plans de la ligne d'horizon. Des éoliennes situées sur un des reliefs environnants feraient que tous les plans de la ligne d'horizon seraient occupés par des éoliennes. Le seuil de saturation serait dans ce cas facilement atteint.
Les phénomènes étudiés pour le versant occidental de la Montagne de Margeride sont également applicables pour son versant oriental, à ceci près que les versants orientaux sont moins affirmés.

La deuxième situation permet d'illustrer deux types d'implantations qui peuvent être compatibles d'un point de vue paysager. Ainsi, des éoliennes occupant les crêtes les plus hautes de la Margeride peuvent trouver un équilibre dans ce paysage. La condition de cet équilibre résidera en la distance vis à vis du parc de St-Sauveur-de-Ginestou et en la lisibilité de l'implantation.

L'autre implantation d'éoliennes envisageable correspond à une extension directe des 4 éoliennes de St-Sauveur-de-Ginestou. Les conditions pour que la compatibilité paysagère puisse se faire tient à plusieurs conditions : ne pas s'étendre davantage sur les prairies ouvertes, garder préférentiellement un même espacement visuel, garder des éoliennes de même hauteur.

Le Moure de la Gardille

De par sa position en belvédère exceptionnel sur tout le versant oriental de la Margeride, **<u>le point du Moure de la Gardille est incontournable pour tous les projets du quart Nord-Est de la Lozère.</u>** Le panorama offert ici s'étend des causses jusqu'aux Monts d'Ardèche.

Deux parcs éoliens sont particulièrement visibles depuis ce point : les 4 éoliennes de St-Sauveur-de-Ginestoux (à environ 15 km) et les 14 éoliennes de St-Etienne-de-Lugdarès (à environ 20 km). Côté Ardèchois, deux autres parcs sont également visibles pour un oeil averti (non visibles sur les photos). A titre plus anecdotique, la petite éolienne de Fouzillac est également visible.

A partir de ce point, l'implantation d'éoliennes semblerait facilité dans le paysage vu son étendue colossale. Avec les distances rapidement élevées dans ce type de paysage, les éoliennes ont facilement une petite dimension dans la ligne d'horizon. L'implantation la plus dommageable pour le Moure de la Gardille serait une implantation située directement sur les versants du Mercoire. Dans ce cas, les éoliennes priveraient le panorama d'un important champ de vision.

Quelque soient les projets de Margeride orientale, ceux-ci seront nécessairement visibles depuis le Moure de la Gardille. Pour les projets de ce secteur, une situation nous semble à éviter : lorsque les éoliennes provoquent un mitage visuel dans la ligne d'horizon. Sur la première situation, les éoliennes occupent un champ de vision qui était jusque là vierge d'éoliennes (de grandes dimensions). L'ensemble du panorama se trouve ainsi occupé par des parcs éoliens. Les éoliennes se dispersent et peuvent provoquer un sentiment de surrenchère.

Sur la deuxième situation, les éoliennes viennent au contraire se rattacher visuellement au parc éolien existant de St-Sauveur-de-Ginesoutx. Même si on ne pourra échapper à des impacts visuels supplémentaires et à un agrandissement des champs de vision marqués par l'éolien, le fait de grouper et densifier les parcs éoliens permet d'**alterner pleins et vides éoliens**. Cette répartition spatialle est d'un point de vue de paysage à préférer et répond au principe de densification des parcs éoliens. On évite ainsi une répartition homogène et uniforme des éoliennes dans le paysage.

Photo de l'existant, vue depuis le Moure de la Gardille en direction du Nord de la Lozère (panoramique zoomé et accentuation des éoliennes existantes)

Première situation, les implantation à éviter (simulation)

Deuxième situation, les implantation à préférer (simulation)

Troisème situation, les implantation à éviter (simulation)

Sur la troisième situation, l'implantation d'éoliennes se rattache également à un champ de vision déjà occupé par les éoliennes de St-Etienne-de-Lugdarès. Toutefois, cette implantation semble à éviter dans la mesure où l'horizon des Monts d'Ardèche présente plus d'intérêt que l'horizon de la Margeride. Côté Ardéchois, l'horizon est plus découpé, les variations de reliefs plus importantes, avec davantage de finesse que du côté de la Margeride. Sur la troisième situation, les éoliennes viennent altérer la ligne d'horizon ardèchoise.

Châteauneuf-de-Randon

Le cas du village de Châteauneuf-de-Randon est un peu particulier pour la Margeride orientale. En effet, situé sur un promontoire, Châteauneuf-de-Randon est un belvédère important sur les paysages orientaux de la Margeride. Il constitue un point incontournable pour les projets de ce secteur.

Le point de vue est pris depuis le belvédère de la tour des anglais, à l'extrême Nord de Châteauneuf-de-Randon. Depuis ce point, il est également possible de voir les 4 éoliennes du parc de St-Sauveur-de-Ginestoux (distantes d'environ 5 à 6km).
Si le village de Châteauneuf-de-Randon fait l'objet d'une protection patrimoniale (le village est en site inscrit, le site de la Pierre Branlante, en site classé), il apparaît également sur la carte des sensibilités paysagères de 2005 comme un élément patrimonial structurant de grand intérêt.

Par sa position en sommet, le village occupe une position privilégiée sur la Margeride orientale. Quelque soit le lieu, une implantation d'éoliennes sur ce secteur aura de très fortes chances d'être visible depuis Châteauneuf-de-Randon. Pour ce site, nous avons également établi un périmètre de précaution de l'ordre de 4 km.

De façon générale, les vues depuis les habitations sont soit orientées vers l'Est ou l'Ouest, moins souvent vers le Sud et plus rarement vers le Nord (la photographie ci-contre est une vue vers le Nord).

Depuis le point de vue de Châteauneuf-de-Randon, le cas de figure le plus compatible avec le paysage serait celui de **la première situation**, dans la continuité plus ou moins directe des 4 éoliennes existantes. L'objectif essentiel ici serait d'améliorer l'implantation initiale qui s'avère être peu satisfaisante dans le paysage. Pour cela, plusieurs implantations seraient certainement possibles, la difficulté étant de ne pas s'étendre davantage sur les plaines ouvertes de St-Sauveur-de-Ginestoux (cf. page 61) et de ne pas se trouver en situation d'aplomb trop direct sur la vallée du Chapeauroux coulant au pied. De plus, cette implantation en continuité apparente du parc existant ne serait probablement que satisfaisante depuis le point de vue de Châteauneuf-de-Randon.

Cet effet serait par exemple atteint sur la troisième situation. Dans ce cas, le vis à vis entre Châteauneuf-de-Randon et le site d'implantation serait trop rapproché, trop à l'aplomb du Chapeauroux et trop distant des 4 éoliennes existantes.

De même que les bassins urbains de Mende, de St-Chély-d'Apcher ou d'Aumont-Aubrac doivent faire l'objet d'un recul minimal, une distance de recul minimal est également à appliquer pour Châteauneuf-de-Randon. Sur la troisième situation, cette distance est légèrement inférieure à 3 km et laisse présager une trop grande proximité des éoliennes. Sur la deuxième situation, les éoliennes sont à environ 5 km, ce qui correspond à une distance relativement supportable à cette échelle de paysage. Ici aussi, ce recul dépend également du type d'implantation, du champ de vision concerné, de la hauteur des éoliennes et reste soumis au cas par cas.

Photo de l'existant, vue depuis Châteauneuf-de-Randon et la tour des anglais, en direction du Nord (avec accentuation des éoliennes existantes)

Première situation, les implantation à préférer (simulation)

Deuxième situation, les implantation à préférer (simulation)

Troisième situation, les implantation à éviter (simulation)

Photo de l'existant, vue depuis la D26, aux alentours de Nausse, sur la rive Nord du lac

Première situation, les implantation à éviter (simulation)

Deuxième situation, les implantation à préférer (simulation)

Troisième situation, les implantation à préférer (simulation)

Le lac de Naussac

Le lac de Naussac est le deuxième paysage de lac abordé dans cette étude. Il appartient toujours à l'entité paysagère des Plateaux et Vallées de la Margeride orientale.

Le point de vue est pris depuis la rive Nord du lac, sur la D26, non loin du hameau du Cheylaret. Il peut constituer un point incontournable pour les projets éoliens de la Margeride orientale.

L'ambiance paysagère du lac Naussac n'a rien à voir avec celle du lac de Charpal. Tout d'abord, le lac de Naussac a une surface plus importante. Ensuite, il présente des éléments de paysages hétérogènes avec par endroits des avancées urbaines, des routes, des lignes électriques, de boisements variés, etc... Même le relief est différent d'une rive à l'autre et n'a pas l'uniformité du plateau du Palais du Roi. Dans cette diversité paysagère, le lac de Naussac n'a pas la même valeur que celui de Charpal en terme d'athmosphère.

Ce type de paysage est potentiellement capable de tolérer une implantation d'éoliennes.

La première situation sera toutefois à éviter. Même si la rive Sud présente une étendue de relief rendant imaginable une implantation éoliennes, il faut que les éoliennes restent relativement distantes de cette rive. En étant situées trop proches de la rive, les éoliennes trouveraient diffcilement une assise visuelle dans la ligne d'horizon. Elles donneraient l'impression de flotter.

La seconde situation est également très proche des rives du lac et même, dans ce cas là, à l'aplomb direct du lac. Toutefois, les éoliennes sont ici situées sur la rive Nord du lac, c'est-à-dire sur la rive marquée par une petite ligne de crête formant un promontoire au-dessus du lac. En occupant ce promontoire, les éoliennes ont cette fois-ci une meilleure assise visuelle. Cette situation peut être la source d'un désiquilibre dans la ligne d'horizon, mais respecte l'alternance des pleins et vides des champs de visions. Une telle situation est donc presque inenvisageable, surtout qu'elle peut poser localement des problèmes d'effet d'écrasement des éoliennes. Une telle implantation, au regard de la dimension du promontoire Nord dominant le lac ne peut être envisagée qu'avec de petites éoliennes ne dépassant pas les 90m de haut.

La troisième situation reprend un implantation d'éoliennes sur le Sud de la rive du lac mais cette fois-ci à une distance bien plus importante que sur la première situation (sur cette situation, les éoliennes sont à environ 7-8 km). A cette distance, les éoliennes correspondent mieux à l'épaisseur de la ligne d'horizon. Les éoliennes donnent moins l'impression de flotter sur la ligne d'horizon et de sortir de nulle part.

La vallée de l'Allier

Depuis le fond de la vallée de l'Allier, il sera impératif d'éviter les implantations directement situées à l'aplomb de la vallée. Ainsi, tout comme les gorges du Tarn ou certaines autres vallées emblématiques de Lozère, les éoliennes devront être à au moins 1km du rebord de la vallée.

Cette distance peut suffire à éviter des impacts trop lourds sur la vallée. Toutefois, à cause des vallées adjacentes se jetant dans l'Allier, de petites fenêtres permettent de laisser passer le regard assez loin dans la Margeride ou vers les massifs du Mercoire et du Goulet.

La vue d'éoliennes depuis la vallée de l'Allier, si celle-ci reste localisée, est acceptable d'un point de vue paysager. Certaines fenêtres paysagères de la D906 longeant l'Allier ont d'ailleurs déjà des vues sur les éoliennes de St-Etienne-de-Lugadrès, sans que cela soit particulièrement gênant.

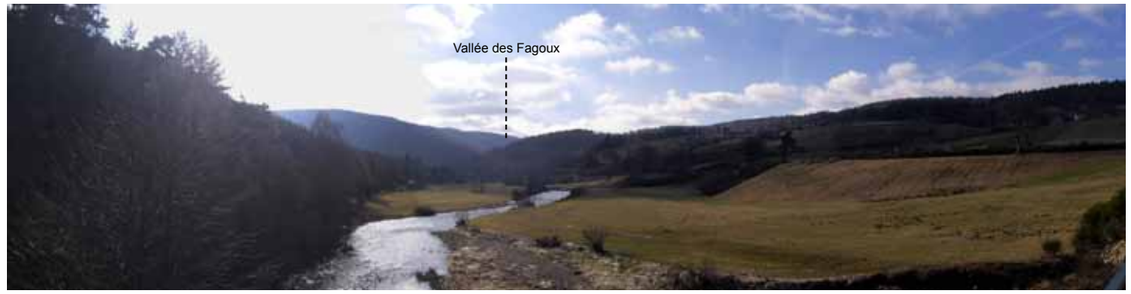

La vallée de l'Allier depuis la D906 aux alentours de Luc, *sur cette photo, la vallée des Fagoux permet de voir plus en profondeur vers les plateaux de la Margeride orientale. Sur ce type de cadrage, des éoliennes à plus d'un kilomètres du rebord de la vallée de l'Allier seront visibles, mais ces visibilités resteront localisées.*

Hauteurs de la vallée de l'Allier, *cette photo prise au-dessus de l'Allier, sur le GR de Pays menant à Luc (côté ardèchois), illustre notamment le fait que les projets éoliens s'implantant sur la Margeride orientale restent dépendants des vues depuis l'Ardèche et des projets qui y ont cours.*

Eléments de synthèse du secteur 8

Traduction cartographique

- De façon générale, les paysages du secteur oriental de la Margeride peuvent être compatibles avec des éoliennes. C'est particulièrement le cas lorsqu'ils ne présentent pas de caractéristiques paysagères fortes et lorsque le relief reste de type collinaire,

- Toutefois, plusieurs paysages s'avèrent être inadaptés à l'implantation d'éoliennes à cause d'une forte sensibilité ou d'un relief impropre. Entrent dans cette catégorie certaines vallées, en particulier celles de l'Allier et du Chapeauroux,

- Les paysages des prairies ouvertes de St-Sauveur-de-Ginestoux ne peuvent accepter des éoliennes que si celles-ci occupent le sommet de la Margeride ou sont dans la continuité stricte des 4 éoliennes existantes,

- Autour de Châteauneuf-de-Randon, un recul minimal de 4 kilomètres est à appliquer afin de ne pas créer de vis à vis trop fort entre les habitations et les éoliennes. Dans le cas d'une implantation d'éoliennes sur le secteur oriental de la Margeride, Châteauneuf-de-Randon pourra difficilement être à l'abri de visibilités supplémentaires. Dans ce cas, une étude plus approfondie sur la nature de ces visibilités sera à faire,

- Autour du lac de Naussac, la zone s'étendant de la rive Sud jusqu'à la vallée du Chapeauroux comprise est trop immédiate du lac pour être compatible. Au-delà de ce seuil, la compatibilité est possible. Du côté de la rive Nord, une compatibilité paysagère semble possible sur le petit plateau dominant le lac. Ce secteur reste néanmoins soumis à une vigilance plus importante.

Les points de vues

6 points de vues ont été étudiés pour ce secteur :
- n°1 : depuis la N88, à hauteur de la baraque de l'air, à l'intersection menant Ville Vieille, **cf. page 60**.
- n°2 : depuis les alentours de la D985, non loin du hameau de Gély et de la baraque de la Motte, **cf. page 61.**
- n°3 : depuis le Moure de la Gardille, sur le GR des sources de l'Allier, **cf. pages 62-63.**
- n°4 : depuis Châteauneuf-de-Randon, **cf page 64.**
- n°5 : depuis la D26, sur la rive Nord du lac de Naussac, non loin de Naussac, **cf. page 65.**
- n°6 : depuis la D906, dans la vallée de l'Allier, à l'intersection de la D292; **cf. ci-dessus.**

4 points de vues mériteraient d'être étudier plus en détail dans le cadre de projets éoliens :
- n°7 : depuis la Croix de Pasquet, sur la D5, aux alentous de Grandrieu
- n°8 : depuis les alentours du Plo de la Fage, sur la D1 en direction de Châteuaneuf-de-Randon
- n°9 : depuis la N88, à hauteur de St-Flour-de-Mercoire et du domaine de Barres
- n°10 : au croisement de la N88 et de la N102, au-dessus de Pradelles, en Ardèche

Hiérarchie des compatibilités paysagères

Paysages emblématiques
pas d'implantations d'éoliennes et impacts visuels des éoliennes devant être quasi nuls

Recul vis à vis des paysages emblématiques
pas d'implantations d'éoliennes afin de ne pas impacter les paysages emblématiques

Paysages inadaptés à l'implantaion d'éoliennes
l'impact des éoliennes aurait des effets indésirables. Ces paysages sont déconseillés

Paysages peu compatibles
ces secteurs peuvent supporter une implantation d'éoliennes mais supposent un seuil de vigilance. Pour ces secteurs, les recommandations paysagères devront être particulièrement respectées

Paysages compatibles
le seuil de vigilance pour ces secteurs est légèrement moins important, les recommendations paysagères seront moins restrictives

Point de vue analysé dans l'étude

Point de vue méritant d'être étudié en détail dans le cadre de projets éoliens

Les lignes de paysage

Lignes principales
(rebords de causses/plateaux, lignes de crêtes, ruptures de pentes)

Lignes secondaires
(rebords de causses/plateaux, lignes de crêtes, ruptures de pentes)

La signification de chaque couleur et catégorie est davantage expliquée page 69

Carte des compatibilités du secteur 8

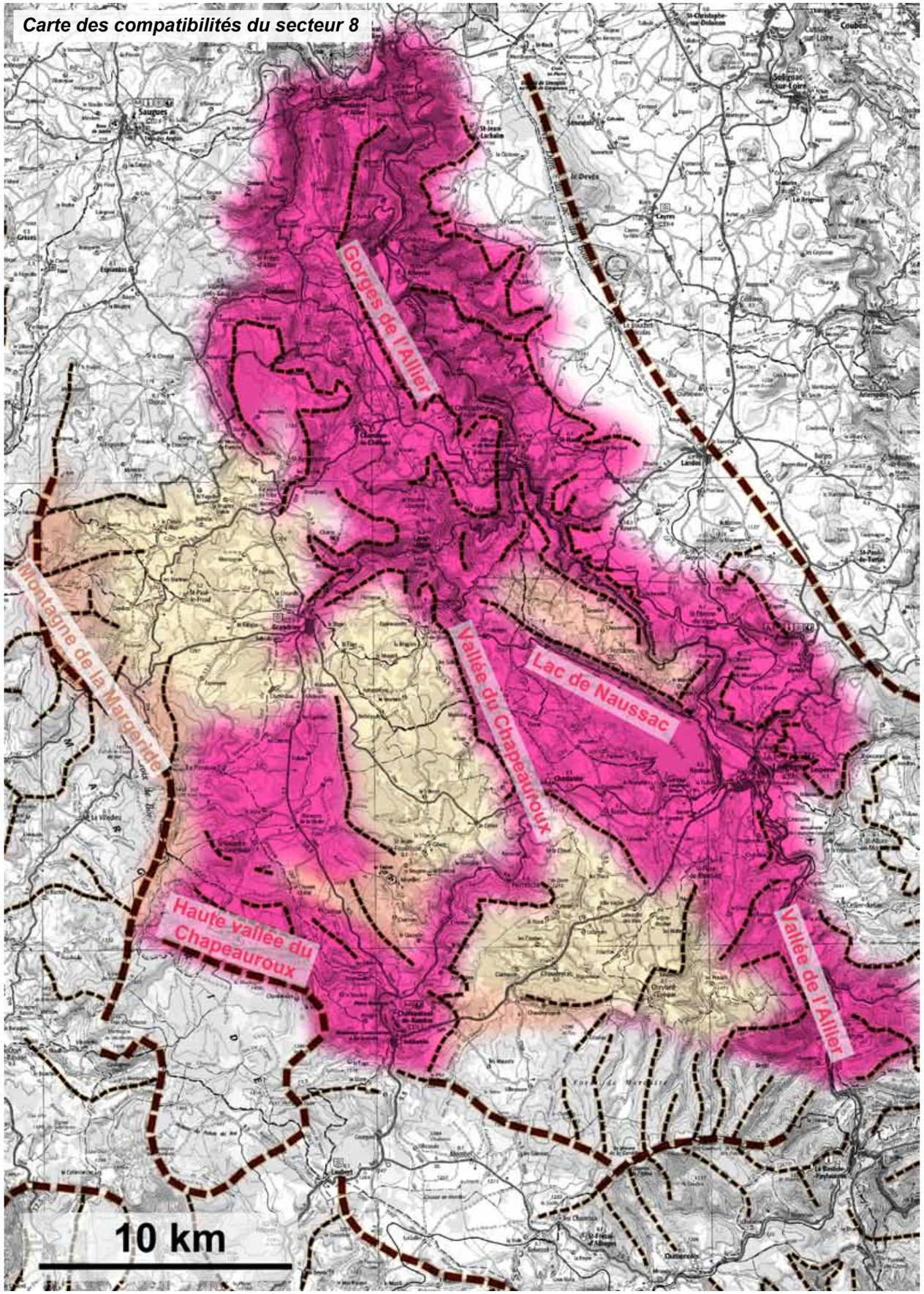

Carte des points de vues du secteur 8

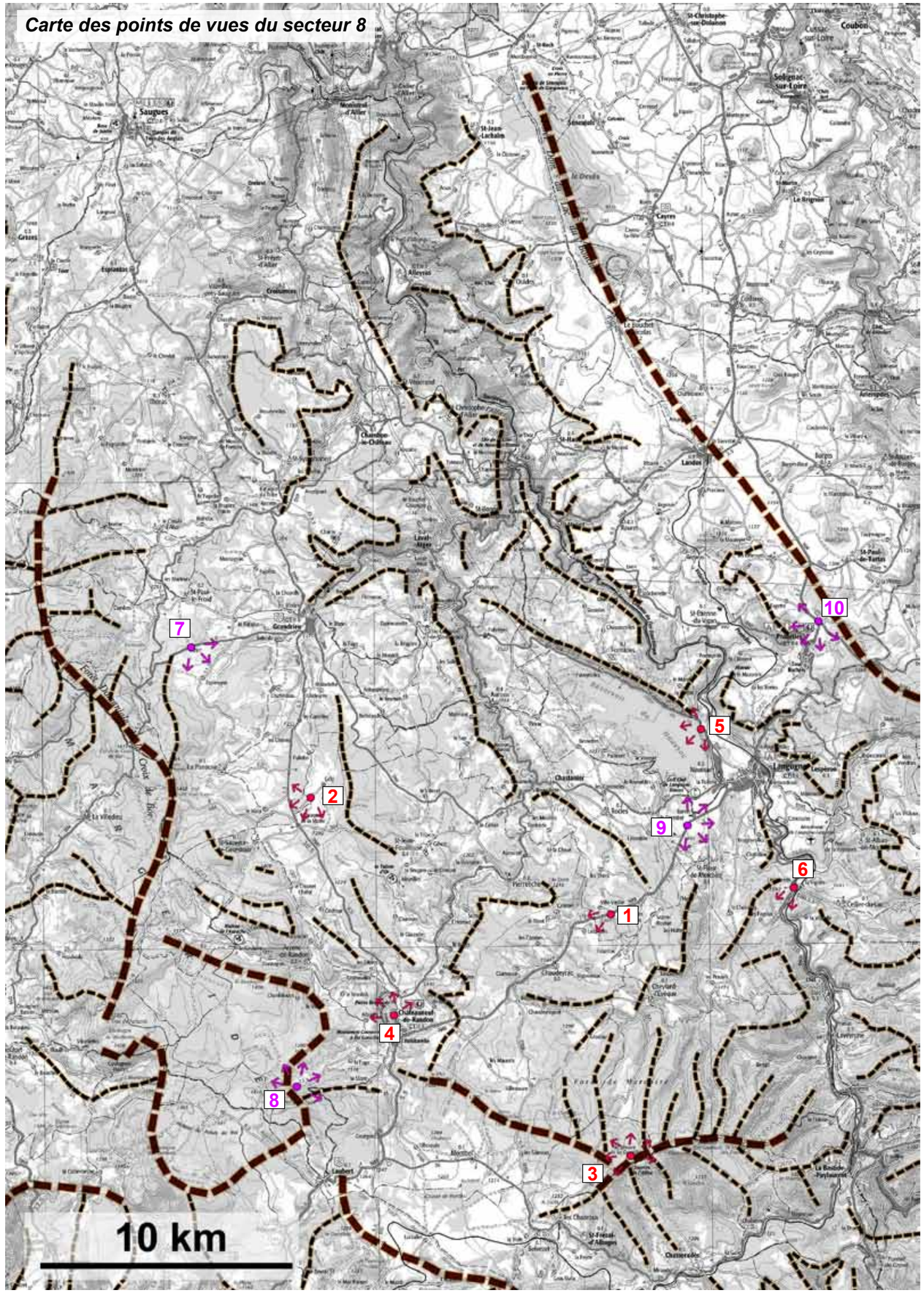

Hiérarchie des compatibilités paysagères

Paysages emblématiques
pas d'implantations d'éoliennes et impacts visuels des éoliennes devant être quasi nuls.

Recul vis à vis des paysages emblématiques
pas d'implantations d'éoliennes afin de ne pas impacter les paysages emblématiques.

Paysages inadaptés à l'implantation d'éoliennes
l'impact des éoliennes aurait des effets indésirables. Ces paysages sont déconseillés.

Paysages peu compatibles
ces secteurs pourraient supporter une implantation d'éoliennes mais supposent un seuil de vigilance élevé. Pour ces secteurs, les recommandations paysagères devront être particulièrement respectées.

Paysages compatibles
le seuil de vigilance pour ces secteurs est légèrement moins important, les recommandations paysagères seront moins restrictives.

Les lignes de paysage

Lignes principales
(rebords de causses/plateaux, lignes de crêtes, ruptures de pentes)

Lignes secondaires
(rebords de causses/plateaux, lignes de crêtes, ruptures de pentes)

10 km

8) Les paysages compatibles à l'éolien - *Conclusions à l'échelle de la Lozère*

Carte des compatibilités paysagères

La carte des compatibilités paysagères (cf. ci-contre à gauche) est issue de l'addition des 8 secteurs étudiés précédemment. L'addition des 8 secteurs permet d'avoir une réflexion paysagère sur l'ensemble du département. Chaque zonage de couleur trouve son origine dans l'analyse d'une photographie ou d'un photomontage de principe et des arguments qui y sont attachés.

Les paysages de Lozère adaptés à l'éolien

Au final, cinq types de paysages nous semblent favorables à l'implantation d'éoliennes sur l'ensemble du département. Elles ont généralement pour point commun d'avoir un relief plutôt collinaire et d'être constitué d'un couvert forestier plus ou moins dense selon les zones.

C'est pour cela qu'une poche sur le causse de Sauveterre boisé est envisageable d'un point de vue paysager. Cette zone reste néanmoins dépendante des vues potentielles depuis les corniches des gorges du Tarn ou depuis certains tronçons de l'A75 au-dessus de la vallée du Lot, mais aussi sous réserve d'enjeux locaux potentiellement forts, comme par exemple depuis le sommet du Devèze.

Le massif de la Margeride peut également, selon les endroits, se prêter à l'éolien. Le versant occidental de la Margeride, des limites Nord-Ouest de la Lozère jusqu'aux limites Sud du pays de Peyre, entre dans cette catégorie de paysages collinaires au couvert forestier plus ou moins dense. Toutefois, cette zone est soumise à des enjeux de paysage locaux ponctuellement forts comme le Roc de Peyre ou la vallée de la Truyère. De plus, le maillage forestier de cette zone est parfois suffisament fin pour être presque de l'ordre du paysage bocager. Cette configuration paysagère peut rendre plus délicate l'implantation d'éoliennes sur ce secteur.

Le plateau au sommet de la Margeride peut également se prêter à l'éolien. Là aussi, l'implantation d'éolienne reste soumise aux enjeux locaux pouvant être forts et à l'aspect 'symbolique' que peut revêtir un site à cet endroit. En effet, le plateau de la Margeride offre des visibilités très importantes sur la moitié Nord du département et impose donc une vigilance dans la manière d'implanter les éoliennes. Si une compatibilité paysagère peut exister, notamment grâce à l'étendue visuelle de la Margeride, celle-ci doit être en accord avec les lignes du paysage.

Enfin, le versant oriental de la Margeride est également adapté à l'éolien, peut-être même davantage que le versant occidental. Si certains enjeux locaux du versant oriental peuvent se révéler aussi forts que ceux du versant occidental (comme Châteauneuf-de-Randon ou le lac de Charpal), ce secteur présente un maillage forestier beaucoup moins fin que celui du Pays de Peyre. De plus, le versant oriental est moins marqué d'un point de vue topographique et présente une plus grande étendue d'ensemble.

D'autres zones nous paraissent adaptées à l'éolien d'un point de vue paysager. Par exemple, la crête Nord dominant le lac de Naussac peut potentiellement être compatible avec des éoliennes. Cette zone reste toutefois délicate et impose une grande vigilance notamment dans l'implantation et la hauteur des éoliennes.

Enfin, une compatibilité paysagère peut exister autour des parcs existants. Néanmoins, ces zones restent elles aussi soumises à un seuil de vigilance important. En effet, l'extension d'un parc existant ne doit pas avoir de caractère systématique mais faire l'objet d'une étude paysagère poussée. Dans bien des cas, l'extension d'un parc existant vient nier l'implantation originelle et provoque un impact dans le paysage souvent plus lourd qu'auparavant

Hiérarchie des paysages

Le but principal de ce chapitre est donc de localiser les paysages inadaptés à l'éolien et ceux qui le sont. Pour cela, nous avons dressé une carte des compatibilités paysagères comportant 5 catégories de paysages :

- les paysages emblématiques, en **violet**, qui, bien qu'étant théoriquement exclus d'office, ont quand même été étudiés dans un souci d'objectivité. Pour ces paysages, non seulement l'implantation d'éoliennes est à proscrire, mais en plus ils doivent rester vierges d'impacts visuels lourds,
- de fait, les paysages emblématiques imposent une zone de recul, en **mauve**, où là aussi, l'implantation d'éoliennes est à éviter. Ces zones concernent des paysages ne présentant pas de caractères singuliers et représentatifs de la Lozère (causses boisés par exemple) mais qui, de par leur proximité avec des paysages emblématiques, sont définis comme non propices à l'éolien,
- les paysages inadaptés à l'éolien, en **rouge**, qui échappent à la valeur emblématique de la première catégorie. Ces paysages sont le plus souvent définis comme inadaptés à cause de leur échelle (paysages de trucs ou de vallées par exemple), de leurs qualités particulières (boraldes de l'aubrac), de leur rôle dans le paysage (causse de Montbel), de l'attachement important de la population locale (lac de Charpal), de leur distance vis à vis des éléments patrimoniaux structurant de grand intérêt répertoriés sur la carte des sensibilités paysagères de 2005 (comme le Roc de Peyre ou le Truc de Fortunio) et parfois de l'ensemble de ces éléments réunis. Sur ces zones, l'implantation d'éoliennes est déconseillée bien qu'elles puissent tolérer des impacts visuels ponctuels comme c'est déjà le cas avec les parcs éoliens existants. Ces zones intègrent déjà un recul minimal, recul moins restrictif que pour les paysages emblématiques et n'apparaissant donc pas dans une autre couleur. De plus, certains paysages de cette catégorie sont également en situation d'impacter des paysages emblématiques (dans ce cas, la distinction entre rose et rouge est fine et a été définie en fonction du degré de sensibilité du paysage concerné),
- les paysages peu compatibles, en **marron**, c'est-à-dire les paysages qui supposent un degré de vigilance important. Ce sont des paysages où la compatibilité est définie notamment par l'amplitude (ex : Montagne de la Margeride) mais qui peuvent présenter des enjeux locaux forts par la proximité par exemple d'un bassin urbanisé (ex : Aumont-Aubrac) ou d'un paysage considéré comme sensible (ex : vallée de la Truyère),
- les paysages compatibles, en **jaune**, supposant des préconisations paysagères moins restrictives. Pour cette catégorie, les paysages ont généralement des caractères moins représentatifs de la Lozère.